This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DISSERTATION

SUR UNE ANCIENNE

INSCRIPTION GRECQUE,

RELATIVE AUX FINANCES

DES ATHÉNIENS.

DISSERTATION

SUR UNE ANCIENNE

INSCRIPTION GRECQUE,

RELATIVE AUX FINANCES

DES ATHÉNIENS,

CONTENANT l'État des Sommes que fournirent, pendant une année, les Tréſoriers d'une Caiſſe particulière.

Par M. l'Abbé *BARTHELEMY*,

Garde du Cabinet des Médailles, Pierres gravées & Antiques; de l'Académie Françoiſe, de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres; de la Société Royale de Londres, de celle des Antiquaires de la même ville; des Académies de Madrid, Cortone, Peſaro, Heſſe & Marſeille.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NEW-YORK

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCC XCII.

Se vend chez G. DE BURE, *l'aîné, rue Serpente*, n°. 6.

ГОЛУБА
ЛИЗІС
ВІТАЛІЙ

À MONSIEUR

MONSIEUR DE CHOISEUL-GOUFFIER,

AMBASSADEUR DE FRANCE

À LA PORTE.

MONSIEUR,

LE monument que j'entreprends d'expliquer, renferme un de ces comptes rendus qui paroiſſoient à Athènes dans le courant de chaque année. Comme le peuple devoit être inſtruit de l'emploi des finances, on ſe hâtoit de mettre ſous ſes yeux la note des ſommes qu'on tiroit ſucceſſivement des différentes caiſſes du tréſor public, & qu'on ſe contentoit ſouvent d'indiquer

ſur le marbre, parce que tout le monde connoiſſoit l'objet des dépenſes ordinaires & extraordinaires, qu'exigeoient les circonſtances. J'ai cru découvrir cet objet dans quelques articles du compte rendu; il m'a échappé dans pluſieurs autres : ils ont quelquefois amené des dicuſſions que j'aurois ſupprimées, ſi dans ce genre de travail, il étoit permis de paſſer par-deſſus les difficultés, ſans en avertir. Ceux qui ne pourront pas ſupporter l'ennui de ces détails, prendront une idée de l'Inſcription, en jetant les yeux ſur la traduction que j'en donne ſéparément.

Vous ſentez, Monſieur l'Ambaſſadeur, qu'un vif intérêt dirigeoit mes recherches. Ce monument eſt d'une haute antiquité; il regarde le peuple le plus célèbre de la Grèce; il vous appartient; il ſert à éclaircir quelques points de critique qui avoient arreté ou partagé les ſavans.

Les Inſcriptions de Nointel, conſervées au cabinet de l'Académie des Belles-lettres, ſont ainſi nommées, parce qu'elles furent apportées en France par M. de Nointel, un de vos prédéceſſeurs à l'ambaſſade de Conſtantinople. Le ſavant Taylor donna le nom de Sandwich au marbre que M. le comte de Sandwich fit tranſporter d'Athènes en Angleterre. D'autres monumens ſont connus ſous le nom de leurs poſſeſſeurs.

Je n'avois pas beſoin de ces exemples pour céder aux mouvemens de mon cœur ; mais enfin, je me félicite de ce qu'en cette occaſion un devoir de ſentiment eſt un devoir d'uſage, & j'aurai le plaiſir d'attacher un nom dont vous ſoutenez ſi bien l'éclat, à l'un des plus précieux monumens de l'antiquité.

. . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec un attachement qui ne peut être égalé que par mon reſpect,

. . . . . .

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

BARTHELEMY.

Éclaircissemens préliminaires.... page 1.
Analyse de l'Inſcription..... 16.
Traduction de toute l'Inſcription..... 68.
Notes..... 75.
Tables contenant, pour une année entière, la durée de chaque Prytanie, & ſa correſpondance, ſoit avec nos mois, ſoit avec ceux des Athéniens. 101.
Table des Matières..... 106.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Éclaircissemens préliminaires.... page 1.
Analyse de l'Inſcription..... 16.
Traduction de toute l'Inſcription..... 68.
Notes..... 75.
Tables contenant, pour une année entière, la durée de chaque Prytanie, & ſa correſpondance, ſoit avec nos mois, ſoit avec ceux des Athéniens. 101.
Table des Matières..... 106.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

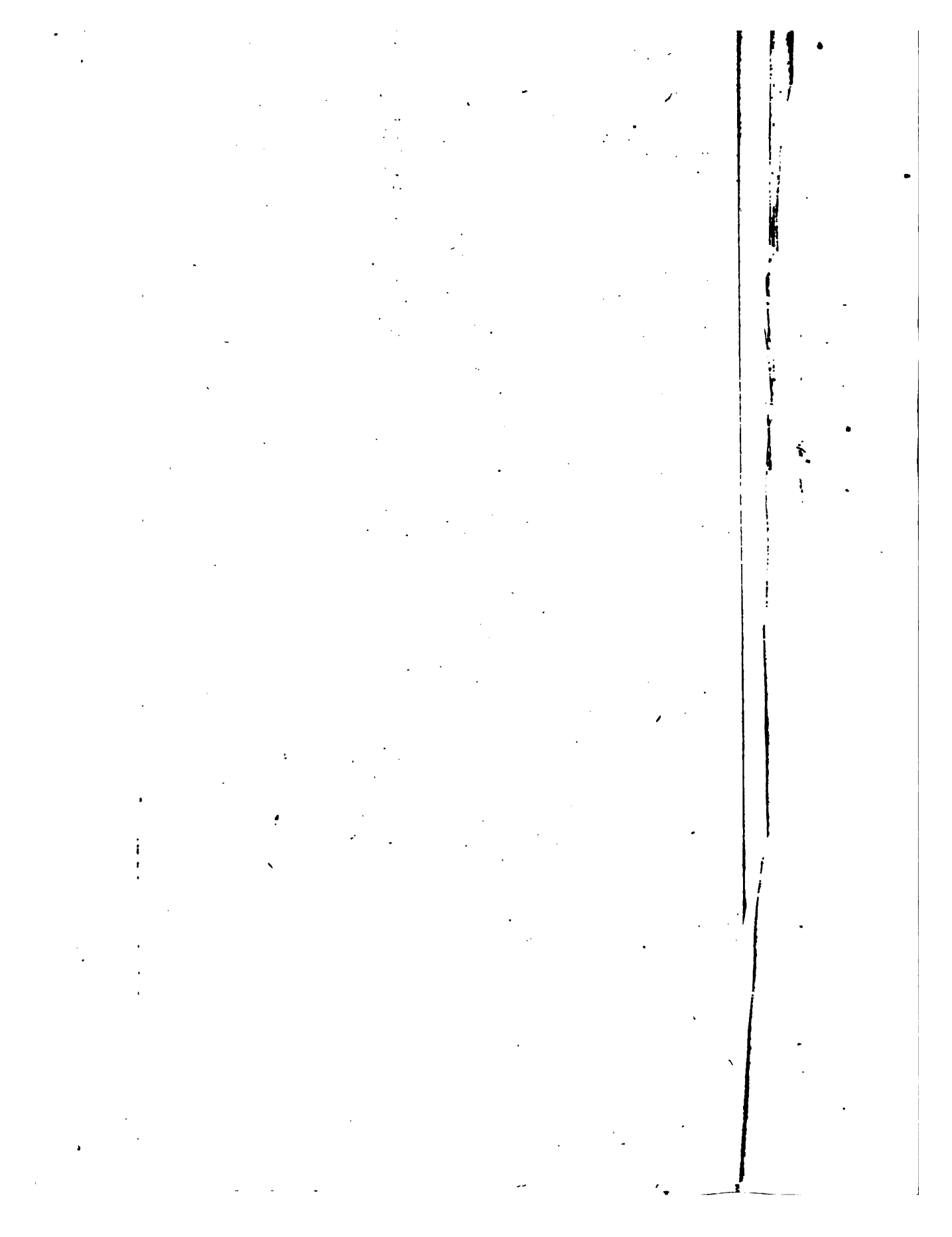

DISSERTATION

SUR UNE ANCIENNE

INSCRIPTION GRECQUE,

RELATIVE AUX FINANCES

DES ATHÉNIENS,

CONTENANT l'État des Sommes que fournirent, pendant une année, les Tréſoriers d'une Caiſſe particulière.

AU mois de mai de l'année 1788, M. de la Luzerne, miniſtre & ſecrétaire d'État, ayant reçu de M. Gaſpari, vice-conſul de France à Athènes, la copie d'une inſcription qu'on venoit de découvrir dans cette ville, en fit part à l'Académie des belles-lettres, qui, au premier aſpect, jugea qu'elle méritoit la plus grande attention. Elle me chargea de l'examiner conjointement avec MM. Larcher & de Villoiſon. J'eus l'honneur de lui rendre compte de mes recherches, avec d'autant plus de confiance, que je les avois ſoumiſes aux lumières de mes deux ſavans confrères.

La copie que j'avois ſous les yeux préſentoit des lacunes fréquentes & des leçons douteuſes; je ſentois le beſoin de

recourir à l'original, lorſque j'appris qu'on venoit de le tranſporter à Marſeille, & qu'il faiſoit partie d'une riche collection que raſſemble un amateur éclairé des lettres & des arts, M. de Choiſeul-Gouffier, ambaſſadeur de France à la Porte, qui, en conſervant les monumens de la Grèce, s'acquitte envers elle de la gloire dont elle a couronné ſes premiers travaux. Il a bien voulu à ma prière, faire venir à Paris le marbre récemment découvert; & dès ce moment, j'ai vu diſparoître la plupart des lacunes que je n'avois pu remplir, & les fauſſes leçons qui m'avoient quelquefois égaré.

Le marbre épais de 6 pouces 6 lignes, a de hauteur 3 pieds 8 pouces 4 lignes. Il offre aux yeux deux parties bien diſtinctes; la ſupérieure, large d'un pied 11 pouces, eſt occupée par un bas-relief; l'inſcription eſt gravée dans la partie inférieure, dont la largeur eſt de 2 pieds 4 pouces 6 lignes.

Le bas-relief qui eſt très-dégradé, repréſente deux figures, l'une de femme, l'autre d'homme, placées la première à droite, la ſeconde à gauche d'un arbre dont les branches dépouillées de leurs feuilles, ſemblent avoir été coupées preſque à leur naiſſance. La femme tient de ſa main gauche, une lance poſée ſur l'épaule, & de la droite un ſymbole dont il ne reſte que des traces légères, & qu'on pourroit prendre pour un bouclier ou pour un ſerpent entortillé; attributs qui conviennent également à Minerve, comme on peut s'en convaincre par les médailles d'Athènes. L'homme porte ſa droite ſur une branche de l'arbre, & tient un bâton de ſa gauche. Eſt-ce la figure de Jupiter, celle de Neptune, de Théſée, d'Eſculape? les traits du viſage ſont tellement

altérés, qu'ils ne peuvent ſervir à nous diriger dans le choix.

Comme les villes, les corps adminiſtratifs, quelquefois les particuliers de la Grèce, adoptoient certains emblèmes qui ſervoient à les diſtinguer, on pourroit ſuppoſer que le ſujet que je viens de décrire, tenoit lieu de ſceau aux tréſoriers qui ont fourni les ſommes mentionnées dans l'inſcription, ou à la première des prytanies dont je parlerai bientôt; mais je n'inſiſte pas ſur cette conjecture: le bas-relief n'eſt pas mon objet, je ne l'ai pas même fait graver, perſuadé que M. de Choiſeul le publiera, dans cette partie du Voyage pittoreſque qui doit comprendre les antiquités d'Athènes.

L'inſcription contient 40 lignes. Les mots ſont ſouvent ſéparés par trois points placés l'un ſur l'autre, uſage dont on trouve des exemples ſur des inſcriptions du même temps; ils déſignoient nos points & nos virgules. Les lettres ont trois lignes & demie de hauteur, les interlignes près de deux lignes. Dans une note jointe à la fin de ce mémoire, je parlerai de la forme qu'on a donnée à quelques-unes des lettres (*).

La copie que j'ai fait graver ſur une moindre échelle, peut en quelque manière tenir lieu de l'original, par le ſoin qu'on a pris de conſerver la forme & la correſpondance mutuelle des lettres, de ſorte que le lecteur pourra juger du nombre de celles qui ont diſparu.

J'ai cru pour plus de clarté, devoir indiquer la ſuite des lignes, par des chiffres placés de chaque côté, & même les ſéparer l'une de l'autre par de plus grands intervalles:

(*) Voyez à la fin de la Diſſertation, la note 1.re

cette dernière précaution a changé la forme de l'inſcription, qui ſur le marbre a plus de largeur que de hauteur.

Les ſommes ſont exprimées par des lettres numérales, preſque toutes initiales de mots ; j'en ai placé la valeur au bas de la gravure. J'obſerverai ſeulement que les diviſions de l'obole ſont déſignées par une ligne courbe, & tournée tantôt de gauche à droite & tantôt de droite à gauche *(a)* ; mais comme nous ignorons quelles ſont préciſément les fractions de l'obole repréſentées par ces lignes, je les négligerai dans l'évaluation des ſommes exprimées dans le texte.

Si on comparoit l'inſcription à celle de Nointel, qui eſt de l'an 457 environ avant J. C. *(b)*, & à celle de Sandwich qui eſt de l'an environ 373 avant la même ère *(c)*, on jugeroit à la forme des lettres qu'elle fut gravée dans l'intervalle de ces deux époques. Si on la comparoit enſuite à d'autres monumens recueillis par M. Chandler *(d)*, on ſeroit encore plus autoriſé à la rapporter aux dernières années de la guerre du Péloponèſe.

Mais de pareils rapprochemens deviennent inutiles ; l'inſcription, dès la première ligne, annonce l'état de certaines dépenſes faites par les Athéniens, ſous l'archontat de Glaucippe, c'eſt-à-dire, dans la 3.e année de la 92.e olympiade, & par conſéquent depuis le 14 juillet de l'année 410 avant J. C. juſqu'au 2 juillet de l'année 409, date qui concourt avec la 22.e année de la guerre du Péloponèſe.

(a) Tayl. marm. Sand. *pag. 20.* Corſin. Diſſert. VI, *pag. 107.*

(b) Bimard. Diſſert. I, ap. Murat. inſcript. *tom. I, pag. 43.* Corſin. faſt. Att. *tom. I, pag. 162.*

(c) Corſin. Diſſert. VI, *pag. 112.* Taylor. marm. Sand. *pag 5.*

(d) Chandl. inſcript.

Dans le corps de l'inſcription, on rapporte ſucceſſivement les dépenſes faites ſous chaque prytanie, & l'on nomme les officiers publics qui ont livré ou reçu les ſommes employées. Les notions ſuivantes faciliteront l'intelligence du texte.

Sur les Prytanies.

Les habitans de l'Attique étoient alors diviſés en dix tribus, qui s'aſſembloient ſéparément à la fin de l'année pour former un nouveau ſénat. Chaque tribu ayant le droit de préſenter cinquante ſénateurs après les avoir tirés au ſort, le ſénat ſe trouvoit naturellement diviſé en dix claſſes, dont chacune avoit à ſon tour la prééminence ſur les autres. Entretenue aux dépens de l'État, dans un édifice nommé *le Prytanée*, elle veilloit aux beſoins preſſans de la république. Le temps de ſon exercice varioit ſuivant le rang que le ſort lui aſſignoit dans l'ordre des claſſes; il varioit encore ſuivant que l'année en uſage parmi les Athéniens étoit commune ou embolime. Dans l'année commune ou de douze mois, ce temps étoit fixé à 35 jours pour ſix de ces claſſes, à 36 pour les quatre autres, ce qui donnoit la ſomme des 354 jours de l'année lunaire. Dans l'année embolime ou de treize mois, la préſidence de chaque tribu s'étendoit à 38 ou 39 jours: celle où Glaucippe fut archonte étoit de douze mois. Il eſt inutile d'avertir que dans les décrets des orateurs & ſur divers monumens, on date ſouvent les faits de telle ou telle prytanie.

Sur les Officiers publics mentionnés dans l'Inscription.

Les Hellénotames. Après la bataille de Platée, la plupart des îles de la mer Egée conſentirent à fournir tous les ans

une ſomme proportionnée à leurs facultés, pour continuer la guerre contre les Perſes. Cet argent fut d'abord mis en dépôt au temple de Délos. Les Athéniens ſe l'approprièrent, après l'avoir tranſporté dans leur citadelle. Bientôt ils changèrent les dons gratuits de leurs alliés en tributs humilians, & joignant à ces contributions ſucceſſivement augmentées les taxes impoſées ſur leurs nouvelles conquêtes, ils ſe formèrent une branche de revenu plus ou moins conſidérable ſuivant les temps, & qui pendant la guerre du Péloponèſe s'éleva juſqu'à douze ou treize cents talens *(a)* *(*)*.

Le tréſor où venoient ſe réunir tant de richeſſes, fut nommé à cauſe de ſa deſtination, *le tréſor commun des Grecs*, τὰ κοινὰ τῶν Ἑλλήνων χρήματα *(b)*, & ceux à qui la garde en étoit confiée reçurent le nom d'*hellénotames (c)*, qui ſignifie *gardes du tréſor des Grecs*. Je les appellerai quelquefois *tréſoriers de l'extraordinaire*, parce que les ſommes qu'ils étoient chargés de percevoir, n'avoient rien de commun avec les taxes ordinaires que payoient les habitans de l'Attique. Ce corps, ainſi que preſque tous les corps adminiſtratifs, étoit compoſé de dix officiers, un de chaque tribu.

Les Tréſoriers de la Déeſſe. Outre cette caiſſe, il y en avoit d'autres deſtinées à différens objets, toutes régies par des tréſoriers particuliers, obligés de rendre leurs comptes à des termes preſcrits; toutes placées dans l'Opiſthodome,

---

(a) Andocid. de pac. *pag. 24, lin. 29, edit. Steph.* Plut. in Ariſt. *tom. I, pag. 333.* E.

(*) 6,480,000ll. 7,020,000ll.

(b) Plut. in Pericl. *tom. I. pag. 158.* E.

(c) Thucyd. *lib. I, cap. 96.* Andocid. de pac. *pag. 28, lin. 16.* Harpocr. in Ἑλλην. Poll. *lib. VIII, cap. 9,* §. *114.*

édifice conſtruit ſur la citadelle, derrière le temple de Minerve Poliade *(a)*. On y diſtinguoit celle où l'on verſoit les ſommes conſacrées au culte de Minerve, ſommes qui provenoient ſoit du dixième réſervé pour la Déeſſe, ſur les amendes, ſur les confiſcations & ſur le butin enlevé à l'ennemi *(b)*, ſoit de la location des maiſons & portions de terrain qui appartenoient au temple de Minerve. La piété des peuples avoit accordé de pareilles propriétés aux principaux temples de la Grèce *(c)*.

Dix tréſoriers veilloient ſur ce dépôt *(d)*; ils ſont nommés quelquefois *les tréſoriers de la Déeſſe (e)*: on ſemble d'autres fois les aſſocier à ceux des autres Dieux *(f)*; mais Démoſthène les diſtingue nettement en diſant, *les tréſoriers tant ceux de la Déeſſe que ceux des autres Dieux (g)*. Ces derniers avoient ſous leur garde ſpéciale, le cinquantième que l'on deſtinoit aux beſoins de différens temples, & que l'on prélevoit ſur tous les objets qui devoient le dixième au temple de Minerve *(h)*.

L'inſcription fait mention des hellénotames, preſque à chaque ligne, des tréſoriers de la Déeſſe, une ſeule fois;

(a) Meurs. Cecrop. *cap. 26.*

(b) Xenoph. hiſt. Græc. *lib. I, pag. 449.* C. Demoſth. in Timocr. *pag. 791.* F. Harpocr. in Δεκατ.

(c) Lyſ. in Areop. *pag. 133.* Plat. de leg. *lib. 6, tom. II, pag. 759.* E. Harpocr. in ἀπὸ μισθώμ. Mauſſac. *ibid.* Tayl. in marm. Sand. *pag. 64.* Chandl. inſcr. *pars II, pag. 75.*

(d) Iſæus ap. Harpocr. in Ταμίαι.

(e) Chandl. inſcr. *pars II, pag. 46.*

(f) Id. *ibid. pag. 42.*

(g) Demoſth. in Timocr. *pag. 794.* C. Ulpian, *ibid. pag. 822.*

(h) Demoſth. *ibid. pag. 791.* F.

elle énonce les ſommes que les uns & les autres avoient fournies, & indique les officiers qui les avoient reçues, tels que les *athlothètes*, ceux qu'elle nomme HIEPOΠOIOI, *inſpecteurs* ou *intendans des ſacrifices ;* d'autres encore qui reviennent plus ſouvent & dont les fonctions ſont plus importantes.

Les Athlothètes. Ils préſidoient aux combats qui ſe donnoient en certaines fêtes ; on les tiroit au ſort & l'on en prenoit un dans chaque tribu. Pour les mettre en état d'exercer leur miniſtère dans les grandes Panathénées, on les laiſſoit pendant quatre ans en place *(a)* ; car ces fêtes ne revenoient qu'après quatre ans révolus. Périclès revêtu de cette dignité, introduiſit dans les Panathénées le concours des muſiciens *(b)* ; on n'y voyoit auparavant que des combats gymniques & des courſes de chevaux.

Les officiers nommés HIEPOΠOIOI. Ils devoient aſſiſter aux ſacrifices ſolennels, & empêcher qu'il ne ſe gliſſât de la fraude, ſoit dans le choix des victimes, ſoit dans les augures que l'on tiroit de l'examen des entrailles *(c)* ; ils étoient au nombre de dix. Il paroît que les uns exerçoient leurs emplois dans certains temples d'Athènes, que d'autres accompagnoient les députations qu'on envoyoit au loin offrir des ſacrifices *(d)*.

Compagnie de magiſtrats chargés de l'emploi des deniers. C'eſt elle qui diſtribue les ſommes qu'elle a reçues des hellénotames.

(a) Poll. *lib. VIII, cap. 9,* S. *87 & 93.*

(b) Plut. in Pericl. *tom. I, pag. 160.* B.

(c) Etymol. magn. in Ἱεροποι. Ulpian in Mid. *pag. 672.* E.

(d) Demoſth. in Mid. *pag. 621.* F. Ulp. *ibid. pag. 672.* Demoſth. in epiſt. Phil. ap. Volf. *pag. 1437.* circa fin. Poll. *lib. VIII, cap. 9,* S. *107.*

Elle

Elle n'a point de titres particuliers ſur ce monument : voici par exemple comme on la déſigne à la ligne 8.e : *Il a été remis par les hellénotames à Periclès de Cholargos & aux magiſtrats ſes collègues, 2 talens 5420 drachmes.*

L'argent deſtiné aux cérémonies religieuſes étoit connu ſous le nom d'*argent théorique :* des officiers particuliers en faiſoient ſucceſſivement la répartition ; entr'autres dépenſes, ils délivroient aux citoyens deux oboles, qui mettoient les pauvres en état d'aſſiſter aux ſpectacles *(a)*. Démoſthène avoit rempli cette charge, & nous apprenons d'Eſchine qu'elle étoit regardée comme une véritable magiſtrature *(b)*.

Il paroît, par notre inſcription, que ceux qui en étoient revêtus étoient au nombre de dix. On peut donc traduire le paſſage que j'ai cité, de cette manière : *Sous la 3.e prytanie, les hellénotames ont remis aux officiers chargés de diſtribuer l'argent théorique, la ſomme de 2 talens 5420 drachmes.*

Cette explication ſuppoſe que les ſommes exprimées dans l'inſcription, furent, du moins en grande partie, employées à relever l'éclat des fêtes ; mais comme elles ne ſont preſque jamais motivées, on demandera ſans doute à quels ſignes on peut en reconnoître la deſtination ; les voici :

1.° Sous la ſeconde prytanie, *lig. 5 & 6*, on délivre une ſomme d'argent aux athlothètes, pour la célébration des grandes Panathénées.

2.° Sous la première prytanie, *lig. 4 ;* ſous la troiſième, *lig. 8 & 9 ;* ſous la quatrième, *lig. 12 ;* ſous la ſeptième,

---

(a) Demoſth. adv. Leochar. *pag. 1047.* B.

(b) Æſchin. in Steph. *pag. 431.* E.

lig. 24, on fait mention de la nourriture fournie aux chevaux, comme d'un accroiſſement de dépenſe : il eſt viſible qu'il n'eſt queſtion en cet endroit que de ces cavaliers qui figuroient dans les fêtes.

3.° Il eſt parlé de la diobolie, c'eſt-à-dire, de la diſtribution des deux oboles, faite au peuple ſous la troiſième prytanie, *lig. 10 ;* ſous la quatrième, *lig. 12 ;* ſous la cinquième, *lig. 14 ;* ſous la ſeptième, *lig. 22 & 23 :* or, cette diſtribution ne ſe faiſoit qu'à l'occaſion des ſpectacles dont les fêtes étoient accompagnées.

4.° Je vois un corps de magiſtrats, auquel on remet, pendant pluſieurs prytanies, les ſommes néceſſaires pour les dépenſes courantes. J'en diſtingue huit, dont quelques-uns ſont cités plus d'une fois, ſans doute parce que la voie du ſort ou de l'élection les avoit plus d'une fois placés à la tête de leur compagnie : tels ſont Periclès, Denys, Thraſon, Proxène, Speudide, Phalanthus, Eupolémus, Callias ; leurs noms ſont toujours aſſociés avec ceux de leurs collégues, déſignés ſous le titre de *ſynarchontes*. J'ai lieu de ſoupçonner que ces magiſtrats veilloient ſur la diſtribution de l'argent qu'on nommoit *théorique*, & dont j'ai parlé plus haut. Bientôt mon doute ſe change en certitude, lorſque je vois ſous la 5.e prytanie, *ligne 14*, les hellénotames donner à Periclès de Cholargos & aux magiſtrats ſes collégues, l'argent pour le diobole ; ſous la 7.e prytanie, *ligne 22*, le délivrer à Denys de Cydathenée & à ſes collégues ; & ſous la même prytanie, *ligne 23*, à Thraſon de Butade & à ſes collégues. Je ſuis donc fondé à penſer que tous ces articles de dépenſes, alloués à ce corps de magiſtrats, ſont relatifs aux fêtes ; & ces articles reviennent à tous momens.

Trois ſeuls, dont je parlerai dans la ſuite, ſont exception à la règle générale, & ſemblent ſe rapporter à quelque expédition militaire. On les reconnoîtra facilement à la formule dont on s'eſt ſervi.

D'après ces obſervations, je conclus que l'inſcription contient l'état des ſommes que les tréſoriers d'une caiſſe particulière, nommés *hellénotames*, ont remis en grande partie aux officiers du théorique, chargés de fournir, pendant une année entière, aux frais des cérémonies religieuſes.

Après nous être aſſurés de l'objet général du monument, il faudroit déterminer avec préciſion l'objet particulier de chaque article, & nommer la fête qui avoit exigé telle dépenſe : mais d'un côté, l'état que nous avons ſous les yeux ne donne que des maſſes, & point de détails ; d'un autre côté, comme nous ne connoiſſons ni la date, ni la durée, ni les rites de la plupart des fêtes Athéniennes, les différens calendriers, dreſſés par de très-ſavans critiques, ſont & doivent être très-imparfaits ; quelquefois ils s'accordent avec l'inſcription, d'autres fois ils ſemblent n'y pas correſpondre. Je me ferai mieux entendre par un exemple.

Pluſieurs fêtes Athéniennes étoient accompagnées de ſpectacles plus ou moins nombreux ; par ce mot, j'entends des pièces de théâtre, des *pompes* ou proceſſions, des ſacrifices publics, des combats gymniques, des chœurs exercés pendant pluſieurs mois, dont les uns exécutoient des danſes & les autres chantoient des cantiques, ſoit auprès des autels, ſoit au théâtre & en d'autres lieux. Des citoyens ſous les noms de *chorèges*, de *gymnaſiarques*, &c. (*a*) contribuoient à la

(*a*) Demoſth. in Lept. *pag.* 544. B.

dépenſe. Or, les auteurs contemporains nous apprennent que dans les fêtes de Promethée & dans celles de Vulcain, on voyoit des chefs dont les uns préſidoient aux chœurs, & les autres dirigeoient les combats des athlètes *(a)*. Ces fêtes étoient donc enrichies de ſpectacles; mais ne pouvant fixer ni le jour ni même la ſaiſon où elles étoient célébrées, nous ne pouvons leur rapporter, avec certitude, aucune des dépenſes mentionnées dans l'inſcription : ce n'eſt que par conjecture qu'on en attribueroit une partie à quantité de fêtes dont la date eſt plus certaine, & qui ne ſont connues que par leurs noms. Quant aux grandes ſolennités, les Antheſtéries m'ont donné les rapports les plus heureux; d'autres offrent des difficultés que j'avois cru lever en renverſant l'ordre des prytanies. J'ai examiné en conſéquence, ſi, à l'époque du monument, on n'auroit pas repris l'uſage qui ſubſiſtoit 22 ans auparavant, de commencer l'année par le mois gamélion; ou ſi par une erreur de calcul, le temps des ſolennités n'auroit pas avancé ou rétrogradé, depuis Méton, d'un certain nombre de jours; mais outre que ces ſuppoſitions étoient détruites par d'autres monumens, elles ne m'ont procuré qu'une ſuite de combinaiſons plus défavorables que les premières. Je me contenterai donc d'indiquer, à la fin de chaque prytanie, le total des ſommes qu'on y dépenſa, & quelquefois le nom des fêtes qui les occaſionnèrent.

Le monument fait mention de quelques autres officiers.

(a) Xenoph. de rep. Athen. *pag. 699.* c. Lyſ. de mun. accept. *pag. 375.* Iſæus de Apoll. hæred. *pag. 67, lin. 10.* Andoc. de myſt. *pag. 17, lin. 20, edit. Steph.*

Greffiers. L'adminiſtration en employoit pluſieurs ; je ne citerai que les principaux. Le greffier de la ville, choiſi par le peuple, devoit, à la réquiſition de l'orateur, lire les loix, les décrets, les lettres, les dépoſitions des témoins que l'on communiquoit à l'aſſemblée générale *(a)* : ſon emploi ne lui attiroit aucune conſidération *(b)*.

Pollux place deux greffiers dans le ſénat, l'un pour conſerver les loix, & l'autre les décrets *(c)* : c'eſt de ce dernier, ſi je ne me trompe, qu'Harpocration a parlé d'après Ariſtote *(d)* ; c'eſt le même, ſans doute, que les auteurs anciens déſignent ſimplement ſous le titre de *greffier du ſénat (e)*. Il avoit le droit de faire dreſſer les décrets, d'inſcrire à leur tête le jour où ils commenceroient à être en vigueur, & d'y placer ſon nom avec celui de ſa prytanie ou du préſident du ſénat *(f)* ; il ſiégeoit avec les membres de cet illuſtre corps. A chaque prytanie, le ſénat en choiſiſſoit un nouveau par la voie du ſort *(g)* : ils ſe remplaçoient ainſi ſucceſſivement ; & quand nous voyons dans les auteurs ou ſur les monumens ces mots πρῶτος ἐγραμμάτευε ou ἐγραμματεύσεν *(h)*, il ne faut pas traduire, *il étoit le premier greffier*, mais *il étoit greffier de la première prytanie.*

(a) Thucyd. *lib. VII, cap. 10.* Schol. *ibid.* Poll. *lib. VIII, cap. 9*, S. *98.*

(b) Meurſ. lect. Att. *lib. VI, cap. 25.* Ulpian in orat. Demoſt. contr. Leptin. *pag. 599.* D.

(c) Poll. *ibid.*

(d) Harpocr. in Γραμμ.

(e) Demoſt. de cor. *pag. 479.* A.

(f) Thucyd. *lib. IV, cap, 118.* Ariſtoph. Theſmoph. *v. 381.* Demoſt. in Timocr. *pag. 780.* A.

(g) Harpocr. *ibid.* Poll. *ibid.* Demoſt. in Timocr. *pag. 783.* C.

(h) Andocid. de myſt. *pag. 13, lin. 2, edit. Steph.* Chandl. inſcript. *pars II, pag. 37.*

Stratèges ou *Généraux*. Le peuple en choiſiſſoit dix tous les ans *(a)*. Outre le commandement des armées, ils exerçoient dans Athènes des fonctions relatives au militaire *(b)*. On les voit tantôt pourſuivre les déſerteurs devant les tribunaux de juſtice *(c)*, tantôt faire exécuter les loix contre ceux qui refuſent, en tout ou en partie, de contribuer aux dépenſes de la marine *(d)*; d'autres fois pour prévenir les deſſeins de l'ennemi, ſe concerter avec les prytanes, éclairer le ſénat & convoquer l'aſſemblée générale *(e)*. Pluſieurs ſavans critiques ont examiné quels furent, en divers temps, les droits de cette magiſtrature *(f)*. Notre inſcription prouvera que ſans ſon autoriſation, les tréſoriers de certaines caiſſes ne pouvoient quelquefois ſe deſſaiſir des ſommes qu'ils avoient entre leurs mains.

ΠΑΡΕΔΡΟΙ, *Aſſeſſeurs*. Les trois premiers archontes avoient chacun deux aſſiſtans qu'ils choiſiſſoient eux-memes, & qui les aidoient de leurs conſeils. Ce ſont les ſeuls dont il ſoit parlé dans les anciens auteurs *(g)*; cependant, M. Chandler avoit lu ces mots : ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ

(a) Demoſt. Phil. I, *pag. 50.* F. Ariſtot. & Hyperid. apud Harpocr. in Στρατηγ. Plut. in Cimon. *tom. I, pag. 483* F. Id. in apopht. *tom. II, pag. 177.* C.

(b) Sigon. de rep. Athen. *lib. IV, cap. 3 & 5.*

(c) Lyſ. in Alcib. *pag. 294.*

(d) Demoſt. in Lacrit. *pag. 956.* O; in Phænip. *pag. 1023.* B.

(e) Id. de cor. *pag. 478, 484, 500.*

(f) Petit. in leg. Attic. *pag. 249.* Spanhem. obſervat. in Julian. orat. prim. *pag. 76.* Corſin. faſt. Att. *diſſert. 1, tom. I, pag. 40.* van Dal. *diſſert. 5, cap. 3.* Tayl. not. ad orat. Demoſt. de coron. *pag. 678.* Sigon. Emm. &c.

(g) Demoſt. in Theocr. *pag. 854.* B. Id. in Near. *pag. 872.* F. *874.* C. Poll. *lib. VIII, cap. 9, §. 92.* Harpocr. & Suid. in Πάρεδ.

ΚΑΙ ΠΑΡΕΔΡΟΙΣ, ſur une inſcription conſervée à Athènes, & du même temps que la nôtre *(a)*; mais comme cette inſcription eſt preſqu'entièrement effacée, nous ne pouvons fixer les fonctions des aſſeſſeurs dont elle fait mention.

A ces éclairciſſemens, j'ajoute que les Grecs, & ſur-tout les Athéniens, gravoient ſur le marbre ou ſur la pierre, les loix, les décrets, les trèves & traités de paix, les marques d'honneur ou de blâme décernées pour ou contre les citoyens, les ſommes remiſes ſoit aux généraux pour la ſolde des troupes *(b)*, ſoit aux magiſtrats pour la célébration des fêtes & pour les différens beſoins de l'adminiſtration.

Ce n'eſt pas tout encore; le temple de Minerve, connu ſous le nom d'*Hecatompedon* ou *Parthenon*, poſſédoit un tréſor compoſé d'objets de différentes grandeurs, de différens prix, les uns en or ou en argent, d'autres ſimplement dorés ou argentés, pluſieurs en ivoire, la plupart offerts par les particuliers. C'étoient de petites victoires, des buſtes, des têtes, des boucliers, des caſques, des lyres, des couronnes, des vaſes, diverſes eſpèces de bijoux, anneaux, braſſelets, colliers, &c.

Les tréſoriers qui ſortoient de place, en donnoient à leurs ſucceſſeurs un état, dans lequel on ſpécifioit le poids de chaque pièce, & quelquefois le nom de la perſonne qui l'avoit offerte *(*)*. Cet état étoit auſſitôt conſigné ſur le

(a) Chandl. inſcript. *pars II, pag. 49.* Id. Syll. & not. *pag. XIV.*

(b) Chandl. *pars II, pag. 40.*

(*) Dans deux de ces états, il eſt fait mention d'une couronne d'or, que le célèbre Lyſander, après la priſe d'Athènes, dépoſa dans le tréſor de la Déeſſe, & qui peſoit 66 drachmes 5 oboles, c'eſt-à-dire, 9 onces 43 grains. (Chandl. *pars II, inſcript. IV. 1. lin. 32, pag. 42; inſcript. V, lin. 32, pag. 46.* Id. in Syll. & not. *pars I, pag. XVII.*)

marbre, comme on le voit par quelques inſcriptions découvertes en ces derniers temps *(a)*.

On y gravoit encore les victoires que remportoient les tribus dans ces fêtes brillantes, où des chœurs de jeunes garçons & de jeunes filles diſputoient le prix de la muſique & de la danſe. Nous voyons cet uſage pratiqué avant la guerre du Péloponèſe *(b)*; & de la fin de cette guerre, il nous reſte une longue inſcription, où des architectes rendent compte, dans le plus grand détail, des réparations faites & à faire à l'ancien temple de Minerve *(c)*.

Maintenant, ſi l'on conſidère que ces monumens ſe multiplioient tous les ans, que leur témoignage ne pouvoit être révoqué en doute, qu'ils contenoient des faits relatifs au gouvernement & aux mœurs des Athéniens, & que preſque tous ont diſparu, on jugera facilement de nos pertes & de nos regrets.

ANALYSE DE L'INSCRIPTION.

1.re ligne. ΑΘΕΝΑΙΟΙ ΑΝΕΛΟΣΑΝ ΕΠΙ ΓΛΑΥΚΙΠΠΟ ΑΡΧΟΝΤΟΣ. *Les Athéniens ont dépenſé ſous l'archonte Glaucippe.*

J'ai déjà dit que l'archontat de Glaucippe commença au 14 juillet de l'année 410 avant Jéſus-Chriſt, & finit avec le 1 juillet de l'année 409 avant la même ère. Comme l'inſcription renferme tout le temps de ſa magiſtrature, on

(a) Chandl. *pars II, pag. 41*, &c. Id. in Syl. & not. *pag. XV*, &c. Stuard, The antiq. of Athens, *tom. II, chapt. I, pag. 15*.

(b) Plut. in Themiſt. *tom. I, pag. 114.* C; in Ariſtid. *tom. I. pag. 318.* E.

(c) Chandl. inſcript. *pars II, pag. 37*.

ſeroit

ſeroit tenté de croire qu'elle ne fut gravée que ſous l'archontat de Dioclès, ſucceſſeur de Glaucippe; mais par les différentes manières dont on y rend compte des ſommes employées, & par l'objet qu'on ſe propoſoit en les déclarant publiquement, nous jugeons que le greffier de chaque prytanie pendant ſa geſtion, inſcrivoit ſur un regiſtre particulier les dépenſes courantes, avec les raiſons qui les avoient occaſionnées, & qu'en ſortant de place, il en remettoit un état ſommaire à l'ouvrier chargé de le tracer ſur le marbre. On ſe contentoit d'annoncer ſuccinctement les faits principaux, parce qu'ils étoient encore trop récens pour avoir beſoin de développement. Si l'on avoit attendu la fin de l'année pour les mettre ſous les yeux du public, comment une ſimple indication auroit-elle ſuffi pour rappeler l'emploi des ſommes dépenſées pluſieurs mois auparavant?

L'inſcription de Délos & d'autres encore plus anciennes, commencent par des formules qui marquent l'objet de ces monumens : ΤΑΔΕ ΕΠΡΑΞΑΝ ΑΜΦΙΚΤΥΟΝΕΣ ΑΘΗΝΑΙΩΝ, *voici ce qu'ont fait les amphictyons des Athéniens (a)*; ΤΑΔΕ ΠΑΡΕΔΟΣΑΝ ΟΙ ΤΑΜΙΑΙ, *voici ce que les tréſoriers ont remis (b)*. Dans celle que j'examine, ces deux mots ΑΘΕΝΑΙΟΙ ΑΝΕΛΟΣΑΝ, *les Athéniens ont dépenſé*, n'ont pas de régime, & le mot ΤΑΔΕ qui devoit les précéder, ne fut jamais gravé ſur le marbre.

L'archontat de Glaucippe indique l'année de l'inſcription; la ſuite donne une date plus préciſe.

(a) Marm. Sand.
(b) Chandl. *pars II, pag. 46.*

ΚΑΙ ΕΠΙ ΤΕΣ ΒΟΛΕΣ ΕΙ ΚΛΕΓΕΝΕΣ *(ſic)* ΠΡΟΤΟΣ ΕΓΡΑΜΜΑΤΕΥΕ. Les trois dernières lettres du mot ΠΡΟΤΟΣ, placées à la fin de la ligne, ont diſparu, & la première du mot ΒΟΛΕΣ eſt preſque entièrement effacée. Je l'avois d'abord priſe pour un *pi*, parce que dans une inſcription qui n'eſt poſtérieure à la nôtre que d'un an, & qui préſente à peu-près la même formule, M. Chandler avoit lu ΕΠΙ ΤΕΣ ΠΟΛΕΣ, qu'il avoit traduit par *in acropoli (a)*. Cette explication préſentoit de grandes difficultés, & l'un de mes amis m'ayant fait apercevoir que ſur notre marbre, la tête de la lettre dont il s'agit, paroiſſoit arrondie, mes doutes augmentèrent, & furent bientôt levés par une inſcription inſérée dans la nouvelle édition des Marbres d'Oxford *(b)*, où le mot ΒΟΛΗ ſe trouve pluſieurs fois pour ΒΟΥΛΗ *ſénat.* Il ne reſtoit donc plus de difficultés pour le mot & pour l'idée qu'il renferme. Cependant, par reſpect pour l'autorité de M. Chandler, je déſirai qu'on vérifiât ſa leçon ſur l'original qui eſt à Londres, & je m'adreſſai à M. Dutens, mon confrère à l'Académie des belles-lettres & à la Société royale. Il s'acquitta de cette commiſſion avec le zèle & l'intelligence que je devois attendre de ſon amitié & de ſes lumières. Je vois par ſa réponſe, que c'eſt uniquement par conjecture que M. Chandler liſoit ſur l'inſcription qu'il a publiée, ΕΠΙ ΤΕΣ ΠΟΛΕΣ, puiſqu'un accident avoit enlevé de la ſurface du marbre le *ſigma* final de l'article ΤΕΣ, & les deux premières lettres du mot ſuivant.

Taylor & d'autres critiques ont prouvé par des exemples & par des autorités inconteſtables, que dans les plus anciens

(a) Chandl. inſcript. *pars II, pag. 37.*

(b) Marmor Oxon. 1763, inſcript. XXIV, *pag. 37.*

temps, l'*omicron* tenoit ſouvent lieu, non-ſeulement de l'*oméga*, mais encore de la diphthongue *ou* (*a*).

Les deux lettres EI qui viennent après ne ſont autre choſe que l'*heta* ſouſcrit ῃ *cui*, & dans le mot ΚΛΕΙΓΕΝΕΣ, le graveur a oublié l'*omicron*; car il faut lire ΚΛΕΟΓΕΝΕΣ Cléogène.

Deux paſſages d'Andocide répandent un grand jour ſur la formule placée à la tête de l'inſcription. Par le premier, il eſt prouvé que les orateurs d'Athènes, pour fixer l'époque d'un événement, ſe contentoient quelquefois d'indiquer le ſénat auquel un tel avoit préſidé. C'eſt ainſi que dans un décret rapporté par Andocide, au lieu de dire juſqu'à la fin de l'archontat de Callias, on dit, juſqu'à la fin du ſénat où Callias étoit archonte, μέχρι τῆς ἐξελθούσης βουλῆς ἐφ ἧς Καλλίας ἦρχεν (*b*). Le ſecond paſſage mérite encore plus d'attention. L'orateur fait d'abord lire une loi de Solon, par laquelle il étoit permis de tuer un magiſtrat qui reſteroit en place après l'établiſſement de la tyrannie; il rapporte enſuite un décret du ſénat & du peuple, qui confirmoit cette loi, & dont il nous donne la date en ces termes: *C'étoit*, dit-il, *à la tenue d'un nouveau ſénat, pendant la prytanie de la tribu Aïantide, Cléogène étant le premier greffier en exercice*, ou ſi l'on veut, *étant greffier de la première prytanie* (*c*). Ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, Αἰαντὶς ἐπρυτάνευε, Κλεογένης ἐγραμμάτευε, & deux lignes plus bas: Κλεογένης πρῶτος ἐγραμμάτευεν, &c.

(*a*) Tayl. ad marm. Sand. *pag.* 7.

(*b*) Andoc. de myſt. *pag.* 10, *lin.* 37, *edit. Steph.*

(*c*) Id. *ibid. pag.* 13, *lin.* 2.

Il faut donc traduire ainſi la première phraſe : Voici ce que *les Athéniens ont dépenſé ſous l'archonte Glaucippe, & pendant le ſénat où Cléogène, du bourg de Halæ, fut greffier de la première prytanie.*

Obſervons que dans notre inſcription, ainſi que dans le ſecond décret d'Andocide, la première prytanie eſt tirée de la tribu Aïantide, & qu'elle a Cléogène pour greffier. Les premières lignes de l'inſcription furent donc tracées ſur le marbre dans la même année & ſous la même prytanie que le décret, lequel en conſéquence, n'eſt pas relatif à l'expulſion des trente tyrans, comme l'ont penſé Samuel Petit & Corſini *(a)*, mais à celle des quatre cents.

Lignes 2 & 3. ΤΑΜΙΑΙ ΗΙΕΡΟΓ ΧΡΕΜΑΤΟΝ ΤΕΣ ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣ ΜΑΡΑΘΟΝΙΟΣ ΚΑΙ ΧΣΥΝΑΡΧΟΝΤΕΣ ΠΑΡΕΔΟΣΑΝ ΕΚ ΤΟΝ ΕΠΕΤΕΙΟΝ ΦΣΕΦΙΣΑΜΕΝΟ ΤΟ ΔΕΜΟ. *Les gardes du tréſor ſacré de Minerve, ſavoir, Calliſtrate, du bourg de Marathon, & ſes aſſociés, ont, d'après un décret du peuple, livré une partie des revenus de la Déeſſe.*

Dans les deux mots ΗΙΕΡΟΓ ΧΡΕΜΑΤΟΝ, on a ſubſtitué un *gamma* au N final du premier, parce que le ſecond commence par un *chi.* D'habiles critiques obſervent que le même changement s'opéroit devant les mots qui ont pour initiales un *kappa*, un *gamma (b)* : je réſerve les détails pour une des notes que je placerai à la fin de cette Diſſertation *(*)*.

(a) Pet. leg. Att. *pag.* 232. Corſin. faſt. Att. *diſſert. IV, t. I, pag.* 182.

(b) Maitt. marm. Oxon. *in indice*, litt. Γ.

(*) Voyez à la fin, la note 2.e

On diſoit ſouvent Ἀθηναία, au lieu d'Ἀθήνη, comme on diſoit δικαία, νικαία au lieu de δίκη, νίκη *(a)*; & d'après les exemples cités par Euſtathe, & tirés de divers auteurs, on pourroit préſumer qu'il fut un temps où la plupart des noms dont le nominatif ſe termine actuellement en η, finiſſoient auſſi en αια *(b)*.

Le mot ΕΠΕΤΕΙΑ ſe trouve dans une autre inſcription qui eſt du même temps, & qui contient un état circonſtancié des bijoux & des raretés que les tréſoriers de Minerve avoient remis à leurs ſucceſſeurs *(c)*; on y lit ces mots : Ταδε επετεια παρεδομεν, *nous avons remis les* ἐπέτεια. M. Chandler a cru qu'il s'agiſſoit en cet endroit des vaſes d'or & d'argent qu'on étaloit dans les fêtes ſolennelles, & qui s'appeloient quelquefois πομπεῖα *(d)*; mais on peut douter que ces vaſes fuſſent confiés à la garde des tréſoriers de la déeſſe. Plutarque obſerve qu'Alcibiade ſe ſervoit quelquefois chez lui des vaſes d'or & d'argent qui appartenoient à la ville, & qu'on portoit aux proceſſions *(e)*. Suivant Andocide, il les emprunta une fois des architéores, & les expoſa dans une proceſſion particulière qu'il ordonna, pour effacer l'éclat de la pompe ſolennelle *(f)*. J'ajoute que dans l'inſcription dont paroît s'autoriſer M. Chandler, le poids de ces ΕΠΕΤΕΙΑ n'eſt pas marqué, quoiqu'on ait exprimé avec

---

(a) Etymol. magn. in Ἀθην. Suid. in Νικ.

(b) Euſtath. in Iliad. A. *pag. 84, lin. 1.* Id. in Odyſ. Γ. *pag. 1456, lin. 50.* Emped. ap. Plut. de tranquill. anim. *tom. II, pag. 474.* Steph. in Βαρκ. &c.

(c) Chandl. *inſcript. IV. 2. lin. 12, pars II, pag. 44.*

(d) Id. ibid. in Syll. & not. *pag. XVI.*

(e) Plut. in Alcib. *tom. I, pag. 196.* F.

(f) Andoc. adv. Alcib. *pars II, pag. 32, lin. 44.*

ſoin le poids de chaque petit bijou. Je penſe que par cette expreſſion, on ne doit entendre ici que les revenus annuels dont jouiſſoit le temple de Minerve.

Ici commence l'état des dépenſes :

Première prytanie.

Lignes 3 & 4. ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΙΑΝΤΙΔΟΣ ΠΡΟΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ : ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΙ ΗΑΓΝΟΣΙΟΙ : ΦΡΑΣΙΤΕΛΙΔΕΙ ΙΚΑΡΙΕΙ : *Sous la préſidence de la tribu Aïantide, première prytanie, il a été remis par les hellénotames*, c'eſt-à-dire, par les tréſoriers de l'extraordinaire, *à Callimaque, du bourg de Hagnonte, & à Phraſitélide, du bourg d'Icarie.* Je dis Hagnonte, parce que la première lettre eſt aſpirée, & que ce nom ſe décline comme ceux de Phlionte, de Sélinonte, &c. Le nom de Phraſitélide eſt tellement dégradé ſur le marbre, que je ne réponds pas de ma leçon.

Viennent enſuite ces mots : ΗΙΠΠΟΙΣ ΣΙΤΟΣ ΕΔΟΘΕ : *les chevaux ont été nourris.* Dans les grandes fêtes d'Athènes, on voyoit, tantôt des chars s'élancer à l'envi dans la carrière *(a)*, tantôt des cavaliers ſuperbement montés, aſſiſter aux proceſſions, marcher en ordre autour des temples ou de la place publique, ſe diſputer le prix de la courſe le long des murs de la ville *(b)*. Quelquefois les particuliers eux-mêmes entretenoient leurs chevaux *(c)* : dans la fête dont

(a) Ariſtoph. in pac. *v. 901.*

(b) Xenoph. de mag. equit. *pag. 959*, &c. Id. de re equeſt. *p. 951.* Ariſtoph. in pac.

(c) Lycurg. in Leocr. ap. orat. Græc. *pars II, pag. 167, lin. 30. edit. Steph.*

il s'agit ici, l'état en fut chargé; c'étoit un ſurcroît de dépenſe dont on devoit faire mention.

ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΠΟΛΙΑΔΟΣ : ΤΤΤΧΧΧΗΗ ΔΔΔΓΗΗ : ΝΙΚΕΣ : ΓΔΔΔΔΗΙΙ : ſommes tirées du tréſor *de Minerve-Poliade, trois talens 3237 drachmes*, & une fraction d'obole. *Du tréſor de Minerve-Victoire*, une ſomme que je ne puis fixer, parce qu'on n'en diſtingue que la moindre partie. La première lettre numérale, c'eſt-à-dire le *pi*, renfermoit une autre lettre qui augmentoit plus ou moins ſa valeur, & dont il ne reſte que de foibles traces. C'eſt, peut-être, un Δ. Lignes 4 & 5.

Les mots ΠΟΛΙΑΔΟΣ & ΝΙΚΕΣ doivent nous arrêter un moment. Avant que le célèbre Parthenon eût été conſtruit ſur la citadelle, par les ordres de Periclès, il exiſtoit dans le même endroit un ancien temple où Minerve étoit adorée ſous le nom de πολιὰς *(a)*. Ce nom que les anciens ſcholiaſtes expliquent par celui de πολιοῦχος *(b)*, fut donné anciennement à la Déeſſe, parce qu'elle étoit cenſée protéger la ville d'Athènes, renfermée alors dans la citadelle, qui s'appeloit πόλις *(c)*. Il ſeroit inutile de citer d'autres peuples de la Grèce, qui honoroient Minerve ſous les titres de πολιὰς & de πολιοῦχος *(d)*.

Lors de la priſe d'Athènes par Xerxès, l'an 480 avant J. C., les Perſes mirent le feu au temple de Minerve-

(a) Herodot. *lib. V, cap. 82.*

(b) Schol. Soph. in Philoct. *v. 135.*

(c) Thucyd. *lib. II, cap. 15.* Pauſan. *lib. I, cap. 26, pag. 63.* Meurſ. Cecrop. *cap. 3.*

(d) Pauſan. *lib. II, cap. 30, pag. 182; lib. VII, cap. 5, pag. 534.* Id. *lib. III, cap. 17, pag. 250.*

Poliade *(a)*; & à peine eut-on achevé de le réparer *(b)* qu'il fut brûlé de nouveau ſous l'archontat de Callias, dans la troiſiéme année de la quatre-vingt-treizième olympiade *(c)*, l'an 406 avant J. C. quatre ans après la date de notre inſcription. On le rétablit une ſeconde fois, puiſqu'il en eſt ſouvent parlé dans les écrivains poſtérieurs, & qu'il exiſtoit encore du temps de Strabon & de Pauſanias *(d)*: à ce temple étoient attachés dix tréſoriers *(e)*, ainſi qu'une prêtreſſe toujours choiſie dans l'ancienne famille des Butades *(f)*.

NIKEΣ. Ce mot ne déſigne pas la Victoire proprement dite; c'eſt un ſurnom de Minerve: on le lui donnoit, ſuivant Euripide, parce que dans la guerre des titans, elle avoit fait pencher la balance du côté des Dieux *(g)*; ſuivant d'autres, parce que rien n'aſſure plus le ſuccès que la prudence: Οἱ γὰρ φρονοῦντες εὖ κρατοῦσι πανταχοῦ dit Euſtathe *(h)*.

Mais ſans inſiſter ſur ces étymologies, nous remarquerons que les Athéniens élevèrent des monumens en l'honneur de Minerve-Victoire *(i)*, & que ſuivant Harpocration, on ajoutoit en différens endroits au nom de la Déeſſe, les

---

(a) Herodot. *lib. VIII, cap. 54 & 55.*

(b) Chandl. inſcript. *pars II, pag. 37.*

(c) Xenoph. Hiſt. Græc. *pag. 442.* E. Corſin. faſt. Att. *tom. III, pag. 261.*

(d) Strab. *lib. IX, pag. 396.* Pauſan. *lib. I, cap. 27, pag. 63.*

(e) Herodot. *lib. VIII, cap. 51.*

(f) Æſchin de falſ. legat. *pag. 418.*

(g) Eurip. in Ion. *v. 1529.*

(h) Euſtath. in Iliad. A. *pag. 880, lin. 2.* Etymol. magn. in Ἀθῆν.

(i) Harpocr. in Νίκ. Ἀθῆν. Pauſan. *lib. I, cap. 42, pag. 101.*

épithètes

épithètes ſuivantes, ὑγεία, νίκη, ἱππία, ἐργάνη (a), *ſanté, victoire, équeſtre, protectrice des arts & métiers.*

On multiplioit quelquefois les titres dans les vœux qu'on lui adreſſoit; c'eſt ainſi que dans le Philoctète de Sophocle, Ulyſſe implore le ſecours de Minerve-Victoire-Poliade, νίκη τ' Ἀθηνᾶ πολιὰς (b).

On voit par notre inſcription, que Minerve-Victoire avoit un temple à Athènes, puiſqu'il eſt fait mention des ſommes puiſées dans ſon tréſor. Ce temple devoit être ſur la citadelle, puiſqu'il étoit parlé de la ſtatue de cette déeſſe dans l'ouvrage qu'Héliodore Périegète avoit compoſé ſur les monumens de la citadelle (c); le même auteur diſoit que la ſtatue n'avoit point d'aîles (d); on eſt donc fondé à croire avec Meurſius (e), que le temple de Minerve-Victoire étoit le même que le temple de la Victoire ſans aîles, que Pauſanias place auprès des Propylées (f).

Nous conclurons de ces obſervations, qu'avant le mot ΝΙΚΕΣ, on a ſous-entendu dans l'inſcription le mot ΑΘΕΝΑΙΑΣ, déjà tracé à la ligne précédente, & nous traduirons ainſi tout le paſſage :

Sous la préſidence de la tribu Aïantide, première prytanie, il a été remis par les hellénotames, c'eſt-à-dire, par les tréſoriers de l'extraordinaire, *à Callimaque, du bourg de Hagnonte, & à Phraſitélide, du bourg d'Icarie, 3 talens*

(a) Harpocr. in Ὑγεία.
(b) Soph. in Philoct. *v.* 135.
(c) Harpocr. & Suid. in Νικ.
(d) Harpocr. *ibid.*
(e) Meurſ. in Cecrop. *cap.* 8.
(f) Pauſan. *lib. I, cap.* 22, *p.* 52; *lib. III, p.* 245; *lib. V, p.* 447.

3237 *drachmes*, & une fraction d'obole (19113 livres 6 ſous), *tirés du tréſor de Minerve-Poliade. De plus, on a fourni du tréſor de Minerve-Victoire (.....). Dans la dépenſe eſt compriſe la nourriture des chevaux.* J'ai obſervé plus haut qu'on ne pouvoit évaluer au juſte la ſeconde ſomme.

Cette première prytanie fut en exercice depuis le 1.er du mois hécatombéon, juſqu'au 6 du mois métagéitnion incluſivement, c'eſt-à-dire, depuis le 14 juillet de l'année Julienne proleptique 410 avant J. C. juſqu'au 17 août incluſivement de la même ère.

Les critiques modernes *(a)* placent dans cet intervalle de temps, pluſieurs des fêtes des Athéniens qu'il eſt inutile de mentionner. Il fut dépenſé pour leur célébration, plus de 19113 livres 6 ſous.

Seconde prytanie.

Ligne 5. ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΙΓΕΙΔΟΣ ΔΕΥΤΕΡΑΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ: ΑΘΛΟΘΕΤΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ. *Sous la préſidence de la tribu Egéide; ſeconde prytanie, il a été délivré aux athlothètes.*

Nous avons vu plus haut ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ, & j'ai traduit, *il a été délivré par les hellénotames;* je traduis maintenant ΑΘΛΟΘΕΤΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ, *il a été délivré aux athlothètes.* Cette différence vient de ce que les hellénotames étoient chargés d'une caiſſe, & que les athlothètes ne l'étoient pas; elle vient encore de ce que dans une inſcription de M. Chandler,

(a) Caſtellan. Fazold. Meurſ. Corſin. &c.

il eſt fait mention, à ce qu'il paroît, d'une ſomme délivrée aux athlothètes *(a)* pour les Panathénées.

ΕΣ ΠΑΝΑΘΕΝΑΙΑ ΤΑ ΜΕΓΑΛΑ : *pour les grandes Panathénées.* On diſtinguoit ces fêtes en petites & grandes; les premières revenoient tous les ans, les ſecondes après la quatrième année révolue. Lyſias dit poſitivement *(b)* que ces dernières furent célébrées ſous l'archontat de Glaucippe, qui ſert d'époque à notre inſcription. Ligne 6.

ΦΙΛΟΝΙ ΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ, *à Philon, du bourg de Cydathénée, & aux magiſtrats ſes collégues.* Ce ſont les athlothètes qui étoient aux nombre de dix.

ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΠΟΛΙΑΔΟΣ : ΓΧ : *du tréſor de Minerve Poliade, 5 talens mille drachmes;* de notre monnoie 27900 livres.

ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙΣ ΚΑΤΑ ΕΝΙΑΥΤΟΝ : ΔΙΥΛΛΟΙ ΗΕΡΧΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΕΚΑΤΟΜΒΕΝ : ΓΗΔΙΙΙΙ : *aux magiſtrats annuels, chargés au nom de leurs tribus d'aſſiſter aux ſacrifices, ſavoir; à Diyllus, du bourg d'Erchia, & aux magiſtrats ſes collégues, pour l'hécatombe, 5114 drachmes,* de notre monnoie 4602 livres 12 ſous. Lignes 6 & 7.

J'ai parlé plus haut des magiſtrats nommés ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙ. Comme il n'eſt dit nulle part qu'ils fuſſent annuels, je dois juſtifier ma traduction. Henri Étienne obſerve que ces mots κατ' ἐνιαυτὸν, ſignifient *ſingulis annis*, mais qu'ils ſont

(a) Chandl. inſcript. *pars II, pag. 40.*
(b) Lyſ. in Δωροδ. *pag. 374.*

pris dans un autre ſens par Thucydide (a). Il déſigne ſans doute cet endroit où l'hiſtorien Grec rapporte que Thémiſtocle avoit commencé à fortifier le Pirée, lorſqu'il fut revêtu de la magiſtrature qu'il exerça pendant une année entière : Ἐπὶ τῆς ἐκείνου ἀρχῆς ἣν κατ' ἐνιαυτὸν Ἀθηναίοις ἦρξε (b). Mais les critiques ſe partagent (c) ſur la nature des fonctions que Thucydide attribue à Thémiſtocle, & nous ignorons s'il s'agit dans le paſſage de cet auteur, d'une charge annuelle, ou d'une commiſſion paſſagère. La chronique de Paros eſt plus préciſe ; en parlant de l'établiſſement des archontes annuels, elle ſe ſert de l'expreſſion κατ' ἐνιαυτὸν (d). Autoriſés par cet exemple, nous dirons, malgré le ſilence des auteurs, que parmi les magiſtrats nommés HIEPOΠOIOI, il y en avoit qui étoient annuels, & qu'on leur donnoit quelquefois ce titre pour les diſtinguer de ceux qu'on appeloit ἱεροποίοι ἐπμηνίοι, parce qu'ils aſſiſtoient aux ſacrifices qu'on faiſoit au commencement de chaque mois (e). C'étoient ſans doute les premiers qui figuroient dans les fêtes qu'on célébroit après quatre ans révolus, ſoit à Athènes, ſoit à Délos, & dans tous les lieux où l'on envoyoit des théories (f).

Suivant un paſſage d'Ariſtote que nous ne connoiſſons que par l'auteur de l'Étymologique, ces magiſtrats ne

---

(a) Henr. Steph. theſaur. *tom. I, pag. 1641.*

(b) Thucyd. *lib. I, cap. 93.*

(c) Dodw. annal. Thucyd. *pag. 44.* Corſin. faſt. Att. *tom. I, p. 336; tom. III, pag. 160.*

(d) Marm. Oxon. *epoch. 33.*

(e) Heſych. in Ἱστορ. Seld. ad ſmyrn. decr. marm. Oxon. *edit. Maitt. pag. 163.*

(f) Poll. *lib. VIII, cap. 9,* §. *107 & 114.*

paroiſſoient pas dans les Panathénées *(a)* ; le contraire eſt prouvé par notre inſcription, & il faut ou que l'auteur du Lexique n'ait pas rapporté fidèlement le témoignage d'Ariſtote, ou que depuis la date du monument juſqu'au temps de ce philoſophe, il fût ſurvenu des changemens dans les rites des grandes Panathénées.

ΕΣ ΤΕΝ ΕΚΑΤΟΜΒΕΝ, *pour l'hécatombe.* Homère parle de différentes eſpèces d'hécatombes, les unes de taureaux, les autres de chèvres ou d'agneaux *(b)*. Dans la ſuite on conſerva le mot, & on le détourna ſouvent de ſa véritable ſignification. Tantôt on menoit à l'autel un bœuf, ſuivi de cent brebis *(c)*, tantôt on comptoit les victimes par le nombre des pieds, de manière que vingt-cinq quadrupèdes en repréſentoient cent *(d)*. Cependant au milieu des artifices qu'employoient l'avarice & la vanité, on voyoit dans des occaſions importantes, renouveler le ſacrifice de cent bœufs. C'eſt ce que fit Conon, après avoir diſſipé la flotte des Lacédémoniens auprès de Cnide. Athenée obſerve que ce fut une véritable hécatombe, & qu'après avoir immolé les victimes, on les diſtribua au peuple : Ἑκατόμβην τῷ ὄντι θύσας καὶ διεδωνύμας, &c. *(e)*.

Taylor reconnoît le même ſacrifice dans le nombre des cent neuf bœufs que lors des fêtes de Délos, les Athéniens

---

(a) Etymol. magn. in Ἱερόν.

(b) Homer. Iliad. *lib. I, v. 315 ; lib. IV, v. 102 & 120 ; lib. XXIII, v. 864 & 873.*

(c) Heſych. in Βούπρῳ. Caſaub. in Athen. *pag. 634.*

(d) Euſtath. *in lib. I. Iliad. pag. 49, lin. 11.*

(e) Athen. *lib. I, cap. 3, pag. 3.* Euſtath. in Od. *tom. III, pag. 1454, lin. 18.*

transportèrent dans cette île, & qui sont spécifiés sur le marbre de Sandwich *(a)*. Il observe avec raison qu'on en avoit embarqué quelques-uns de plus, parce qu'il en pouvoit périr dans le transport. Enfin, nous prenons pour une véritable hécatombe celle qui est mentionnée sur le marbre de Choiseul, parce que les Athéniens étaloient encore plus de magnificence dans leurs grandes Panathénées que dans les fêtes de Délos.

Ce furent les magistrats nommés ἱεροποιοί, à qui on en remit le prix. Ils remplirent donc une autre commission qui n'étoit pas moins honorable que celle d'assister aux sacrifices, & qui consistoit à acheter les victimes. Celui qui en étoit chargé s'appeloit βοώνης *(b)*.

Les cent bœufs coûtèrent 5114 drachmes, de notre monnoie 4602 livres 12 sous, ce qui donne pour chaque bœuf 51 drachmes & une légère fraction, de notre monnoie environ 46 livres. Il faut observer que les animaux destinés aux sacrifices coûtoient plus que les autres.

Sur le marbre de Sandwich, qui n'est postérieur à celui de Choiseul que d'environ 37 ans, la valeur du bœuf est de près de 80 drachmes, de notre monnoie 72 livres. Il faut donc que dans ce court espace de temps, le prix d'un bœuf de première qualité ait été porté de 46 à 72 livres, ce qui fait à peu-près une différence de deux cinquièmes. Nous ignorons, faute de monument, si elle fut l'effet d'un accroissement progressif, ou de quelque circonstance extraordinaire; nous dirons seulement, que pour les

(a) Marm. Sand. *lin. 35.* Tayl. comment. ad marm. Sand. *pag. 35.*

(b) Harpocr. & Suid. in Βοών. Demost. in Mid. *pag. 630.* E. Ulpian. *ibid. pag. 686.*

mêmes intervalles de temps, on trouveroit des diſproportions plus fortes ſi l'on parcouroit les tables des variations ſurvenues en ces derniers ſiècles au prix des denrées *(a)*. Nous ajouterons en même temps, que s'il eſt permis d'en juger d'après quelques paſſages qui nous reſtent des anciens, le prix du froment & de l'orge parmi les Athéniens, offre des augmentations ſucceſſives, tantôt lentement occaſionnées par l'accroiſſement des richeſſes, tantôt ſi rapides qu'on n'en ſauroit aſſigner la raiſon ; on en trouvera la preuve dans une des notes placées à la fin de cette diſſertation *(*)*.

Reprenons maintenant toute la phraſe. *Sous la préſidence de la tribu Égeïde, ſeconde prytanie, il a été délivré pour les grandes Panathénées aux athlothètes*, ſavoir ; *à Philon, du bourg de Cydathénée, & aux magiſtrats ſes collégues, la ſomme de 5 talens mille drachmes* (27900 liv.), *tirée du tréſor de Minerve-Poliade ;* plus, *aux magiſtrats annuels, chargés d'aſſiſter aux ſacrifices*, ſavoir ; *à Diyllus, du bourg d'Erchia, & à ſes collégues, pour l'hécatombe 5114 drachmes*, de notre monnoie 4602 livres 12 ſous.

La ſomme totale, faiſant de notre monnoie 32502 liv. 12 ſous, fut employée à la célébration des grandes Panathénées. Elles ſont clairement exprimées dans le premier article de la dépenſe, & ſuffiſamment indiquées dans le ſecond par le mot hécatombe ; car il ne paroît pas qu'un pareil ſacrifice fût en uſage dans les autres fêtes : & d'ailleurs nous ſavons qu'aux approches des Panathénées, on amenoit de toutes les parties à la capitale, une grand nombre de bœufs *(b)*,

(a) Eſſai ſur les monnoies. *Paris, 1746, in-4.°*

(*) Voyez la note 3.

(b) Schol. Ariſtoph. in Nub. *v. 385.*

parmi leſquels on choiſiſſoit ceux qu'on devoit immoler, & qu'après les ſacrifices, une partie des victimes ſe diſtribuoit au peuple *(a)*. Tout cela ſe faiſoit en mémoire de ce qui s'étoit pratiqué autrefois, lorſque Théſée ayant réuni dans la ville d'Athènes tous les habitans des bourgades, diſperſés dans l'Attique, cimenta cette union par un ſacrifice qui devoit pour toujours leur être commun à tous *(b)*.

Suivant Dodwel, les grandes Panathénées tomboient au mois de ſcirhophorion, dernier mois de l'année *(c)*; ſuivant Meurſius & Samuel Petit *(d)*, au mois hécatombéon, premier mois de l'année. Le P. Corſini, d'après le témoignage de Proclus, les fixe au 28 de ce mois *(e)*; mais le marbre de Choiſeul, en les plaçant ſous la deuxième prytanie, ſemble détruire toutes ces opinions. Mes recherches infructueuſes m'obligent de laiſſer ce point de critique dans ſon obſcurité.

La ſeconde prytanie préſida depuis le 7 de métagéitnion juſqu'au 11 de boédromion incluſivement, c'eſt-à-dire, depuis le 18 août juſqu'au 21 ſeptembre incluſivement de l'année Julienne, 410 avant J. C.

Outre le ſacrifice de l'hécatombe, on vit d'autres ſpectacles, tels que des courſes de chevaux, des combats gymniques, des concours de muſiciens *(f)*, & des diſtributions d'argent

(a) Ariſtoph. in Nub. *v. 385.*

(b) Plut. in Theſ. *p. 11.* A.

(c) Dodw. in annal. Thucyd. *ann. XII, pag. 170.*

(d) Meurſ. in Panath. *cap. 6.* Pet. leg. Att. *p. 18.*

(e) Corſin. faſt. Att. *tom. II, pag. 357.*

(f) Xenoph. conviv. *pag. 872.* Poll. *lib. VIII,* §. *93.*

pour

pour faciliter au peuple les moyens de participer aux fêtes *(a)*.

Troiſième prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΟΙΝΕΙΔΟΣ ΤΡΙΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ: ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ: ΠΕΡΙΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ: ΗΙΠΠΟΙΣ ΣΙΤΟΣ ΕΔΟΘΕ: ΤΤΡΗΗΗΗΔΔ: *Sous la préſidence de la tribu Œneïde, troiſième prytanie, il a été délivré par les hellénotames, à Periclès, du bourg de Cholargos, & aux magiſtrats ſes collégues, y compris la nourriture des chevaux, 2 talens 5420 drachmes;* c'eſt-à-dire, 15,678 livres de notre monnoie. Lignes 7 & 8.

Il ne s'agit pas ici du fameux Périclès, mort vingt ans auparavant, dans la troiſième année de la guerre du Péloponèſe, vers l'automne de l'an 429 avant J. C. *(b)*, mais d'un fils illégitime qu'il fit mettre au nombre des citoyens, & qui, après avoir rempli divers emplois, fut condamné à mort, quelques années après la date de notre inſcription *(c)*. Il paroît pluſieurs fois ſur ce monument, à la tête des magiſtrats chargés de la dépenſe des fêtes, & ſur-tout de la diſtribution de l'argent qu'on donnoit au peuple pour voir les ſpectacles.

ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΗΙΠΠΟΙΣ ΣΙΤΟΣ ΕΔΟΘΕ: ΤΤΡΗΗΗΗ: *Autre livraiſon* Ligne 9.

(a) Demoſth. in Leochar. *pag. 1047.* C. Meurſ. in Panathen.

(b) Thucyd. *lib. II, cap. 65.* Plut. in Pericl *tom. I, pag. 173.*

(c) Xenoph. hiſt. Græc, *lib. I, pag. 448.* A. Plut. in Pericl. *tom. I. pag. 172.* F.

par les mêmes hellénotames, y compris la nourriture des chevaux, 2 talens 5400 drachmes; de notre monnoie, 15,660 liv.

Lig. 9 & 10. ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΗΕΡΜΟΝΙ ΕΔΟΘΕ ΑΡΧΟΝΤΙ ΕΣ ΠΥΛΟΝ : ΓΤ : *Autre livraiſon faite par les mêmes hellénotames, pour Pylos, à Hermon, commandant, 6 talens;* de notre monnoie, 32,400 livres.

HEPMONI. Thucydide raconte les diviſions ſanglantes qui agitoient la ville d'Athènes, dans le printemps de l'année 411 avant J. C., ſous l'archontat de Callias *(a)*. Un des partis, à la tête duquel ſe trouvoit Théramène, vouloit détruire l'autorité des quatre cents; l'autre dirigé par Phrynichus, la maintenir. Hermon qui commandoit un corps de troupes à Munychie, ſe déclara pour le premier *(b)*, & tua lui-même Phrynichus, s'il en faut croire Plutarque *(c)*, contredit ſur ce point par Lyſias, auteur contemporain, & par l'orateur Lycurgue, qui vivoit peu de temps après *(d)*. Je penſe que cet Hermon ne doit pas être diſtingué de celui dont il s'agit dans l'inſcription, & qui, environ dix-huit mois après, fut chargé d'une commiſſion, décernée ſans doute par le parti qui avoit prévalu, & dont il avoit bien mérité.

APXONTI. On ſait que le titre d'archonte ſe donnoit ſouvent au commandant d'une flotte, ou d'un corps de troupes *(e)*.

(a) Thucyd. *lib. VIII, cap. 89, &c.*

(b) Id. *ibid. cap. 92.*

(c) Plut. in Alcib. *tom. I, pag. 205.* C.

(d) Lyſ. in Agorat. *pag. 258.* Lycurg. in Leocrat. *pag. 164, l. 4, edit. Steph.*

(e) Thucyd. *lib. VIII, cap. 5, 9, 10, &c.*

ΕΣ ΠΥΛΟΝ. J'ai pris pour un *pi* la première lettre du dernier mot, quoiqu'elle ſoit un peu dégradée.

Dans la ſeptième année de la guerre du Péloponèſe, les Athéniens s'étoient emparé de la Pylos de Meſſénie *(a)*. Environ quinze ans après, les Lacédémoniens ayant attaqué cette place par terre & par mer, les Athéniens envoyèrent à ſon ſecours une flotte, ſous le commandement de cet Anytus qui, quelques années après, fut un des accuſateurs de Socrate. Il prétendit que ſes vaiſſeaux n'avoient pu doubler le cap Malée, & Pylos tomba entre les mains des Lacédémoniens. Diodore place cet événement ſous l'archontat de Dioclès *(b)*, ſucceſſeur de Glaucippe, lequel archontat s'étend depuis l'été de 409 juſqu'à celui de 408 avant J. C. L'inſcription fait mention d'un autre ſecours envoyé à la garniſon de Pylos, ſous le commandement d'un chef nommé *Hermon*, & nous en donne aſſez préciſément la date; ce fut ſous l'archontat de Glaucippe & ſous la troiſième prytanie, & par conſéquent dans l'automne de l'an 410 avant J. C.

Thucydide termine ſon hiſtoire au mois d'août de l'année précédente 411 *(c)*: nous regrettons qu'il ne l'ait pas pouſſée juſqu'à la fin de la guerre du Péloponèſe, comme il ſe l'étoit propoſé; il nous auroit fourni des détails propres à éclaircir pluſieurs articles de l'inſcription. Théopompe & Xénophon continuèrent cette hiſtoire; mais l'ouvrage du premier eſt perdu, & celui du ſecond trop ſuccinct.

(a) Thucyd. *lib. IV, cap. 3.* Dodw. Annal. Thucyd. *pag. 144.*

(b) Diod. *lib. XIII, pag. 188.*

(c) Dodw. Annal. Xénoph. *pag 236.*

Ligne 10. ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΕΛΛΗΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΣ ΤΗΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ : ΤΤ : *Autre livraiſon par les mêmes hellénotames pour la diobélie, 2 talens ;* de notre monnoie, 10,800 livres.

La diobélie, nommée *diobolie* par Ariſtote *(a)*, déſigne les deux oboles que d'après le décret de Périclès, on diſtribuoit par jour en certaines fêtes à chaque citoyen, & qui mettoient les plus pauvres à portée de payer leur place aux ſpectacles, & de ſubvenir à leurs beſoins *(b)*.

La troiſième prytanie commença au 12 du mois boédromion, & finit au 17 du mois puanepſion *(*)*, ce qui comprend l'intervalle de temps écoulé depuis le 22 de ſeptembre juſqu'au 26 d'octobre incluſivement. La ſomme totale des dépenſes monte à 74,538 liv. : prélevons-en 32,400 pour l'expédition d'Hermon ; reſtera pour les fêtes, 42,138[tt].

Cette ſomme eſt diſtribuée en quatre articles, rangés ſans doute ſuivant l'ordre des temps. Les deux premiers mettent en ligne de compte l'entretien des chevaux ; on vit donc alors entr'autres ſpectacles, des cavaliers figurer dans les proceſſions, & quelquefois diſputer le prix de la courſe. Le troiſième article eſt, à ce que je penſe, étranger aux fêtes. Il eſt fait mention dans le quatrième, de la diſtribution des deux oboles ; on vit donc, ſoit au théâtre, ſoit à l'Odéum, des combats de lutteurs & des concours de muſiciens. Je n'ajoute point des tragédies & des comédies, parce que la

---

(a) Ariſtot. de Rep. *lib. II, cap. 7, tom. II, pag. 324.* C.

(b) Demoſt. de Cor. *pag. 477.* B. Liban. in argum. Olynth. I. Ulpian. in Olynth. I, *pag. 13.* E.

(*) Voyez à la fin de cette Diſſertation, la note 4.

représentation en étoit fixée à d'autres mois. Reprenons ces divers articles.

Je rapporte, du moins en grande partie, les deux premiers articles aux fêtes d'Éleusis, qui, à l'époque de notre monument, commencèrent au 4.e jour de la prytanie, 15.e du mois boédromion, 25.e de notre mois de septembre; elles duroient neuf jours, présidées avec une extrême vigilance par le second des archontes, assisté de quatre inspecteurs *(a)*. Nous savons que pendant leur durée, il se livroit à Éleusis un combat de lutteurs, & nous présumons qu'on donnoit d'autres spectacles à Athènes où les étrangers, même ceux qui n'étoient pas initiés, abordoient en foule *(b)*. Une cérémonie particulière augmentoit la dépense; autrefois & dans la suite, la pompe solennelle qui conduisoit d'Athènes à Éleusis la statue d'Iacchus, passoit par la voie sacrée, & sa marche étoit souvent suspendue par des sacrifices & des danses. Sous l'archontat de Glaucippe, on fut obligé de la transporter par mer, parce que les Lacédémoniens placés au poste de Décelie, interceptoient le chemin de terre. Quoique la fête ne se célébrât plus avec le même éclat *(c)*, elle exigeoit encore des frais considérables. Le temps de l'expédition d'Hermon, indiquée par le troisième article, sera fixé en conséquence à la fin du mois boédromion, ou au commencement de puanepsion, c'est-à-dire, vers les premiers jours du mois d'octobre.

Après l'article d'Hermon, il en vient un quatrième qui

(a) Aristot. ap. Harpocr. in Ἐπιμελ. Poll. *lib. VIII, cap. 9, §. 90.*

(b) Lys. in Andoc. *pag. 106.* Tayl. *ibid.* Philostr. vit. Apoll. *lib. IV. cap. 17 & 18.*

(c) Plut. in Alcib. *tom. I, pag. 210.*

concerne certainement une fête, puiſqu'on y dépenſa pour la diſtribution des deux oboles, 2 talens ou 12000 drachmes.

Cette dépenſe pouvoit être relative à la fête des Oſchophories, qui tomboit au 7 de puanepſion, 16 de notre mois d'octobre. De jeunes gens des premières familles d'Athènes, couroient à cheval, portant dans leurs mains des rameaux de vigne chargés de raiſins *(a)*. On célébroit d'autres fêtes dans le même mois, & ſur-tout les Theſmophories en l'honneur de Cérès; mais les auteurs & les monumens ne nous offrent que de foibles lumières ſur les ſpectacles qui en relevoient l'éclat.

Quatrième prytanie.

Lignes 10, 11 & 12. ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΚΑΜΑΝΤΙΔΟΣ ΤΕΤΑΡΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ : ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ : ΠΕΡΙΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΣΙΤΟΣ ΗΙΠΠΟΙΣ ΕΔΟΘΕ : ΤΤΤ : *Sous la préſidence de la tribu Acamantide, quatrième prytanie, il a été délivré par les helléno tames, à Périclès du bourg de Cholargos & aux magiſtrats ſes collègues, y compris la dépenſe des chevaux, 3 talens* (16,200 livres).

Ligne 12. ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ ΕΔΟΘΕ : ΓΤΤΤΧΗΗΗΓΓ : *Autre livraiſon faite par les mêmes helléno tames pour la diobélie, 8 talens 1355 drachmes* (44,419 livres 10 ſous).

J'ai dit que dans certaines fêtes, on donnoit deux oboles à chaque citoyen qui aſſiſtoit aux ſpectacles; ainſi, une drachme étoit répartie entre trois citoyens. On avoit diſ-

(a) Meurſ. in Oſchoph. Corſin. faſt. Att. *tom. II, pag. 353.*

tribué 49,355 drachmes, & par conſéquent 148,065 perſonnes participèrent à la gratification ; mais ce ne fut pas dans le même jour : comme le nombre des fêtes étoit conſidérable, la même perſonne pouvoit dans l'eſpace d'une prytanie, c'eſt-à-dire, de trente-cinq ou trente-ſix jours, recevoir les deux oboles ſix à ſept fois & même davantage.

La quatrième prytanie commença au 18 du mois puanepſion, & finit au 22 de mæmactérion ; elle fut donc en exercice depuis le 27 d'octobre juſqu'au 30 de novembre incluſivement.

On y célébra les Apaturies qui duroient trois jours, & d'autres fêtes qu'on peut voir dans le calendrier de Corſini *(a)*. Nous n'avons pas aſſez de détails pour fixer l'emploi des ſommes qu'elles exigèrent, & qui s'élevèrent à 60,619 livres 10 ſous.

Cinquième prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΚΕΚΡΟΠΙΔΟΣ ΠΕΜΠΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥ- Lignes 12, 13
ΟΣΕΣ : ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ : ΠΕΡΙ- & 14.
ΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟ-
ΒΕΛΙΑΝ : ΤΤΤΤΧΧΗΗ : *Sous la préſidence de la tribu Cécropide, cinquième prytanie, il a été délivré par les helléno-tames, à Périclès du bourg de Cholargos, & aux magiſtrats ſes collègues, pour la diobélie, 4 talens 2200 drachmes* (23,580 livres).

Cette prytanie préſida depuis le 23 de mæmactérion, juſqu'au 28 de poſidéon incluſivement, c'eſt-à-dire, depuis le 1.er décembre de l'an 410 avant J. C. juſqu'au 4 janvier incluſivement de l'an 409 avant la même ère.

(a) Corſin. faſt. Att. *tom. II, pag. 383.*

Parmi les fêtes qui ſe renouvelèrent dans cet eſpace de temps, il faut diſtinguer celles de Bacchus, chomées dans les différens bourgs de l'Attique, & connues ſous le nom de *Dionyſiaques des champs*. On les célébroit tous les ans au mois poſidéon *(a)*; & ſous l'archontat de Glaucippe, époque de notre inſcription, elles tombèrent ſous la cinquième prytanie.

Le ſcholiaſte d'Ariſtophane les a plus d'une fois confondues avec les fêtes Lénéennes *(b)*; mais ſon erreur qui avoit égaré pluſieurs critiques, eſt maintenant reconnue *(c)*, & l'on regarde avec raiſon comme des ſolennités très-diſtinctes, quoique toutes conſacrées à Bacchus, les Dionyſiaques des champs, qui ſe célébroient vers la fin de l'automne; les Lénéennes qui tomboient au mois antheſtérion, (février & mars), puiſqu'elles faiſoient partie des Antheſtéries, ou les ſuivoient de près *(d)*; & les Dionyſiaques de la ville qui revenoient un mois après, c'eſt-à-dire dans l'élaphébolion (mars & avril).

La diſtribution des oboles énoncée dans le préſent article, ſuppoſe un concours de 72,500 ſpectateurs, un chef-lieu où ils ſe raſſembloient pendant pluſieurs jours, & par conſéquent une des grandes fêtes des Athéniens. Ces circonſtances réunies m'ont paru convenir aux Dionyſiaques du Pirée, que les critiques modernes n'ont point inſérées dans leur calendrier, & que je crois devoir confondre avec les Dionyſiaques

---

(a) Theophr. charact. *cap. 3.*

(b) Schol. Ariſtoph. in Acharn. *v. 377 & 503.*

(c) Corſin. faſt. Att. *tom. II, pag. 326.*

(d) Id. *ibid. pag. 328.* Mém. de l'Acad. des inſcript. *tom. XXXIX, pag. 174.*

des

des champs. Je diſcuterai cette opinion dans une des notes placées à la fin de cette diſſertation *(*)*.

Sixième prytanie.

Sous cette prytanie & ſous les ſuivantes, les greffiers ont eu l'attention de marquer les jours où les tréſoriers, nommés *hellénotames*, ont fourni certaines ſommes.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΛΕΟΝΤΙΔΟΣ ΗΕΚΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟ- Lig. 14 & 15.
ΣΕΣ : ΤΡΙΤΕΙ ΕΜΕΡΑΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕ-
ΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕ-
ΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΧΗΗΡΔΔΔΗΗΗ : *Sous la préſidence de la tribu Léontide, ſixième prytanie, le troiſième jour de la prytanie* (c'eſt-à-dire, le ſeptième de notre mois de janvier de l'an 409 avant J. C.), *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathenée, & aux magiſtrats ſes collégues, 1284 drachmes* (1155 livres 12 ſous de notre monnoie).

Ce jour concouroit avec le premier du mois gamélion, & cette circonſtance nous éclaire ſur l'objet de la dépenſe mentionnée dans cet article. On ſait en effet qu'à chaque néoménie ou premier jour du mois, on célébroit une fête qui étoit accompagnée de ſacrifices & de ſpectacles, & dont on trouvera les détails dans Meurſius *(a)*.

ΕΝΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ Lig. 15 & 16.
ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΤ
ΧΡΔΔΔΗΗΗΙ : *Le neuvième de la prytanie* (le treizième

(*) Voyez la note 5.

(a) Meurſ. Græc. fer. in Νουμην.

de notre mois de janvier), *il a été délivré par les helléno-tames à Thraſon, du bourg de Buteia, & aux magiſtrats ſes collégues, 3 talens 1083 drachmes 2 oboles* (de notre monnoie 17,175 livres).

Le ſeptième jour de chaque mois, ainſi que le premier, étoit conſacré à Apollon *(a)*. On y place une fête, diſtinguée ſans doute par une proceſſion & par des chœurs de muſique, puiſque les Athéniens y paroiſſoient avec des rameaux de laurier à la main, & qu'on y chantoit des cantiques en l'honneur du Dieu *(b)*. C'eſt à cette fête que j'attribue la dépenſe dont l'article fait mention; car dans l'année dont il s'agit, le 9 de la ſixième prytanie concourut avec le 7 du mois gamélion.

Je m'arrête un moment ſur le double rapport qui ſe trouve entre les faits de l'hiſtoire & ceux de notre inſcription. Suivant les auteurs anciens, le 1.er & le 7 de chaque mois, tous deux conſacrés à Apollon, étoient mis au nombre des fêtes par les Athéniens. Notre marbre expoſe en deux articles ſéparés les dépenſes qu'on fit pour le 1.er & le 7.e de gamélion, & n'en aſſigne point pour les jours analogues des mois ſuivans, quoique dans ces mois on ait ſpécifié les dépenſes jour par jour.

Je conclus delà, 1.° qu'à l'exception du quatrième & du cinquième mois, dont j'ai cru devoir changer la place, je ne fais pas une fauſſe route en ſuivant les tables que le ſavant Dodwell a dreſſées pour l'ennéadécaétéride de Méton; c'eſt une nouvelle preuve de leur exactitude. Je conclus,

---

(a) Meurſ. græc. fer. in ΕΒΔ.

(b) Procl. in Heſiod. Dies, *v.6. pag. 168, edit. Heinſ. 1603.*

2.° que les dépenſes occaſionnées par les deux fêtes ci-deſſus mentionnées, ne ſe renouveloient avec un certain éclat que dans le mois de gamélion, qui fut pendant long-temps le premier l'année Athénienne, ou qu'elles ſe trouvent compriſes dans les premiers articles des autres mois.

ΗΕΝΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑ- Lignes 16, 17 & 18.
ΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΣΤΡΑΤΕΓΟΙ ΕΧΣ ΕΡΕΤΡΙΑΣ : ΕΥΚΛΕΙΔΕΙ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ : ΧΧΧΙΓΗΗΔΔΔΔΙϽ :

Le onzième jour de la prytanie (9 du mois gamélion, dans l'année Attique, 15 de notre mois de janvier 409 avant J. C.), *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues*. . . . . ; *3740 drachmes une obole & une fraction d'obole* (de notre monnoie 3366 livres 3 ſous, ſans compter la fraction).

Une eſpèce de parenthèſe inſérée au milieu de la phraſe, nous apprend qu'en certaines occaſions les hellénotames ne pouvoient délivrer les ſommes qu'ils avoient entre leurs mains, ſans s'être concertés avec les ſtratèges, ou du moins avec l'un d'entr'eux. Les expreſſions dont on s'eſt ſervi pour indiquer ce fait, donnent lieu à de très-grandes difficultés. J'en commence l'analyſe par le mot ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ, le dernier de tous. Il ne ſe trouve, à ce que je crois, dans aucun ancien écrivain ; mais le mot ὁμολόγημα déſignant un accord fait *entre deux parties*, & le mot ἀνομολογοῦμαι plus connu, ſignifiant *fateor, aſſentior* (*a*), les deux mots ΕΥΚΛΕΙΔΕΙ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ pourroient ſe rendre

(*a*) Bud. comment. ling. Græc. *pag.* 774.

par *convention faite avec Euclide.* Les deux mots qui précèdent ce nom ΣΤΡΑΤΕΓΟΙ ΕΧΣ ΕΡΕΤΡΙΑΣ, ſont ſuſceptibles de deux ſens; ΣΤΡΑΤΕΓΟΙ, ſuivant qu'on le prend pour le datif ſingulier ou pour le nominatif pluriel, peut ſignifier *au ſtratège* ou *les ſtratèges.* Si nous le mettons au datif, il ſe rapportera néceſſairement au nom d'*Euclide*, malgré les trois points qui l'en ſéparent, & qui ne ſont peut être en cet endroit que la fonction d'une virgule, de manière que ce membre de phraſe ſignifieroit: *convention faite avec Euclide, ſtratège d'Erétrie.*

Ce titre ne prouveroit pas qu'Euclide fût au ſervice des habitans de cette ville, mais ſeulement qu'il étoit un des chefs de la flotte Athénienne qu'on avoit miſe en ſtation dans leur port, pour les garantir d'une invaſion de la part de ceux du Péloponèſe. C'eſt ainſi que Charminus, un des commandans d'une autre flotte que les Athéniens entretenoient alors à Samos, eſt appelé par Thucydide, un des ſtratèges de Samos: εἷς τῶν ἐκ Σάμου στρατηγῶν *(a)*.

Ici ſe préſente une objection: puiſque les hellénotames n'ont pu remettre à Proxène & à ſes aſſociés, la ſomme de 3740 drachmes ſans l'aveu du ſtratège d'Erétrie, il falloit donc que cet argent fît partie des contributions de l'Eubée; & qu'elle fût alors dans la dépendance des Athéniens; cependant il eſt prouvé qu'elle avoit ſecoué leur joug l'an 411 avant J. C. *(b)*, environ deux ans avant le fait énoncé dans cet article de l'inſcription; pourquoi donc parle-t-elle d'un ſtratège & des contributions d'Erétrie? Je réponds;

(a) Thucyd. *lib. VIII, cap. 41.*
(b) Id. *ibid. lib. VIII, cap. 95.*

1.° que les ſommes d'argent que payoient les alliés, étoient verſées dans une caiſſe particulière, où elles reſtoient ſouvent en dépôt pendant pluſieurs années, & que la ſomme mentionnée ſur le monument, avoit été prélevée avant la révolte des Erétriens. Je réponds, 2.° qu'après leur défection, Euclide a pu conſerver l'emploi qu'il avoit auparavant; puiſqu'on a vu quelquefois des ſtratèges continués pendant trois ans *(a)*.

A l'époque du monument, les auteurs anciens placent à Athènes un Euclide qui avoit formé une bibliothèque *(b)*, un autre qui fut au nombre des trente tyrans *(c)*, & celui qui fut archonte l'an 403 avant J. C. Nous ignorons s'il faut les diſtinguer l'un de l'autre, & chacun en particulier, de l'Euclide mentionné dans l'inſcription.

Voici la manière dont on pourroit traduire tout l'article : *Le onzième jour de la prytanie* (15 janvier de l'an 409 avant J. C.), *les hellénotames ont délivré à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, la ſomme de 3740 drachmes une obole* (3366 livres 3 ſous), *convention faite avec Euclide, ſtratége d'Erétrie.*

Cette traduction éprouvera quelques légers changemens, ſi on prend le mot ΣΤΡΑΤΕΓΟΙ pour un nominatif pluriel; alors ce mot déſignera les ſtratèges, & le nom d'Euclide ſera celui d'un hellénotame; les mots ΕΧΣ ΕΡΕΤΡΙΑΣ pourront ſe rendre par *les ſommes reçues d'Erétrie*, comme on le verra plus bas à l'occaſion des ſommes prélevées à

(a) Demoſt. de falſ. legat. *pag. 418.* F.
(b) Athen. *lib. I, cap. 2, pag. 3.* Caſaub. *ibid.*
(c) Xenoph. hiſt. Græc. *lib. II, pag. 461.*

Samos ; au lieu du mot ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ qui a échapé à l'impéritie ou à la négligence reconnue du graveur, nous lirons ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΣΑΝ, & nous aurons cette formule : *Les ſtratèges d'Erétrie*, ou bien *les ſtratèges à l'occaſion des ſommes perçues à Erétrie, ont fait une convention avec l'hellénotame Euclide.*

Quelque parti que l'on prenne, on parviendra au même réſultat, & nous obtiendrons un léger éclairciſſement ſur l'adminiſtration des finances chez les Athéniens. J'ai dit que les contributions des alliés furent dans l'origine deſtinées à continuer la guerre contre les Perſes, & qu'on les fit ſervir enſuite à l'embelliſſement de la ville & à la célébration des fêtes ; nous voyons par notre inſcription, que certaines parties ne pouvoient être détournées de leur objet, que de l'aveu des ſtratèges.

Lig. 18 & 19. ΤΡΙΤΕΙ ΚΑΙ ΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΕΡΙΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΧΧΧΧΙ[Π]ΗΗΗΗΠΙ : *Le 13 de la prytanie* (11 de gamélion, 17 de janvier de l'an 409 avant J. C.), il a été délivré *par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magiſtrats ſes collégues, 4906 drachmes* (de notre monnoie 4415 livres 8 ſous).

Il faut obſerver, qu'à la fin de la 18.e ligne, il manque au moins une lettre, qui devoit être un Τ ou un Χ, c'eſt-à-dire, un talent ou 1000 drachmes.

Ligne 19. ΟΓΔΟΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ : ΣΠΟΥΔΙΔΙ ΦΛΥΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΧΧΗ : *Le 28 de la prytanie* (26 de gamé-

lion, 1.er de février de l'an 409 avant J. C.), il a été délivré *par les hellénotames à Spoudidès, du bourg de Phlya, & aux magiſtrats ſes collégues, 2 talens 2100 drachmes* (12,690 livres).

Au lieu de ΣΠΟΥΔΙΔΙ, il faut peut-être lire : ΣΠΟΥΔΙΔΕΙ. Cet article, ainſi que le précédent, regarde les fêtes ; il n'en eſt pas de même du ſuivant.

ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΤΑ ΕΧ ΣΑΜΟ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΘΕ : ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙ : ΑΝΑΙΤΙΟΙ ΣΦΕΤΤΙΟΙ ΚΑΙ ΠΑΡΕΔΡΟΙ ΠΟΛΥΑΡΑΤΟΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ : ΡΡΤΤΧ : *Le 30 de la prytanie* (28 de gamélion, dans l'année Attique, 3 de notre mois de février de l'an 409 avant J. C.), *l'emploi des ſommes provenues de Samos a été réglé. Les hellénotames* ont délivré *à Anætius, du bourg de Sphettos & au parèdre* (aſſeſſeur) *Polyaratus, du bourg de Cholargos, 57 talens, mille drachmes* (308,700 livres). Lig. 20 & 21.

L'Anætius mentionné dans cet article, eſt peut-être le même qui, quelques années après, fut un des trente tyrans *(a)*. Son nom eſt aſſocié ſur le marbre avec celui de Polyaratus *(*)*, parèdre ou *aſſeſſeur*, titre qu'on ne donnoit guère qu'aux aſſeſſeurs des trois premiers archontes, comme on l'a vu plus haut. J'aurois pu attacher dans ma traduction, au nom d'Anætius, celui d'hellénotame, puiſque le mot ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙ s'écrivoit de même, ſoit au datif

(a) Xenoph. hiſt. Græc. *lib. II, pag. 461.*

(*) La première lettre du mot Polyaratus eſt abſolument détruite ſur le marbre ; je l'ai rétablie dans ma copie, parce que ce nom étoit connu des Grecs. (Polyb. *pag. 888.*)

ſingulier, ſoit au nominatif pluriel; mais il falloit s'engager dans de vaines diſcuſſions, & j'ai traduit ce mot par *les hellénotames*. Il ſuffit d'obſerver que deux officiers furent chargés de la diſtribution d'une ſomme trop forte, même pour la plus ſolennelle des fêtes: elle fut, ſans doute, deſtinée aux préparatifs de la campagne ſuivante, & peut-être auſſi à des travaux publics. Xénophon dit qu'avant l'été d'une année, qui paroît être l'année 409 avant J. C., les Athéniens ordonnèrent de fortifier un de leurs châteaux nommé *Thoricos (a)*; cette date ſe concilieroit parfaitement avec l'article de l'inſcription.

La ſixième prytanie comprit les deux derniers jours de poſidéon, tout le gamélion & les trois premiers jours d'antheſtérion. Elle fut donc en exercice depuis le 29.e jour du premier de ces mois, juſqu'au 3.e inclusivement du dernier, c'eſt-à-dire, depuis le 5 de notre mois de janvier, juſqu'au 8 de février inclusivement.

La dépenſe totale monte à 347,502 livres 3 ſous. En prélevant les articles troiſième & ſixième, qui paroiſſent relatifs à des opérations militaires, il reſtera la ſomme de 35,436 livres, que je rapporte à la célébration des fêtes, parce qu'elle fut délivrée à différentes repriſes par les hellénotames, à la compagnie chargée de la repréſentation des ſpectacles.

Septième prytanie.

Elle fut en exercice depuis le 4 du mois antheſtérion;

(a) Xenoph. *ibid. lib. I, pag. 433.* Dodw. Annal. Xenoph. *pag. 238.* Corſin. faſt. Att. *tom. II, pag. 255.*

juſqu'au

juſqu'au 10 du mois élaphébolion incluſivement, c'eſt-à-dire, depuis le 9 de février juſqu'au 15 de mars incluſivement.

Les fêtes Antheſtéries qu'on y célébra, commençoient le 11 du mois antheſtérion, & duroient trois jours. Le premier s'appeloit *Pithœgie*, parce qu'on y faiſoit l'ouverture des tonneaux *(a)*. Au ſecond jour tomboit la fête des *Choës*, que je ne diſtingue pas des fêtes *Lénéennes*, ou anciennes Dionyſiaques *(b)*. Le troiſième jour étoit deſtiné à la fête des *Chytres :* dans les deux derniers on repréſentoit des tragédies & des comédies *(c)*; il falloit en conſéquence diſtribuer de l'argent au peuple pour le mettre à portée d'aſſiſter aux ſpectacles, & cette diſtribution devoit ſe faire immédiatement avant les fêtes. Ici nous trouvons la conformité la plus frappante entre les uſages des Athéniens & les faits énoncés dans l'inſcription.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΝΤΙΟΧΙΔΟΣ ΕΒΔΟΜΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ : ΠΕΜΠΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ : Τ : *ſous la préſidence de la tribu Antiochide, ſeptième prytanie, le 5 de la prytanie, il a été délivré à Denys, du bourg de Cydathenée, & aux magiſtrats ſes collégues, pour la diobélie* (pour la diſtribution des deux oboles), *1 talent* (5400 livres). Lig. 21 & 22.

Dans l'année dont il s'agit, l'an 409 avant J. C., le

(a) Plut. Sympoſ. *tom. II, pag. 655.* E.

(b) Mem. de l'Acad. des inſcr. *tom. XXXIX, pag. 174.*

(c) Demoſth. in Mid. *pag. 604.* F. Thraſyll. ap. Diog. Laert. *lib. III,* §. *56.* Ariſtoph. in Acharn. *v. 503.* Apollod. ap. Schol. *ibid. v. 960.* Argum. in Acharn. *pag. 231.*

cinquième jour de la 7.e prytanie concourut avec le 8 du mois anthéſterion, 13 de notre mois de février.

Lig. 22 & 23. ΕΒΔΟΜΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ : ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ : ΤΧΗΗΔΔΔΗΙΙΙↄ : *Le ſeptième de la prytanie,* il a été délivré *par les hellénotames, à Thraſon, du bourg de Buteia, & aux magiſtrats ſes collégues, pour la diobélie, 1 talent 1232 drachmes 3 oboles* & une fraction (6509 liv. 5 ſous, ſans compter la fraction).

Le 7.e jour de la prytanie répondit au 10 du mois antheſtérion, au 15 de notre mois de février. Ainſi, le 13 de ce dernier mois on fit une première diſtribution, le 15 une ſeconde, & les fêtes commencèrent le 16.

On diſtribua environ 13,233 drachmes, ce qui ſuppoſe que 40,000 perſonnes aſſiſtèrent aux ſpectacles ; mais ce ne fut pas la ſeule dépenſe qu'occaſionnèrent ces trois jours de fête : voici un autre article qui les concerne.

Lig. 23 & 24. ΤΕΙ ΑΥΤΕΙ ΗΜΕΡΑΙ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΦΑΛΑΝΘΟΙ ΑΛΟΠΕΚΕΘΕΝ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΣΙΤΟΝ ΗΙΠΠΟΙΣ : ΤΤΤΤ : *Le même jour* (10 d'antheſtérion, dans l'année Attique, 15 de notre mois de février), il a été délivré *par les hellénotames à Phalanthus, du bourg d'Alopèce, & aux magiſtrats ſes collégues,* en y comprenant *la nourriture des chevaux, 4 talens* (21,600 liv.).

Le mot ΣΙΤΟΝ au lieu de ΣΙΤΟΣ & l'omiſſion du verbe auquel ce mot ſe rapportoit, prouvent l'inexactitude du graveur, ou la négligence du greffier qui lui avoit fourni cet article. La dépenſe relative aux chevaux eſt confirmée par

un paſſage de Démoſthène, où il eſt dit que pendant les Antheſtéries, outre la repréſentation des pièces de théâtre, on donnoit celle d'une pompe ſolennelle *(a)*, c'eſt-à-dire, d'une proceſſion où des hommes à cheval ſe faiſoient remarquer par leur magnificence ou par leur adreſſe *(b)*. Les 4 talens ne furent pas uniquement deſtinés à l'entretien des chevaux; dans les principales fêtes les objets de dépenſe étoient en très-grand nombre.

Continuons l'examen de ce que coûtèrent les cérémonies religieuſes ſous la ſeptième prytanie.

ΗΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ: ΧΓΔΔΔΗΗΗΙΙΙ: *Le ſeizième de la prytanie* (19 d'antheſtérion, 24 de notre mois de février), il a été délivré *par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, 1534 drachmes 3 oboles* (1381 livres 1 ſou). Lig. 24 & 25.

ΤΕΤΑΡΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΗΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΥΠΟΛ...(ΕΥΠΟΛΕΜΟΙ) ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ: ΓΗΗΗΗ: *Le vingt-quatrième de la prytanie* (27 d'antheſtérion, 3 de notre mois de mars), il a été délivré *par les hellénotames à Eupolème, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, 5400 drachmes* (4860 liv.). Lig. 25 & 26.

ΕΒΔΟΜΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΚΑΛΛΙΑΙ ΕΥΟΝΥΜΕΙ ΚΑΙ Lig. 26 & 27.

(a) Demoſth. in Mid. *pag.* 604. F.

(b) Xenoph. de re equeſt. *pag.* 951. Id. de mag. equit. *pag.* 959, *&c.*

ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΧΧΙ[Γ]Γ[Δ]ΠΙΙΙΙc : *Le 27 de la prytanie* (le 1.er du mois élaphébolion, dans l'année Attique, 6 de notre mois de mars), il a été délivré *par les hellénotames à Callias, du bourg d'Euonyme & à ſes collégues, 1 talent 2565 drachmes 4 oboles* (7709 liv. 2 ſous).

Ces trois derniers articles ſe rapportent peut-être aux fêtes dont nous venons de parler; peut-être à celles de Jupiter Meilichius qui les ſuivirent de près, & que Thucydide regarde comme une des grandes ſolennités des Athéniens *(a)*; peut-être enfin aux préparatifs de la principale fête de Bacchus, laquelle concourut avec les premiers jours de la prytanie ſuivante.

La dépenſe totale des fêtes pendant la huitième prytanie, fut de 47,459 liv. 8 ſous.

Huitième prytanie.

Elle fut en exercice depuis le 11 du mois élaphébolion juſqu'au 16 du mois munychion incluſivement, c'eſt-à-dire, depuis le 16 de mars juſqu'au 20 d'avril incluſivement.

Lig. 27 & 28. ΕΠΙ ΤΕΣ ΗΙΠΠΟΘΟΝΤΙΔΟΣ *(ſic)* ΟΓΔΟΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ΔΟΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ : ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΤΙ[Γ]ΗΔΔΔΗΗΗΙΙΙ : *Sous la préſidence de la tribu Hippothoontide, huitième prytanie, le 12 de la prytanie* (22 d'élaphébolion, 27 de mars); *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, 3 talens 634 drachmes 4 oboles* (16,771 liv. 4 ſous).

(a) Thucyd. *lib. I, cap. 126.* Corſin. in Διάσια, *Faſt. Att. t. II. p. 324.*

ΤΕΤΑΡΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ Lig. 28 & 29.
ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕ-
ΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΤΧΧΧΧΗΗΗΔΓ-
ΗΗΗC : *Le 24 de la prytanie* (le 4 du mois munychion, dans l'année Attique, 8 de notre mois d'avril), *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathenée, & aux magiſtrats ſes collégues, 3 talens 4318 drachmes 1 obole* & une fraction (20,086 liv. 7 ſous, ſans compter la fraction).

ΗΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ Lig. 29 & 30.
ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ
ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΧΧΧΗΗΗΔΔΠΗΗΗΙΙ :
Le 36 de la prytanie (16 du mois munychion, 20 d'avril), *il a été délivré par les hellénotames à Thraſon, du bourg de Buteia, & aux magiſtrats ſes collégues, 1 talent 3329 drachmes 3 oboles* (8396 liv. 11 ſous).

La dépenſe totale monte à 45,254 liv. 2 ſous, ſans compter la fraction; elle fut en grande partie deſtinée à la célébration des grandes Dionyſiaques de la ville, dont le premier jour tomboit au 12 du mois élaphébolion, lequel dans l'année dont il s'agit, concourut avec le ſecond jour de la prytanie & le 17 de notre mois de mars.

Ces fêtes ſe diſtinguoient par l'affluence des étrangers, par l'éclat des proceſſions *(a)*, par le concours des pièces de théâtre qu'on y repréſentoit pendant pluſieurs jours *(b)*, & par tous les genres de ſpectacles offerts aux yeux d'une multitude immenſe. Les deux oboles diſtribuées au peuple ne ſont pas mentionnées dans l'inſcription, ſans doute parce qu'on n'en faiſoit pas toujours un article ſéparé.

(a) Demoſth. in Mid. *pag. 604.* D.
(b) Mém. de l'Acad. des Inſcript. *tom. XXXIX, pag. 172.*

A la dépenſe occaſionnée par les grandes Dionyſiaques ; nous pouvons ajouter celle de la *théorie* que les Athéniens députèrent aux jeux Pythiques. Corſini a prouvé que ces jeux ſe renouveloient dans la troiſième année de chaque olympiade *(a)* ; & il eſt très-probable qu'ils furent célébrés au commencement du mois munychion *(b)*, dont le premier jour concourut dans notre époque avec le 5 d'avril.

Le dernier des payemens dont je viens de parler, tombe au trente-ſixième jour de la prytanie; cette date eſt remarquable. J'ai dit que quatre des tribus préſidoient pendant trente-ſix jours, & les ſix autres pendant trente-cinq. Or, ſuivant Suidas *(c)* & le Lexique manuſcrit de Photius *(d)*, c'étoient les quatre premières qui exerçoient leur miniſtère pendant trente-ſix jours ; & c'eſt d'après ces autorités que Sigonius, Samuel Petit, Dodwell, Corſini *(e)*, Potter & d'autres encore, ont attribué le même nombre de jours aux quatre premières prytanies. Mais ſoit erreur dans les deux Lexiques, ſoit changement ſurvenu dans l'uſage, il eſt certain, par notre inſcription, que vers la fin de la guerre du Péloponèſe, les quatre dernières prytanies préſidoient pendant trente-ſix jours. Nous venons de le voir pour la huitième ; nous aurons la même indication pour la neuvième & la dixième : ſi la ſeptième ne nous l'a pas offerte, c'eſt que ce jour-là il n'y eut pas de payement à faire.

(a) Corſin. diſſert. Agoniſt. *II. pag. 38.*
(b) Id. *ibid. 45 & 46.*
(c) Suid. in Πρυτ.
(d) Ap. Dodw. diſſert. *I*, §. *9*, *pag. 15.*
(e) Sigon. de rep. Athen. *lib. II, cap. 3.* Pet. leg. Att. *pag. 189.* Dodw. *ibid.* Corſin. faſt. Att. *tom. I, pag. 105.*

Neuvième prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣ ΕΝΑΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟ- Lign. 30, 31 & 32.
ΣΕΣ ΔΟΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ : ΗΕΛΛΕΝΟ-
ΤΑΜΙΑΙΣ · ΕΔΟΘΕ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ
ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΧΧΗ𐅂ΔΔΔΠΗΗΙ : *Sous la préſidence de la tribu Erechtheïde, neuvième prytanie, le douzième jour de la prytanie* (le 28 de munychion, 2 de mai de l'an 409 avant J. C.), *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, 2188 drachmes 1 obole* (de notre monnoie, la ſomme de 1969 livres 7 ſous).

Il manque à la fin de la 31.e ligne une ou deux lettres numérales, dont nous ne pouvons joindre la valeur à celle de la ſomme clairement exprimée.

ΤΡΙΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ : ΗΕΛ- Lig. 32 & 33.
ΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΑΘΕΝΑΙΕΙ
ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΤΤΙ𐅂ΗΗ𐅂ΔΔΔΔΗΗΗΙΙ :
Le 23 de la prytanie (le 10 du mois thargélion, dans l'année Attique, 13 de notre mois de mai), *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathenée, & aux magiſtrats ſes collégues, 4 talens 793 drachmes 3 oboles* (de notre monnoie 22,314 livres 3 ſous).

Le marbre étant écorné de chaque côté vers les dernières lignes de l'inſcription, j'ai dû ajouter au commencement de la 33.e ligne une lettre numérale, & je ne pouvois ſuppoſer qu'un T.

ΗΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ : Lig. 33 & 34.
ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ

ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ΤΤΧΧΧΙΓΗΗΗΡΓΙΙc : *Le 36 de la prytanie* (le 23 de thargélion, 26 du mois de mai), *il a été délivré par les hellénotames à Thraſon, du bourg de Buteia, & aux magiſtrats ſes collégues, 2 talens 3850 drachmes 2 oboles* & une fraction (de notre monnoie 14,265 livres 6 ſous, ſans compter la fraction).

Ces trois articles, en partie altérés ſur le marbre, donnent au moins la ſomme de 38,548 liv. 16 ſous. Cette ſomme eſt relative à des fêtes, puiſqu'elle fut remiſe par les hellénotames aux magiſtrats chargés du théorique.

Parmi celles qui revenoient tous les ans ſous cette prytanie, on doit ſur-tout diſtinguer les Thargélies en l'honneur d'Apollon & de Diane : elles concouroient toujours avec le 6 & le 7 du mois thargélion; & dans l'année dont il s'agit, elles furent célébrées le 9 & le 10 de notre mois de mai. Des cérémonies établies pour purifier la ville *(a)*, une pompe ſolennelle, des combats de différentes eſpèces, des prix deſtinés aux vainqueurs *(b)* caractériſent ſuffiſamment une ſolennité publique & accompagnée de ſpectacles.

Je paſſe à la ſuite des dépenſes faites ſous la neuvième prytanie. Ici l'inſcription eſt dégradée, non-ſeulement de chaque côté, mais dans le milieu même du texte. Un éclat de marbre, enlevé par un coup de pioche, ou par quelqu'autre accident, laiſſe dans les ſept dernières lignes une lacune qui a fait diſparoître pluſieurs mots, dont les uns ſont faciles à ſuppléer, dont les autres ne doivent pas nous arrêter, puiſqu'ils n'exprimoient que des noms propres. Dans

(a) Harpocr. in Φαρμ. Diog. Laert. *lib. II, cap. 44.*

(b) Lyſ. Apol. *pag. 374.* Antiph. orat. 16. *pag. 142, lin. 30, edit. Steph.* Demoſth. in Mid. *pag. 604.* F. Meurſ. Græc. [illegible]

la gravure jointe à ce mémoire, toutes les lettres depuis la première ligne juſqu'à la dernière, ont été placées exactement les unes ſous les autres, de manière qu'on pourra juger du nombre des lettres qui manquent à chaque ligne, & qu'il ne ſera pas néceſſaire de les indiquer par le même nombre de points.

ΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΤΑ ΕΧ ΣΑΜΟ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΣΑ..... ΜΑΧ.... ..ΥΣ ΣΡΑΤΕΓΟΙΣ : Je crois qu'il faut lire ανομολογεσατο, que les trois lettres μαχ..... faiſoient partie d'un nom qui ſe terminoit en μαχος, comme ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΣ, ou quelque nom ſemblable; enfin, que les deux lettres ΥΣ qu'on voit au commencement de la trente-cinquième ligne, terminoient le mot φλυευς. Je traduis en conſéquence; Lig. 34 & 35.

Le 36 de la prytanie (23 de thargélion, 26 de mai); ..... *du bourg de Phlya, s'eſt concerté avec les ſtratèges, au ſujet de l'argent de Samos.*

ΕΣ ΣΑΜΟΙ ΔΕΧΣΙΚΡΑΤΕΙ ΑΓΙΛΙΕΙ : ΔΔΤΧ : Je penſe qu'il faut lire εκς Σαμο, Αιγιλιει, & traduire : *De l'argent de Samos, on a remis à Dexicrate, du bourg d'Ægilia, 21 talens 1000 drachmes* (114,300 liv.). Ligne 35.

ΠΑΣΙΦΟΝΤΙ ΦΡΕΑΡΡΙΟΙ : ΓΤ : *à Paſiphonte, du bourg des Phréarrhiens, 6 talens* (32,400 liv.).

ΑΡΙΣΤΟΚΡΑ..... Ι : Γ : *à Ariſtocrate,* ..... *5 talens* (27,000 liv.).

Ε..... (*forte* ΕΥΚΛΕΙΔΕΙ) ΕΥΟΝΥΜΕΙ : ΓΧΧΧΓΗΗΗΓΔΔΔΔΠΙ : *à* ..... *du bourg d'Euonyme, 5 talens 3806 drachmes* (30,506 liv. 8 ſous). Lig. 35 & 36.

Lig. 36. ΝΙΚΕΡΑΤΟΙ ΚΥΔΑΝΤΙΔΕΙ ΤΡΙΕΡΑΡΧΟΙ : XXX : *à Nicérate, du bourg des Cydantides, triérarque, 3000 drachmes* (2700 liv.).

ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΕΙ ΑΝΑ..... ΡΑΡ..... *à Ariſtophane, du bourg d'Anaphlyſtus* ou *d'Anagyronte, triérarque.....* Les lettres numérales ont diſparu ; elles devoient donner 3000 drachmes comme l'article précédent. Je ne les paſſerai pas en compte.

Les ſix derniers articles, dans l'état actuel de l'inſcription, donnent plus de 38 talens 1896 drachmes ; de notre monnoie 206,906 livres 8 ſous. Quelques mois auparavant, ſous la ſixième prytanie, on avoit déjà employé de l'argent de Samos pour 57 talens 1000 drachmes. Total, 95 talens 2896 drachmes ; de notre monnoie 515,606 liv. 8 ſous.

Voyons maintenant d'où pouvoit provenir une ſomme ſi conſidérable. Ariſtide avoit fixé les contributions des alliés d'Athènes à 460 talens *(a)* *(*)* ; on les vit enſuite augmenter ou baiſſer ſuivant les circonſtances heureuſes ou malheureuſes dans leſquelles ſe trouvèrent les Athéniens. Quand la guerre du Péloponèſe commença, elles montoient à environ 600 talens *(b)* *(**)*, & quelques années après elles s'élevèrent à 12 ou 13 cents *(c)* *(***)* ; quelle qu'en ait été la répartition, on ne ſauroit ſuppoſer que l'île de Samos eût jamais été taxée à 96 talens, & cette ſuppoſition ſeroit encore moins admiſſible pour le temps dont il s'agit, ſi l'on

(a) Plut. in Ariſt. *tom. I, pag. 333.* E.

(*) 2,484,000 livres.

(b) Thucyd. *lib. II, cap. 13.*

(**) 3,240,000 livres.

(c) Andocid. de Pac. *pag. 24, lin. 29.* Plut. *ibid.*

(***) 6,480,000 liv. ou 7,020,000 livres.

conſidère qu'après la défaite des Athéniens en Sicile, ſurvenue vers l'automne de l'an 413 avant J. C., c'eſt-à-dire, trois ans avant l'époque de notre inſcription, ils ſe virent abandonnés de la plupart de leurs alliés, & que pour prévenir la défection des habitans de Samos, ils furent obligés de leur accorder l'autonomie *(a)*.

En ſoutenant que la taxe annuelle des Samiens ne pouvoit pas s'élever à la ſomme de 96 talens, je conviens en même temps qu'ils l'avoient payée, mais qu'elle s'étoit accumulée & conſervée pendant pluſieurs années dans la caiſſe de l'extraordinaire ou des hellénotames. Au commencement de la guerre du Péloponèſe, Périclès déclara que des impoſitions apportées ſucceſſivement par les alliés *(b)*, il reſtoit dans le tréſor 6000 talens *(*)*. Bientôt après, il fut ordonné par un décret du peuple, qu'on en mettroit en réſerve 1000, auxquels on ne toucheroit qu'à la dernière extrémité *(c)*; deux ans avant l'époque de notre inſcription *(d)*, les beſoins preſſans de l'état forcèrent la république de recourir à ces 1000 talens, dont une partie avoit ſans doute été fournie autrefois par ceux de Samos, une partie par ceux d'Érétrie, &c. Il fut réglé en conſéquence qu'on n'en prélèveroit rien ſans l'aveu des hellénotames & des ſtratèges, parce que les premiers devoient délivrer la ſomme dont ils étoient les gardiens, & les ſeconds en diriger l'emploi ſuivant les intentions du peuple.

(a) Thucyd. *lib. VIII, cap. 21.*
(b) Thucyd. *lib. II, cap. 13.*
(*) 32,400,000 livres.
(c) Id *ibid. pag. 24.*
(d) Thucyd. *lib. VIII, cap. 15.* Dodw. Annal. Thucyd. *pag. 216.*

Comme les 38 talens 1896 drachmes ; portés dans l'article qui a donné lieu à cette diſcuſſion, au lieu de paſſer entre les mains des magiſtrats du *Théorique*, c'eſt-à-dire ; des magiſtrats chargés de fournir à la célébration des fêtes, furent remis à ſix officiers, parmi leſquels il s'en trouve deux qui ſont qualifiés du titre de *triérarque*, je préſume que cet argent fut employé à une expédition militaire, & cette préſomption devient preſque une certitude, lorſqu'on fait attention à ce récit de Diodore de Sicile *(a)*.

La flotte des Athéniens ſous les ordres de Thraſybule, d'Alcibiade & de Théramène, défit près de Cyſique celle du Péloponèſe, commandée par Mindare, qui périt dans le combat. A cette nouvelle, Athènes exprima les tranſports de ſa joie par des fêtes & des ſacrifices. Elle ſe hâta d'enrôler mille fantaſſins & cent cavaliers, & d'équiper en même temps trente galères pour les joindre à celles d'Alcibiade, à qui l'on devoit ſur-tout cette victoire. Diodore a fixé l'année de cet événement ; c'eſt le dernier de ceux qu'il place ſous l'archontat de Glaucippe ; il en fixe même le temps précis ; c'étoit, dit-il, à la fin de l'hiver *(b)*, & par conſéquent, au printemps de l'année 409 avant J. C. Or la dépenſe énoncée dans l'article de l'inſcription nous offre les mêmes rapports. Elle tombe dans les derniers mois de l'archontat de Glaucippe, & ſous la neuvième prytanie ; laquelle fut en exercice, depuis le 17 de munychion juſqu'au 23 de thargélion incluſivement, depuis le 21 d'avril juſqu'au 26 de mai de l'an 409 avant J. C. incluſivement.

(a) Diod. *lib. XIII, pag. 175 & 177.*
(b) Diod. *ibid, pag. 175, lin. 3.*

La dépenſe connue de cette prytanie monte à la ſomme de 245,455 liv. 4 ſous, dont 38,548 liv. 16 ſous furent employées aux fêtes.

Dixième & dernière prytanie.

Quoique les dernières lignes de l'inſcription ſoient plus dégradées que les précédentes, nous pourrons juger d'après ce qui en reſte, des ſommes qu'on avoit dépenſées.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΠΑΝΔΙΟΝΙΔΟΣ ΔΕΚΑΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ : ΕΝΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΕΛΛΕΝΟ..... ΠΡΟ..... ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : ⊓ΗΗΗΗΔΔΔΔΗIIII : A en juger par l'eſpace qu'ont laiſſé les lettres détruites, il paroît qu'on doit traduire de cette manière : *Sous la préſidence de la tribu Pandionide, dixième prytanie, le 11 de la prytanie* (4 du mois ſcirophorion, dans l'année Attique, 6 de notre mois de juin de l'an 409 avant J. C.), il a été délivré *par les hellénotames à..... 5 talens 442 drachmes 5 oboles* (de notre monnoie 27,398 liv. 11 ſous). Il faut lire *à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues.* Lig. 37 & 38.

ΤΡΙΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝ..... ΣΙΝ : ΤΤ⊓⊓ΔΔΔΔIII : *Le 23 de la prytanie* (16 du mois ſcirophorion, 18 de notre mois de juin), il a été délivré *par les hellénotames à..... & aux magiſtrats ſes collégues, 2 talens 5090 drachmes 3 oboles* (de notre monnoie 15,381 liv. 9 ſous). Lig. 38 & 39.

ΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛ..... ΟΣΙΝ : ⊓ΧΧΧΧ⊓Η⊓ΠΗIIII : *Le 36 de* Lig. 39 & 40.

la prytanie (le 29 de ſcirophorion ; 1.er du mois de juillet de l'an 409 avant J. C.), il a été délivré *par les helléno-tames à ..... & aux magiſtrats ſes collégues, 5 talens 4656 drachmes 4 oboles* (de notre monnoie 31,191 liv.).

La dixième prytanie fut en exercice depuis le 24 de thargélion juſqu'au 29 de ſcirophorion incluſivement, depuis le 27 du mois de mai, juſqu'au 1.er de juillet incluſivement de l'an 409 avant J. C. On y dépenſa 73,971 livres, & cette ſomme fut employée aux frais du culte, puiſqu'elle fut délivrée par les hellénotames aux officiers chargés de diſtribuer l'argent nommé *théorique.* Nous avons peu de détails ſur les fêtes célébrées dans cet intervalle de temps. Il ſuffira de citer les *Plyntéries*, où l'on voyoit une proceſſion ſolennelle *(a)*; les *Arrhéphories*, où nous ſavons que des particuliers augmentoient l'éclat des cérémonies par des contributions particulières *(b)*; les *Buphonies*, qu'Euſtathe qualifie de grande fête parmi les Athéniens *(c)*.

Cette eſpèce de compte rendu ſe terminoit par une formule que nous retrouvons ſur des inſcriptions ſemblables *(d)*, mais dont il ne reſte que ces trois mots : ΚΕΦΑΛΑΙΟΝ ΑΡΓΟΥΡΙΟ ΣΥΜΠΑΝ... *total de l'argent....* Après le dernier de ces mots, on voit un *omicron* qui ſans doute étoit ſuivi de quelques autres lettres ; il l'étoit auſſi du total de la ſomme exprimée en lettres numérales. Ce total a diſparu, mais on peut, à peu de choſes près, le remplacer

---

(a) Meurſ. Græc. fer. Corſin. *tom. II, pag. 364.*
(b) Lyſ. Δωροδ. *pag. 375.*
(c) Euſtath. in Iliad. H. *tom. II, pag. 691, lin. 63.*
(d) Chandl. inſcript. *pars II, pag. 40.* Marm. Sandwic.

par l'addition des ſommes partielles qui ſont preſque toutes parfaitement conſervées : elles montent à 969,995 livres 5 ſous, & nous pouvons les porter à un million, puiſque les lettres numérales ſont détruites dans quelques articles, & paroiſſent ſuſceptibles d'augmentation dans quelques autres.

De la ſomme totale, il faut prélever pour des expéditions militaires ou d'autres objets relatifs à la guerre, 551,372 livres 11 ſous. Il reſtera pour la célébration des fêtes, 418,622 livres 14 ſous.

La modicité de ces deux ſommes prouve clairement que l'inſcription ne contient pas l'état de toutes les dépenſes ordonnées par la république ſous l'archontat de Glaucippe; & qu'il n'y eſt queſtion que de l'argent fourni par les hellénotames ou tréſoriers de l'extraordinaire. La première ſomme preſque entièrement tirée des anciennes contributions d'Erétrie & de Samos, n'auroit pas ſuffi aux frais de la guerre; ce fut, ſuivant les apparences, un ſupplément auquel on fut obligé de recourir, ainſi que je l'ai inſinué ſous la 9.e prytanie.

La ſeconde ſomme eſt relative aux fêtes ; on commençoit déjà à les célébrer avec une certaine magnificence. Quelques années auparavant, on avoit tâché d'y attirer la multitude par des diſtributions en argent *(a)*; quelques années après, on tripla la dépenſe annuelle des ſacrifices publics, fixée par Solon à trois talens *(b)*. Bientôt on vit ſe multiplier les ſolennités, ainſi que les cérémonies pompeuſes dont elles

(a) Ulpian. in Olynth. 1, *pag.* 13. F.
(b) Lyſias in Nicom. *p.* 479, edit. Tayl. conject. Markl. *ibid. p.* 599.

étoient accompagnées. Outre le droit de préſence accordé à chaque citoyen, on donnoit quelquefois des ſecours aux plus pauvres, pour les mettre en état d'offrir des victimes *(a)*; & les Athéniens prirent pour les ſpectacles cette paſſion violente qui donna tant de crédit à leurs orateurs, attentifs à la favoriſer *(b)*, & qui, en conſéquence, produiſit des ſcènes ſi extravagantes. Ce fut alors, en effet, que malgré les beſoins preſſans de l'état, malgré l'épuiſement des finances, malgré les murmures des gens ſenſés, un décret foudroyant *(c)* prononça la peine de mort contre quiconque propoſeroit de reſtituer à la caiſſe militaire, les ſommes qu'on en détournoit tous les ans pour les cérémonies religieuſes *(d)*. Ce fut alors auſſi que Platon, effrayé de l'influence qu'avoit priſe ſur les aſſemblées de la nation, une populace qui ne mettoit pas plus de bornes à ſes caprices qu'à ſon autorité, écrivit ces mémorables paroles : « Lorſque le » peuple inſatiable de la liberté, a ſans ceſſe ce mot à la » bouche, il s'élève des échanſons qui la lui verſent à pleine » coupe, & ſans mélange *(e)* ». Les Athéniens prirent des mains de leurs orateurs cette coupe fatale, & la burent juſqu'à la dernière goutte. Jamais ivreſſe plus profonde, jamais réveil plus funeſte. Quelques années après, vaincus à Chéronée, ils furent aſſervis à la Macédoine.

Je dois maintenant répondre à deux difficultés : 1.° je ſuppoſe que les hellénotames ou tréſoriers de l'extraordinaire

---

(a) Demoſth. de cor. *pag. 492.* E. Harpocr. in Θεωρ.
(b) Demad. ap. Plut. in Platon. queſt. *tom. II, pag. 1011.* B.
(c) Ulpian. in Olynth. 1. *pag. 14.* A.
(d) Demoſth. Olynth. 3. *pag. 36.* D.
(e) Plat. de Rep. *lib. II, tom. II, pag. 562.* C.

employoient

employoient les contributions des alliés d'Athènes aux dépenſes qu'occaſionnoient les fêtes ; cependant Harpocration dit formellement que ces dépenſes étoient aſſignées ſur la caiſſe de l'ordinaire des guerres, caiſſe où l'on verſoit les impoſitions prélevées dans l'Attique même *(a)*. Je réponds qu'Harpocration & les auteurs qui ſemblent confirmer ſon témoignage *(b)*, parlent d'une époque poſtérieure à celle de notre inſcription, & qu'en différens temps on a pu changer l'ordre des aſſignations.

2.° La dépenſe totale des fêtes ne monte dans notre inſcription qu'à 418,622 liv. 14 ſous : cette ſomme ſemble n'avoir aucune proportion avec ce qu'il en devoit coûter tous les ans pour les ſacrifices offerts au nom de la république; pour les pompes ou proceſſions ſolennelles ; pour la repréſentation des pièces de théâtre ; pour les combats du Gymnaſe, renouvelés dans pluſieurs fêtes ; pour les chœurs des muſiciens & des danſeurs ; pour les prix deſtinés aux vainqueurs ; pour les diſtributions en argent & en vivres accordées au peuple ; pour le tranſport & l'entretien des *théories* ou députations qu'Athènes envoyoit, ſoit aux grandes ſolennités de la Grèce, ſoit aux fêtes particulières de quelques villes alliées. Nous voyons par le marbre de Sandwich, que la *théorie* qui ſe rendoit à Délos, coûtoit près de 5 talens *(c)*, c'eſt-à-dire, près de 27,000 liv. ; nous voyons par Démoſthène, que les fêtes de Minerve & de Bacchus coûtoient plus que l'équipement d'une flotte *(d)* ; & par Plutarque, que

(a) Harpocr. in Θεωρ.
(b) Demoſth. Olynth. 3, *pag.* 36. D.
(c) Tayl. marm. Sand.
(d) Demoſth. in Philip. 1, *pag.* 52. B.

les Athéniens dépensèrent plus dans leurs spectacles que dans leurs guerres contre les Barbares *(a)*. Je réponds qu'il faut distinguer, dans les solennités publiques, deux espèces de dépenses; celle du trésor public & celle des particuliers. La première qui consistoit sur-tout en distributions d'argent, ne faisoit pas un grand objet; Démosthène en convient *(b)*, & notre inscription le prouve. La seconde qui contribuoit le plus à l'éclat des fêtes, pesoit sur les citoyens. Parmi ceux qui jouissoient d'une espèce d'aisance, environ soixante *(c)* devoient donner des repas à ceux de leur tribu, procurer des courses de chevaux, introduire sur la scène & dans les processions des combats d'athlètes ou des chœurs soit de jeunes garçons, soit de jeunes filles qui aspiroient au prix de la musique ou de la danse; il falloit souvent veiller à l'entretien des acteurs, payer des maîtres qui les exerçoient, & leur fournir de riches habits *(d)*.

Chaque fête offroit plusieurs genres de spectacles, & chaque spectacle, différens concours au nom des différentes tribus. De-là résultoit pour certains particuliers, un impôt toujours renaissant, toujours exigé par la volonté impérieuse du peuple. Un exemple frappant montrera par quels sacrifices on se faisoit pardonner sa fortune. Lysias parle d'un Athénien qui, sous l'archontat de Théopompe, prédécesseur de ce Glaucippe dont le nom paroît à la tête de notre inscription, dépensa en qualité de chorège des tragédies, aux fêtes de Bacchus, 30 mines, c'est-à-dire, 2700 livres;

(a) Plut. de glor. Athen. *tom. II, pag. 348 & 349.*

(b) Demosth. de Rep. ord. *pag. 123.* B.

(c) Id. in Lept. *pag. 544.* B.

(d) Antiph. Περὶ τῶν χορ. *pag. 142.* Demosth. *in Mid. pag. 605.*

trois mois après, aux fêtes Thargéliennes, pour un chœur d'hommes, 2000 drachmes ou 1800 livres; trois mois après, ſous l'archontat de Glaucippe, aux grandes Panathénées, pour une troupe de danſeurs qui exécutèrent la pyrrhique, 800 drachmes, ou 720 livres; ſept mois après en qualité de chorège aux Dionyſiaques, 5000 drachmes ou 4500 livres. Total dans l'eſpace d'environ un an, 9720 livres *(a)*.

L'Athénien qui conſacroit ainſi une partie de ſon revenu à la repréſentation des ſpectacles, n'en étoit pas moins obligé de contribuer aux armemens des vaiſſeaux *(b)*; mais il eſt viſible qu'on exigeoit moins de lui que d'un autre, & dans ce ſens, toute dépenſe pour les fêtes étoit une ſurcharge pour l'État.

En m'occupant de cette analyſe, j'ai évité de traiter pluſieurs queſtions incidentes que le ſujet amenoit naturellement, mais qui m'auroient écarté de mon but. Maintenant, pour donner une idée plus préciſe de l'inſcription, je vais en réunir les divers articles ſous un même point de vue débarraſſés de toute eſpèce de diſcuſſion, & traduits conformément à l'explication que j'en ai donnée.

(a) Lyſ. mun. accept. defenſ. *pag. 374.*
(b) Demoſth. in Leptin. *pag. 545.* B.

TRADUCTION DE TOUTE L'INSCRIPTION.

Lig. 1, 2 & 3. Voici ce que *les Athéniens ont dépenſé ſous l'archonte Glaucippe & pendant le ſénat où Cléogène, du bourg de Halæ, fut greffier de la première prytanie. Les gardes du tréſor ſacré de Minerve*, ſavoir : *Calliſtrate, du bourg de Marathon, & ſes aſſociés*, ont, *d'après un décret du peuple, livré une partie des revenus de la Déeſſe.*

Sous la première prytanie.

Depuis le 14 juillet de l'année 410 avant J. C., juſqu'au 17 d'août incluſivement de la même année.

Lig. 3, 4 & 5. *Sous la préſidence de la tribu Aïantide, première prytanie; il a été délivré par les hellénotames* (c'eſt-à-dire, par les tréſoriers de l'extraordinaire), *à Callimaque, du bourg de Hagnonte, & à Phraſitélide, du bourg d'Icarie, 3 talens 3237 drachmes* (19,113 livres 6 ſous de notre monnoie), *tirés du tréſor de Minerve-Poliade.* De plus, *on a fourni du tréſor de Minerve-Victoire . . . . . Dans la dépenſe eſt compriſe la nourriture des chevaux.*

Dépenſe connue de la prytanie, 19,113 livres 6 ſous.

Sous la ſeconde prytanie.

Depuis le 18 d'août juſqu'au 21 de ſeptembre incluſivement.

Lignes 5 & 6. *Sous la préſidence de la tribu Egeïde, ſeconde prytanie; il a été délivré pour les grandes Panathénées, aux athlothètes*, ſavoir; *à Philon, du bourg de Cydathénée, & aux magiſtrats ſes collégues, la ſomme de 5 talens 1000 drachmes* (27,900 livres), *tirée du tréſor de Minerve-Poliad.*

Plus, *aux magiſtrats annuels chargés d'aſſiſter aux ſacrifices*, ſavoir; *à Diyllus, du bourg d'Erchia, & à ſes collégues, pour l'hécatombe 5114 drachmes* (4602 livres 12 ſous). Lignes 6 & 7.

Dépenſe totale de la prytanie, 32,502 livres 12 ſous.

Sous la troiſième prytanie.

Depuis le 22 de ſeptembre juſqu'au 26 d'octobre inclu-ſivement.

Sous la préſidence de la tribu Œneïde, troiſième prytanie, il a été délivré par les hellénotames, à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magiſtrats ſes collégues, y compris la nourriture des chevaux, 2 talens 5420 drachmes (15,678 liv.). Lignes 7 & 8.

Autre livraiſon par les mêmes hellénotames, y compris la nourriture des chevaux, 2 talens 5400 drachmes (15,660 livres). Ligne 9.

Autre livraiſon pour Pylos, faite par les mêmes helléno-tames à Hermon, commandant, 6 talens (32,400 liv.). Lig. 9 & 10.

Autre livraiſon, par les mêmes hellénotames, pour la diſtri-bution des deux oboles, 2 talens (10,800 livres). Ligne 10.

Dépenſe totale de la prytanie, 74,538 livres.

Sous la quatrième prytanie.

Depuis le 27 d'octobre juſqu'au 30 de novembre inclu-ſivement.

Sous la préſidence de la tribu Acamantide, quatrième prytanie, il a été délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magiſtrats ſes collégues, y compris la nourriture des chevaux, 3 talens (16,200 livres). Lignes 10, 11 & 12.

Ligne 12. *Autre livraiſon faite par les mêmes hellénotames, pour la diſtribution des deux oboles, 8 talens 1355 drachmes* (44,419 livres 10 ſous).

Dépenſe totale de la prytanie, 60,619 livres 10 ſous.

Sous la cinquième prytanie.

Depuis le 1.er de décembre de l'année 410 avant J. C., juſqu'au 4 de janvier de l'année 409 incluſivement.

Lig. 13 & 14. *Sous la préſidence de la tribu Cécropide, cinquième prytanie, il a été délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magiſtrats ſes collégues, pour la diſtribution des 2 oboles, 4 talens 2200 drachmes* (23,580).

Sous la ſixième prytanie.

Depuis le 5 de janvier de l'année 409 avant J. C., juſqu'au 8 de février incluſivement.

Lig. 14 & 15. *Sous la préſidence de la tribu Léontide, ſixième prytanie, le 3.e jour de la prytanie* (7 de janvier), *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, & aux magiſtrats ſes collégues, 1284 drachmes* (1155 liv. 12 ſous).

Lig. 15 & 16. *Le 9 de la prytanie* (13 de janvier), il a été délivré *par les hellénotames à Thraſon, du bourg de Buteïa, & aux magiſtrats ſes collégues, 3 talens 1083 drachmes 2 oboles* (17,175 livres).

Lig. 16, 17 & 18. *Le 11 de la prytanie* (15 de janvier), *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, 3740 drachmes 1 obole* (3366 liv. 3 ſous), *convention faite avec Euride, ſtratège*

d'Érétrie, ou bien ; *convention faite entre les ſtratèges & Euclide, au ſujet de l'argent d'Érétrie.*

Le 13 de la prytanie (17 de janvier), il a été délivré *par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, & aux magiſtrats ſes collégues, 4906 drachmes* (4415 liv. 8 ſ.). Lig. 18 & 19.

Le 28 de la prytanie (1.er de février), il a été délivré *par les hellénotames à Spoudidès, du bourg de Phlya, & aux magiſtrats ſes collégues, 2 talens 2100 drachmes* (12,690 liv.). Ligne 19.

Le 30 de la prytanie (3 de février), *l'emploi des ſommes provenues de Samos, a été réglé. Les hellénotames* ont délivré *à Anætius, du bourg de Sphettos, & au parèdre* (aſſeſſeur) *Polyaratus, du bourg de Cholargos, 57 talens 1000 drachmes* (308,700 liv.). Lig. 20 & 21.

Dépenſe totale de la prytanie, 347,502 liv. 3 ſous.

Sous la ſeptième prytanie.

Depuis le 9 de février de l'an 409 avant J. C., juſqu'au 15 de mars inclusivement.

Sous la préſidence de la tribu Antiochide, ſeptième prytanie, le 5 de la prytanie (13 de février), *il a été délivré à Denys, du bourg de Cydathénée, & aux magiſtrats ſes collégues, pour la diſtribution des 2 oboles, 1 talent* (5400 livres). Lig. 21 & 22.

Le 7 de la prytanie (15 de février), il a été délivré *par les hellénotames à Thraſon, du bourg de Buteïa, & aux magiſtrats ſes collégues, pour la diſtribution des 2 oboles, 1 talent 1232 drachmes 3 oboles* (6509 livres 5 ſous). Lig. 22 & 23.

Lig. 23 & 24. *Le même jour* (15 de février), délivré *par les hellénotames à Phalanthus, du bourg d'Alopèce, & aux magiſtrats ſes collégues, y compris la nourriture des chevaux, 4 talens* (21,600 liv.).

Lig. 24 & 25. *Le 16 de la prytanie* (24 de février), délivré *par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, 1534 drachmes 3 oboles* (1381 liv. 1 ſou).

Lig. 25 & 26. *Le 24 de la prytanie* (3 de mars), délivré *par les hellénotames à Eupolème, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, 5400 drachmes* (4860 liv.).

Lig. 26 & 27. *Le 27 de la prytanie* (6 de mars), délivré *par les hellénotames à Callias, du bourg d'Euonyme, & aux magiſtrats ſes collégues, 1 talent 2565 drachmes 4 oboles* (7709 livres 2 ſous).

Dépenſe totale de la prytanie, 47,459 livres 8 ſoûs.

Sous la huitième prytanie.

Depuis le 16 de mars de l'an 409 avant J. C., juſqu'au 20 d'avril incluſivement.

Lig. 27 & 28. *Sous la préſidence de la tribu Hippothoontide, huitième prytanie, le 12 de la prytanie* (27 de mars), *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, 3 talens 634 drachmes 4 oboles* (16,771 liv. 4 ſous).

Lig. 28 & 29. *Le 24 de la prytanie* (8 d'avril), *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, & aux magiſtrats*

magiſtrats ſes collégues, 3 talens 4318 drachmes 1 obole (20,086 liv. 7 ſous).

Le 36 de la prytanie (20 d'avril), *il a été délivré par les hellénotames à Thraſon, du bourg de Buteïa, & aux magiſtrats ſes collégues, 1 talent 3329 drachmes 3 oboles* (8396 liv. 11 ſous). Lig. 29 & 30.

Dépenſe totale de la prytanie 45,254 livres 2 ſous.

Sous la neuvième prytanie.

Depuis le 21 d'avril de l'an 409 avant J. C., juſqu'au 26 de mai inclusivement.

Sous la préſidence de la tribu Érechtheïde, neuvième prytanie, le 12 de la prytanie (2 de mai), *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, & aux magiſtrats ſes collégues, 2188 drachmes 1 obole* (1969 liv. 7 ſous). Lignes 30, 31 & 32.

Le 23 de la prytanie (13 de mai), *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, & aux magiſtrats ſes collégues, 4 talens 793 drachmes 3 oboles* (22,314 liv. 3 ſous). Lig. 32 & 33.

Le 36 de la prytanie (26 de mai), *il a été délivré par les hellénotames à Thraſon, du bourg de Buteïa, & aux magiſtrats ſes collégues, 2 talens 3850 drachmes 2 oboles* (14,265 liv. 6 ſous). Lig. 33 & 34.

Le même jour, Callimaque ou Protomaque, ou &c. *du bourg de Phlya, s'eſt concerté avec les ſtratèges au ſujet de l'argent de Samos; de cet argent il a été délivré à Dexicrate, du bourg d'Ægilia, 21 talens 1000 drachmes* (114,300 liv.). Lig. 34 & 35.

Ligne 35. *A Paſiphonte, du bourg des Phréarrhiens, 6 talens* (32,400 livres).

Ibidem. *A Ariſtocrate . . . . . 5 talens* (27,000 liv.).

Lig. 35 & 36. *A E. . . . . du bourg d'Euonyme, 5 talens 3896 drachmes* (30,506 liv. 8 ſous).

Ligne 36. *A Nicérate, du bourg des Cydantides, triérarque, 3000 drachmes* (2700 livres).

Ibidem. *A Ariſtophane, du bourg* d'Anaphlyſte ou d'Anagyronte, *triérarque . . . . . .*

Dépenſe connue de la prytanie, 245,455 livres 4 ſous.

Sous la dixième prytanie.

Depuis le 27 de mai de l'an 409 avant J. C., juſqu'au 1.er de juillet incluſivement.

Lig. 37 & 38. *Sous la préſidence de la tribu Pandionide, dixième prytanie, le 11 de la prytanie* (6 de juin), il a été délivré *par les hellénotames à Proxène . . . . . & aux magiſtrats ſes collégues, 5 talens 442 drachmes 5 oboles* (27,398 liv. 11 ſous).

Lig. 38 & 39. *Le 23 de la prytanie* (18 de juin), il a été délivré *par les hellénotames à . . . . . & aux magiſtrats ſes collégues, 2 talens 5090 drachmes 3 oboles* (15,381 liv. 9 ſous).

Lig. 39 & 40. *Le 36 de la prytanie* (1.er de juillet), il a été délivré *par les hellénotames à . . . . . & aux magiſtrats ſes collégues, 5 talens 4656 drachmes 4 oboles* (31,191 liv.).

Dépenſe totale de la prytanie, 73,971 livres.

Total des ſommes employées . . . . . (969,995 liv. 5 ſous).

NOTE PREMIÈRE

POUR LA PAGE 3.

Sur la forme de quelques-unes des lettres tracées dans l'Inſcription.

DES ſavans très-éclairés, en s'occupant de la paléographie Grecque, ont placé ſur la même ligne toutes les formes que chaque lettre a reçues ſur divers monumens; mais comme on n'a pas diſtingué celles qui furent en uſage dans tel pays, ou qui caractériſent tel ſiècle, on n'obtient ſouvent, dans l'application qu'on en fait, que des réſultats incertains. Le marbre de Choiſeul, joint aux inſcriptions découvertes en ces derniers temps dans les ruines d'Athènes, par M. Chandler, facilitent les moyens de diſcerner, à la première inſpection, l'âge des monumens de cette ville, antérieurs à l'an 400 avant J. C.

Parmi les lettres dont la forme a varié, il en eſt deux qui doivent d'abord fixer notre attention; l'*heta* & l'*omega*. Tous les critiques conviennent qu'elles ne faiſoient pas partie du premier alphabet; mais il reſte quelque incertitude ſur le temps où les Athéniens les adoptèrent. Rapprochons pour un moment les traditions & les monumens des anciens. Suivant Pline, Victorinus, & d'autres encore *(a)*, c'eſt à Simonide que l'on doit les lettres Z, H, Ψ, Ω; peut-être ne faut-il pas ajouter plus de foi à l'addition faite par Simonide, qu'à celle des quatre autres lettres dont on attribuoit l'invention à Palamède. Il eſt certain néanmoins que, peu d'années après la mort de Simonide, l'alphabet des Athéniens comprenoit les deux voyelles longues.

Dans le prologue d'une pièce, qui avoit pour titre : *La Tragédie des Lettres*, *(b)* le poëte Callias introduiſoit un chœur de femmes

(a) Plin. *lib. VII, cap. 56, tom. I, pag. 412.* Victor. art. gramm. *lib. I, pag. 2468.*

(b) Athen. Deipnoſ. *lib. X, cap. 15, pag. 448; cap. 20, pag. 453.* Caſaub. *ibid. tom. II, pag. 481.* Bouhier, diſſert. de priſc. Græc. litt. ad calc. Palæogr. Montfauc. *pag. 573.*

qui épeloit les lettres & en formoit des ſyllabes, comme font les enfans qui apprennent à lire. Elles chantoient : *Beta, alpha, Ba; Beta, é, Bé; Beta, η, Bè; Beta, ïota, Bi; Beta, o, Bo; Beta, υ, Bυ; Beta, ω, Bo;* enſuite, une femme apprend à ſes écolières le nom de chaque voyelle, & la manière de la prononcer. La première s'appelle *alpha;* la ſeconde, *ei:* la troiſième, *heta;* la quatrième, *ïota;* la cinquième, *ou* (c'eſt celle que nous appelons *omicron*); la ſixième eſt *υ;* la ſeptième ω. Callias en un autre endroit, décrit la forme de cette dernière voyelle : c'eſt un cercle, dit-il, qui a deux pieds très-courts.

Ἔπειτα κύκλος πόδας ἔχων βραχεῖς δύο. *(a)*.

Suivant le témoignage de Cléarque, diſciple d'Ariſtote, Euripide dans ſa Médée, & Sophocle dans ſon Œdipe roi, avoient emprunté beaucoup de choſes de l'ouvrage de Callias, ſoit pour la mélodie, ſoit pour la coupe des vers, & pour la diſpoſition de leurs plans *(b)*. La Médée d'Euripide fut préſentée au concours, vers la quatre-vingt-ſeptième olympiade *(c)* qui répond à l'an 432 avant J. C. Ce fut donc quelques années avant la guerre du Péloponèſe que Callias donna ſa tragédie des lettres. Le temps où il floriſſoit eſt déterminé par un autre ſynchroniſme. Il eſt dit qu'il parut peu de temps avant Strattis *(d)*, autre poëte de l'ancienne comédie, qui fit une pièce contre ce Cyneſias que l'orateur Lyſias couvrit d'opprobres, & Ariſtophane de ridicules *(e)*. Strattis étant contemporain de ces deux auteurs, a dû fleurir vers la fin du V.e ſiècle avant J. C., & par conſéquent, Callias ſera placé vers le milieu du même ſiècle.

Un fragment d'Euripide prouve clairement que du temps de ce poëte, l'*heta* majuſcule étoit connu des Athéniens ; dans ſa pièce de Théſée, un berger qui ne ſavoit pas lire décrivoit ainſi le nom de ce prince : La première eſt un cercle ayant un point au milieu ;

(a) Athen. *ibid. pag. 454, lin. 9.* Caſaub. in Athen. *pag. 481.*
(b) Clearch. ap. Athen. *lib. X, pag. 453; lib. VII, pag. 276.*
(c) Argum. 2, med. *pag. 174.* edit. Barneſ.
(d) Athen. *lib. X, pag. 453.*
(e) Id. *lib. VII, pag. 551.*

la deuxième eſt compoſée de deux lignes droites, & jointes dans leur milieu par une autre ligne *(a)*.

Il eſt donc prouvé que, dans le milieu du cinquième ſiècle avant J. C., les Athéniens connoiſſoient les voyelles longues, & cette aſſertion ne laiſſeroit aucun doute, ſi pluſieurs auteurs anciens n'atteſtoient que juſqu'à l'archontat d'Euclide, qui exerça cette magiſtrature à Athènes dans la ſeconde année de la quatre-vingt-quatorzième olympiade, depuis l'été de l'an 403, juſqu'à celui de l'an 402 avant J. C., les voyelles longues n'étant pas découvertes, l'*epſilon* tenoit lieu de l'*heta*, & l'*omicron* de l'*omega*; de manière qu'on écrivoit ΔΕΜΟΙ au datif, au lieu de ΔΗΜΩ *(b)*. Ce fut alors, diſoit l'hiſtorien Théopompe, qu'Archinus perſuada aux Athéniens d'adopter l'alphabet Ionien compoſé de vingt-quatre lettres *(c)*, & par conſéquent de l'*heta* & de l'*omega*. Quoiqu'Euſèbe, l'auteur de la Chronique d'Alexandrie, & d'autres encore, placent l'adoption de cet alphabet quelques années plus tard *(d)*, il eſt certain qu'il ſe fit, ſous Euclide, un tel changement dans l'écriture, qu'il ſervit de règle pour fixer l'âge de certains monumens. C'eſt ainſi que Démétrius de Phalère ayant rapporté une inſcription qu'on avoit tracée ſur un trépied conſervé dans le temple de Bacchus, & placé dans ce lieu pendant qu'Ariſtide étoit chorège, Panætius obſervoit qu'elle faiſoit mention d'un Ariſtide plus récent que le vainqueur des Perſes, puiſqu'elle contenoit des lettres qui ne furent introduites dans l'alphabet qu'après l'archontat d'Euclide. Ἐλέγχει τὰ γράμματα τῆς μετ' Εὐκλείδου ὄντα γραμματικῆς *(e)* *(*)*.

(a) Athen. *lib. X, pag. 454.*

(b) Schol. Eurip. in Phæniſſ. *v. 688.*

(c) Harpocr. in Ἀττ. γράμμ. Suid. in Σαμ. ὁ δῆμος.

(d) Corſin. faſt. Att. *tom. III, pag. 276.*

(e) Plut. in Ariſtid. *tom. I, pag. 319.*

(*) La preuve de Panætius étoit très-foible; on avoit pu refaire l'inſcription. Au reſte, le mot γραμματικὴ a bleſſé M. Dacier, (Trad. de Plut. *tom. III, pag. 256, in-4.°*), parce qu'il eſt queſtion ici d'écriture & non de grammaire; en conſéquence, il corrige d'après Salvini : γραμμικὴ. Mais la pièce de Callias, mentionnée plus d'une fois dans Athenée, s'appeloit γραμματικὴ τραγῳδία. (Athen. *lib. X, pag. 448, 453*).

Ainſi, nous avons à choiſir entre des témoignages également preſſans. D'un côté il ſera prouvé par les paſſages de Callias & d'Euripide, que vers l'an 450 avant J. C. l'*heta* & l'*omega* faiſoient partie de l'alphabet Athénien; & par le décret paſſé ſous Euclide, qu'ils n'y furent introduits que vers l'an 403.

Pour réſoudre cette difficulté, les critiques prétendent qu'avant Euclide, les voyelles longues étoient employées par les Athéniens dans l'écriture courante, mais qu'on ne fut obligé de s'en ſervir pour les monumens publics, que par le décret paſſé ſous ce magiſtrat *(a)*. Cette ſolution eſt d'autant plus heureuſe, qu'elle eſt ſingulièrement confirmée par les inſcriptions qui ſont venues juſqu'à nous. On en a cité quelques-unes; nous en connoiſſons un plus grand nombre aujourd'hui : je choiſirai celles dont la date eſt aſſurée. Toutes celles qui ſont antérieures à l'archontat d'Euclide, ſont dénuées de voyelles longues.

Telle eſt celle de Nointel conſervée au cabinet de l'Académie des Inſcriptions; elle eſt de l'an 457 environ avant J. C. *(b)*.

Telle eſt celle que j'ai tâché d'expliquer dans ce Mémoire, dont les premières lignes ſe rapportent au mois de juillet de l'an 410 avant J. C., & qui n'eſt antérieure que d'environ ſept ans à l'archontat d'Euclide.

Telle eſt encore une inſcription rapportée par M. Chandler, qui eſt de l'archontat de Dioclès, & poſtérieure par conſéquent d'un an à la précédente *(c)*.

Telle eſt enfin celle que le même antiquaire rapporte avec beaucoup de probabilité à l'année 404 avant J. C., & qui ne ſeroit antérieure que d'un an à l'archontat d'Euclide *(d)*.

(a) Valeſ. in not. Mauſſac. *pag.* 102. Bouhier diſſert. de priſc. Græcor. litt. ad calc. Palæogr. Græc. *pag.* 573.

(b) Bim. diſſert. 1. ap. Murat. inſcript. *tom. I, pag.* 43. Corſin. faſt. *tom. I, pag.* 162.

(c) Chandl. inſcript. *pars II, pag.* 37. Syllab. & not. *ibid. p. XIII.*

(d) Id. *pars II, pag.* 41. Syllab. & not. *ibid. p. XVI.*

Jetons maintenant un coup-d'œil ſur les inſcriptions tracées immédiatement après cette époque. La première qui ſe préſente à nous eſt de l'archontat de Suniadès, dont le nom ſe trouve dans Lyſias *(a)*, & que des critiques modernes appellent Lyſiadès *(b)*, d'après une faute de copiſte qui s'eſt gliſſée dans le texte de Diodore *(c)*; Suniadès fut archonte dans la quatrième année de la quatre-vingt-quinzième olympiade, avant J. C. 397, & par conſéquent, ſix ans après Euclide *(d)*. Sur ce monument, outre les deux voyelles longues *heta* & *omega*, on voit les lettres doubles, *xi* & *pſi*, qui ne paroiſſent point dans les inſcriptions plus anciennes, ainſi que l'a remarqué M. Chandler *(e)*.

Les mêmes formes de lettres ſe trouvent dans une inſcription gravée douze ou treize ans après, ſous l'archontat de Diotrephès, qui fut revêtu de cette magiſtrature dans la première année de la quatre-vingt-dix-neuvième olympiade, avant J. C. 384 *(f)*.

Elles ſe retrouvent non-ſeulement dans l'inſcription de Délos que le ſavant Taylor a éclaircie, & qui eſt de l'an 374 ou 373 avant J. C., mais encore ſur tous les monumens poſtérieurs à cette époque.

Les médailles d'Athènes, frappées avant Euclide, ne préſentent que ces trois lettres, *alpha*, *theta*, *epſilon*; Α Θ Ε. L'*heta* n'y parut que dans les noms des magiſtrats qu'on y grava dans la ſuite; celui d'Athènes continua d'y être déſigné par les trois lettres Α Θ Ε, au moins juſqu'au temps de Mithridate *(g)*.

De ces obſervations, il ſuit évidemment qu'avant la fin du cinquième ſiècle avant J. C., les Athéniens faiſoient uſage de l'*heta* & de l'*omega* dans l'écriture courante & dans des inſcriptions particulières *(h)*, mais

---

(a) Lyſ. de Sacr. oliv. *pag. 137.*
(b) Palmer. Meurſ. Corſin. *tom. III, pag. 282.* Taylor in Lyſ. *ibid.*
(c) Diod. *lib. XIV, pag. 273.*
(d) Chandl. ſyllab. & not. *pag. 18, pars II.* inſcript. IV, 1, *p. 42.*
(e) Id. *pars II, pag. 42.* Syllab. & not. *p. XVII.*
(f) Id. *pars II, pag. 46.* Syllab. & not. *pag. XX.*
(g) Hunt. num. urb. *pag. 49.*
(h) Athen. *lib. X, pag. 454.*

que ces lettres ne furent introduites ſur les monumens publics, que ſous l'archontat d'Euclide, l'an $\frac{403}{402}$ avant J. C.

Ce fut Archinus qui en propoſa le décret. Archinus, un des premiers & des plus vertueux citoyens d'Athènes, également diſtingué par ſa valeur & par ſon éloquence, avoit partagé avec Thraſybule la gloire de chaſſer les trente tyrans *(a)*. De puiſſantes raiſons l'engagèrent ſans doute à rectifier l'alphabet avec lequel on traçoit les décrets & les loix. Théopompe avoit développé ces raiſons & les avoit cru dignes de figurer dans l'hiſtoire *(b)*. Nous allons y ſuppléer, en quelque manière, par des réflexions qui anobliront ce ſujet ſi frivole en apparence.

Après l'expulſion des trente tyrans & celle des dix magiſtrats qui leur avoient ſuccédé, Archinus fit paſſer pluſieurs décrets pour écarter toute nouvelle diviſion entre les citoyens, & accorder des récompenſes à ceux qui n'avoient pas abandonné les intérêts de leur patrie *(c)*. On fit en même temps le recenſement de toutes les loix *(d)*; on en ſupprima quelques-unes, on en ajouta d'autres; on tranſcrivit celles qui avoient été altérées, & il fut décidé qu'on ne citeroit à l'avenir que les loix en vigueur depuis l'archontat d'Euclide.

Pendant ce travail, on ſentit la néceſſité d'employer, pour une plus grande clarté, les voyelles longues. Il eſt viſible en effet que, faute de ces élémens, le ſens de pluſieurs loix devenoit incertain. Le ſcholiaſte d'Euripide obſerve qu'un vers des Phéniciennes préſente une fauſſe leçon, parce que les copiſtes avoient conſervé l'ancienne orthographe *(e)*. Il ne s'agit pas ici d'examiner ſi la remarque du ſcholiaſte eſt fondée, mais ſeulement de montrer que le changement

---

(a) Demoſt. in Timocr. *pag. 794.* Æſchin in Cteſiph. *pag. 458 & 460. id.* de falſ. legat. *pag. 423.* Dinarc. in Demoſth. ap. Orat. Græc. *edit. Steph. pag. 100.* Plut. de fort. Athen. *tom. II, pag. 345.* Id. vit. X. Orat. *t. II, pag. 835.*

(b) Suid. in Σαμ. ὁ δῆμ.

(c) Iſocrat. adv. Callim. *tom. II, p. 482.* Æſchin. in Cteſiph. *p. 458.*

(d) Andocyd. de myſt. *pag. 11, lin. 35.*

(e) Eurip. *v. 688. edit. Barneſ. 693, edit. Brunck.* Villoiſon in proleg. Iliad. Homer. *p. IV.*

d'une

d'une lettre ſuffit pour altérer le ſens d'une penſée. Sans recourir même à cet exemple, nous avons vu dans l'analyſe de cette inſcription, qu'aux lignes 17 & 20, quelques mots pouvant être pris au datif ſingulier ou au nominatif pluriel, les phraſes en deviennent très-obſcures. Comme de pareilles équivoques ſont beaucoup plus dangereuſes quand il s'agit des loix, il convenoit à un homme d'état, tel qu'Archinus, de les faire diſparoître de l'ancien code, & de-là s'établit l'uſage d'employer les voyelles longues dans tous les monumens.

Outre ces voyelles, d'autres lettres peuvent ſervir à diſcerner l'âge des inſcriptions d'Athènes. Au bas de la copie que je publie du marbre de Choiſeul, j'ai fait graver deux eſpèces de *ſigma*, dont l'un, compoſé de quatre traits, eſt tiré de ce marbre, & l'autre, qui n'a que trois traits, paroît ſur le marbre de Nointel, antérieur au premier d'environ quarante-ſept ans.

Dans les plus anciennes inſcriptions d'Athènes *(a)*, le *ſigma* eſt figuré comme ſur le marbre de Nointel; dans toutes les inſcriptions poſtérieures à l'an 410, il eſt figuré comme ſur le marbre de Choiſeul; on eſt donc fondé à dire que ce changement de formes s'eſt opéré depuis l'an 457 juſqu'à l'an 410 avant J. C.

Sur d'anciennes inſcriptions, le *rho* eſt terminé par une petite queue à peu-près comme la lettre *R* des Latins. Cette forme s'eſt conſervée pendant long-temps ſur les médailles de quelques villes de la Sicile & du reſte de la Grèce, ainſi que ſur des médailles Phéniciennes frappées à Tyr. On la retrouve ſur des monumens d'Athènes, tels que le marbre de Nointel, & une autre inſcription que j'ai déjà citée, & qui porte tous les caractères d'une haute antiquité *(b)*. Je l'aurois regardée comme un des élémens du plus ancien alphabet des Athéniens, ſi je n'étois arrêté par un fragment d'inſcription en bouſtrophédon, où cette lettre n'a point de queue *(c)*. Seroit-ce une faute de graveur? il ſeroit aiſé de le vérifier, puiſque le marbre eſt à Londres *(d)*.

(a) Chandl. inſcript. *pars II, pag. 54, n.ᵒˢ 26, 27 & 28.*
(b) Id. *ibid. pag. 54, n.° 27.*
(c) Id. *ibid. n.° 28.*
(d) Id. Syll. & not. *p. XXV.*

Je ne me ſuis attaché qu'aux monumens d'Athènes, perſuadé que pour tracer le tableau des révolutions que l'écriture a éprouvées dans un pays, il ne ſuffit pas de recourir aux exemples que préſentent les autres pays. De ce que les Athéniens n'ont employé les voyelles longues ſur les monumens que depuis l'archontat d'Euclide, il ne s'enſuit pas que les différentes villes de la Grèce, n'en euſſent pas fait plus tôt uſage. Dans une ſuite que je compte donner à l'eſſai de Paléographie numiſmatique publié dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions en 1750 *(a)*, je montrerai que l'*omega* paroît ſur des médailles plus anciennes que l'archontat d'Euclide, & je ne me ſervirai pas même de l'autorité des médailles que tous les antiquaires ont juſqu'ici attribuées à deux rois de Syracuſe, Gélon Ier & Hiéron Ier, parce qu'elles appartiennent, ainſi que je le ferai voir, à Hiéron II & à Gélon II, qui fut aſſocié au trône par Hiéron II ſon père.

NOTE SECONDE

POUR LA PAGE 20.

Sur la lettre Gamma, *ſubſtituée dans l'Inſcription à la lettre* Ny.

ON ſait que les Grecs donnoient la valeur du *ny* ou du moins une valeur approchante, au *gamma* ſuivi d'un autre *gamma*, ou de l'une de ces trois lettres *kappa*, *xi* & *chi*; ainſi, dans les mots ἄγγελος, ἄγκυρα, πλάγξω, ἔγχος, le *gamma* qui ſuit la première voyelle ne donne point le ſon qui lui eſt propre.

Cette règle qui eſt générale pour les mots ſimples, s'applique d'une manière plus ſenſible aux mots compoſés des propoſitions ΕΝ ou ΣΥΝ, & d'une racine quelconque; car le *ny*, qui termine ces propoſitions, ſubit divers changemens. Quant à la prépoſition σὺν en particulier, ſa lettre finale ſe convertit en *rho* lorſqu'elle précède un autre *rho*, comme dans σύῤῥεω; en *lambda*, lorſqu'elle eſt ſuivie d'un autre *lambda*, comme dans συλλέγω; en *gamma* lorſqu'elle eſt ſuivie d'un autre *gamma* ou

(a) Mém. de l'Acad. *tom. XXIV, pag. 30.*

d'un *kappa*, ou d'un *chi*, comme dans συγγινώσκω, συγκοπὴ, συγχαίρω. Les autres variations de cette lettre prouveroient également qu'elle ne les doit qu'à l'euphonie.

Le même uſage s'introduiſit lorſqu'on voulut rapprocher deux mots tout-à-fait différens.

Dans notre inſcription, au lieu de ces mots HIEPON XPEMATON, que l'on trouve ſur des monumens à peu-près du même temps, on lit HIEPOΓ XPEMATON, ſingularité qui n'eſt pas plus remarquable que celle de συγχωρέω pour συνχωρέω; mais comme la leçon de l'inſcription pourroit être priſe pour une faute de graveur, je dois rapporter des exemples qui écarteront ce ſoupçon.

Dans un traité conclu vers l'an 244 avant J. C. entre les Magnéſiens & les Smyrnéens, en faveur de Séleucus-Callinicus, roi de Syrie, nous liſons : τογ χρονον *(a)* pour τὸν χρόνον; εχθρογ κι φιλον *(b)* pour ἐχθρὸν καὶ φίλον; τωγ γεγραμμενων pour τῶν γεγραμμένων; *(c)* τηγ γραφην pour τὴν γραφὴν *(d)*.

Sur une inſcription gravée un an après la nôtre, nous trouvons εγ κυκλοι, au lieu de ἐν κύκλοι *(e)*. Sur une autre poſtérieure de quelques années, à l'occaſion d'une riche couronne offerte par un nommé Gélon au tréſor de Minerve, au lieu de ces mots ON ΓΕΛΩΝ.... ANEΘHKE, on a écrit OΓ ΓΕΛΩΝ.... ANEΘHKE *(f)*.

Il eſt viſible que le changement de finale dans un mot, ne ſe faiſoit que pour le lier au ſuivant par la conformité des ſons. Cet uſage dont les copiſtes ont inſenſiblement détruit les traces dans les manuſcrits, ne paroît, ſur les inſcriptions parvenues juſqu'à nous, que pendant un certain intervalle de temps. Nous le trouvons pour la première fois ſur le marbre de Choiſeul, & on le retrouve dans le décret des

---

(a) Marmor Oxon. edit. Maitt. *pag. 7, lin. 16 & 62.*

(b) Ibid. *16 & 40.*

(c) Ibid. *pag. 8, lin. 25.*

(d) Id. *pag. 9, lin. 47 & 48; pag. 10, lin. 50.*

(e) Chandl. *pars II, pag. 37, lin. 41; pag. 38, lin. 61.*

(f) Chandl. *ibid. pag. 43, lin. 33.* Syllab. & not. *p. XVII.* Vid. etiam. *pag. 72, lin. 6.*

Magnéſiens, dont j'ai fait mention, & dans la chronique de Paros, où on lit : ΕΓ ΚΥΒΕΛΟΙΣ au lieu de ΕΝ ΚΥΒΕΛΟΙΣ *(a)*. Il faut obſerver que les deux leçons étoient quelquefois employées ſur le même monument. Dans une des inſcriptions déjà citées, on lit : ΤΕΝ ΚΡΕΠΙΔΑ ΕΓ ΚΥΚΛΟΙ, où l'article τὴν conſerve le *ny*, & la prépoſition ἐν le change en *gamma (b)*. Dans une autre, on lit à la fois ΤΟΓ ΧΡΟΝΟΝ & ΤΟΝ ΧΡΟΝΟΝ *(c)* : l'une & l'autre me fourniroient de nouveaux exemples s'il en étoit beſoin.

Les Latins, à l'exemple des Grecs, changèrent en *g* le *n* qui précédoit un *c* ou un *g*; ils écrivirent pendant long-temps *Agchiſes* au lieu d'*Anchiſes*, *aggulus* au lieu d'*angulus*.

Ces remarques qui ſuffiſent ſans doute pour confirmer la leçon que préſente notre marbre, amènent naturellement une queſtion de laquelle n'ont pas rougi de s'occuper d'habiles grammairiens & des critiques éclairés. La valeur du *gamma* étant ſi différente de celle du *ny*, pourquoi a-t-on ſi ſouvent employé une de ces lettres pour l'autre ? Prenons le mot σύγγονος compoſé de la prépoſition σύν & de γόνος. Si le premier des *gamma* conſervoit le ſon du *ny*, pourquoi changer la forme de ce *ny* ! s'il prenoit le ſon du *gamma*, pourquoi les Latins ont-ils rendu par *angelus* & par *anchora* les mots Grecs ἄγγελος, & ἄγκυρα *(d)* ! Pourquoi les Grecs eux-mêmes ont-ils écrit le mot σύγκλητος, tantôt avec un *gamma* & tantôt avec un *ny* !

Des critiques ont prétendu que le *gamma*, quelque poſition qu'on lui donnât, conſervoit toujours ſa valeur; d'autres, que dans l'origine, la forme du *ny* différant très-peu du celle de *gamma*, les copiſtes les ont ſouvent confondus *(e)*. Voſſius *(f)*, après avoir comparé les témoignages des auteurs Latins, en a conclu que, dans les cas dont il

---

(a) [illegible]. Oxon. edit. Maitt. *pag. 2, lin. 19.*

(b) Chandl. *pars II, pag. 37, lin. 41; pag. 38, lin. 67.*

(c) Marm. Oxon. *pag. 9, lin. 38; pag. 10, lin. 62; pag. 11 l. 73.*

(d) Scal. animad. in Euſeb. *pag. 118.*

(e) Henric. Steph. Voyez la nouvelle Méthode pour la langue Lat. *edit. 1667, pag. 713.*

(f) Voſſ. de Art. gramm. *lib. I, cap. 20.*

s'agit, les Grecs & les Latins faiſoient entendre à-la-fois le *ny* & le *gamma*, tous deux foibles & imparfaits, tous deux tellement liés dans la prononciation, qu'il n'en réſultoit pour ainſi dire qu'un ſon, comme dans les ſyllabes *ang*, *eng*, *ing*, &c. qui terminent pluſieurs mots Allemands; d'où il ſuit, comme Voſſius en convient, que les Grecs prononçoient *anggelos*, *Angchiſes*; ce qui n'eſt guère conforme à l'euphonie, & n'eſt appuyé ſur aucun des paſſages qu'il cite.

En profitant des recherches qu'on a déjà faites ſur ce point de critique, j'examine ſous deux rapports la première ſyllabe du mot ἄγκυρα, l'un, relativement au ſon qu'elle fait entendre, l'autre, à la forme du *gamma* qu'elle renferme.

1.° Le *ny* qui paroît attaché à l'émiſſion de cette ſyllabe au mot ἄγκυρα, n'eſt pas une conſonne; en modifiant la lettre qui le précède, il devient avec elle une de ces voyelles qu'on appelle nazales, & que les Romains ont connues ſans les déſigner par un nom particulier. Suivant un habile grammairien nommé Nigidius Figulus, qui vivoit du temps de Jules-Céſar, & qu'Aulugelle a cité tant de fois, dans les mots *anguis*, *anchora*, *increpat*, *ingenuus*, le N n'eſt pas un véritable N, puiſqu'en le prononçant, la langue ne frappe point le palais: *Non verum* N, *ſed adulterinum ponitur; nam* N *non eſſe, lingua indicio eſt; nam ſi ea littera eſſet, lingua palatum tangeret* (*a*).

En général, parmi les Grecs, le *ny* final devoit être conſonne devant les voyelles, & nazal devant les conſonnes. Le premier ſe faiſoit clairement ſentir dans ἐν ἀγορᾷ, συνῳδός, &c. le ſecond dans ἐν καιρῷ, σύγκλητος. On l'entendoit encore dans les mots terminés par un *gamma* & un *xi*, tels que ἴυγξ, σάλπιγξ, σύριγξ, car le *gamma* y faiſant la fonction du *ny*, & le *xi* celle du *kappa* & du *ſigma*, il ſeroit impoſſible de faire entendre à-la-fois & dans une même ſyllabe le *ny* conſonne, le *kappa* & le *ſigma*.

2.° Reprenons le mot ἄγκυρα; en avouant que la première ſyllabe eſt une voyelle, pourquoi dans l'écriture le *gamma* a-t-il pris la place du *ny*! J'attribue ce changement aux premiers copiſtes. Nous voyons

(*a*) Aul. Gell. *lib. XIX, cap. 14.*

par notre inſcription, par celle de Sigée, par celle de Nointel, & par d'autres fort anciennes, que le *gamma* ſe formoit comme notre *lambda* majuſcule. Elevez ſur l'extrémité du dernier jambage de cette lettre, une ligne droite, ſoit perpendiculaire, ſoit un peu oblique, vous aurez la forme du N. Raccourciſſez inſenſiblement cette ligne pour diſtinguer le N nazal du N conſonne, vous en viendrez au point de la négliger, & alors le N nazal ſe confondra avec le *gamma*. Nous n'avons point de ſignes pour indiquer nos voyelles nazales; les Grecs & les Latins n'en avoient point, ainſi que l'obſerve Marius-Victorinus (*a*). Il fut un temps où les premiers voulurent les caractériſer; mais par la négligence des copiſtes, le *ny* nazal fut figuré comme le *gamma*, avec lequel il avoit quelque reſſemblance. Voilà, ſi je ne me trompe, ce qui a ſi fort obſcurci la queſtion que je m'étois propoſée.

NOTE TROISIÈME

POUR LA PAGE 31.

Sur le prix des Denrées.

DANS l'oraiſon de Démoſthène contre Phormion (*b*), poſtérieure à l'an 335 avant J. C., puiſqu'il y eſt parlé de l'expédition d'Alexandre contre les Thébains, il eſt dit que le prix ordinaire de la farine étoit de cinq drachmes par médimne, meſure qui tenoit un peu plus que quatre de nos boiſſeaux. Il n'étoit que de trois drachmes, ſoixante ans auparavant; je le prouve par une comédie d'Ariſtophane, qui, ſuivant Samuel Petit (*c*), fut jouée l'an 393 avant J. C. Blepyrus, un des perſonnages de la pièce, étant arrivé trop tard à l'aſſemblée générale, ſe plaint de n'avoir pas reçu les trois oboles qu'on diſtribuoit à chaque aſſiſtant, & de ne pouvoir acheter une certaine meſure de blé qui faiſoit la ſixième partie du médimne (*d*); ainſi, cette meſure valant

(*a*) Mar. Victor. art. gramm. *lib. I, pag. 2465.*
(*b*) Demoſth. in Phorm. *pag. 946.*
(*c*) Miſcell. *lib I, cap. 15.*
(*d*) Ariſtoph. in Eccleſ. *v. 389 & 543.*

trois oboles, le médimne en valoit dix-huit, c'eſt-à-dire, trois drachmes; par conſéquent, le médimne, en 393 avant J. C., valoit deux cinquièmes de moins que vers l'an 335 avant la même ère. Il faut obſerver que, dans cet intervalle de temps, le numéraire ayant augmenté en Grèce, ſur-tout par la ſpoliation du temple de Delphes & l'exploitation des mines de la Thrace, ordonnée par Philippe, le prix des denrées dut augmenter à proportion.

L'exemple ſuivant mérite quelque attention. Socrate vouloit ſavoir quel étoit le prix de la farine d'orge dont les Athéniens faiſoient grand uſage, il apprend d'un marchand que la douzième partie du médimne ſe vendoit une obole *(a)*; donc, le médimne ne valoit alors que douze oboles ou deux drachmes. Socrate mourut âgé de ſoixante-dix ans, environ ſept ans avant la repréſentation de la comédie d'Ariſtophane dont je viens de parler. Quand il fit cette queſtion, il s'occupoit déjà de la philoſophie. Suppoſons qu'il ne fût que dans ſa trentième année, nous en conclurons que dans l'eſpace d'un demi-ſiècle, le prix de la farine étoit monté de deux drachmes à trois.

Il paroît, malgré les objections de Samuel Petit *(b)*, qu'au temps de la légiſlation de Solon, antérieure d'environ cent vingt-cinq ans à la naiſſance de Socrate, le médimne de blé ne valoit qu'une drachme. J'aurois pu diſcuter d'autres paſſages relatifs à cette matière; mais en rapprochant quelques paſſages, j'ai voulu montrer ſimplement que le prix du blé valant une drachme en 595 avant J. C., deux drachmes en 440, trois drachmes en 393, & cinq drachmes en 335, le prix des denrées s'étoit élevé à cette dernière hauteur par un mouvement progreſſif & plus ou moins lent, ſuivant les circonſtances. On peut joindre à cette note ce que j'ai dit ſur le prix des denrées à Athènes, dans le vingtième chapitre du Voyage du jeune Anacharſis.

(a) Plut. de tranquil. anim. *tom. II, pag. 470.*

(b) Leg. Att. *pag. 5.*

NOTE QUATRIÈME

POUR LA PAGE 36.

Sur cette queſtion : le mois puanepſion étoit-il le quatrième ou le cinquième de l'année dans le calendrier des Athéniens !

LES douze mois de l'année Attique avoient été rangés par Théodore Gaza *(a)*, de la manière ſuivante :

Mois d'été..... Hécatombéon, métageitnion, boëdromion.
Mois d'automne.... Mæmactérion, puanepſion, antheſtérion.
Mois d'hiver..... Poſidéon, gamélion, élaphébolion.
Mois de printemps.. Munychion, thargélion, ſcirophorion.

Scaliger releva deux fautes dans ce tableau *(b)*; il montra que le mois antheſtérion n'étoit pas le troiſième mois d'automne, mais le ſecond d'hiver; & tous les critiques ſe rendirent à ſes raiſons. Il ſoutint que puanepſion étant le quatrième mois de l'année Attique, devoit précéder & non ſuivre mæmactérion; & les critiques ſe partagèrent. Petau *(c)* s'éleva fortement contre cette opinion, & ajouta de nouvelles preuves à celles de Gaza, comme Dodwell en ajouta de nouvelles à celles de Petau *(d)*; d'un autre côté, Saumaiſe répandit des torrens d'érudition en faveur de Scaliger, & d'injures contre Petau *(e)*: d'autres ſavans entrèrent dans la carrière. Marsham & Samuel Petit, après avoir examiné la queſtion, ſe déclarèrent pour le premier de ces chronologiſtes; l'un en prononçant qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer *(f)*; l'autre en ſuivant dans ſon calendrier l'ordre des mois aſſigné par Scaliger *(g)*.

(a) Theod. Gaz. de menſ. ap. Petav. de doctr. temp. *t. III, p. 153.*
(b) Scal. de emend. temp. *pag. 29.*
(c) Petav. de doctr. temp. *lib. I, cap. 10.*
(d) Dod. de Cycl. Diſſert. II, *pag. 69.*
(e) Salm. exercit. in Plin. *pag. 314, 752, &c.*
(f) Can. Chron. *pag. 610.*
(g) Pet. Eclog. chronol. *lib. IV, cap. 1*; Leg. Att. *pag. 197.*

Au

Au milieu de ces combats qui ſe renouveloient par intervalles, parurent deux inſcriptions que Spon venoit de découvrir dans les ruines d'Athènes; gravées en des temps différens, mais voiſins, elles contiennent les noms de ceux qui exercèrent les fonctions de gymnaſiarque dans chaque mois de l'année. On lit ſur la première: *En boëdromion, Nymphodote fut gymnaſiarque; en puanepſion, Démétrius; en mœmactérion, Sympheron; en poſidéon, Antiochus, &c.* La ſeconde inſcription donne la même ſérie de mois: *Boëdromion, puanepſion, mœmactérion, poſidéon, &c. (a)*. Il eſt donc prouvé par ces monumens, que puanepſion étoit le quatrième mois de l'année, puiſque boëdromion étoit certainement le troiſième.

Frappé d'une autorité ſi déciſive, Dodwell avoua que ſi les inſcriptions avoient été fidèlement copiées, il falloit qu'à l'époque où elles furent gravées, on eût interverti l'ordre des mois mœmactérion & puanepſion, ſans qu'on puiſſe maintenant en pénétrer la raiſon *(b)*. Nous n'admettons pas les ſoupçons de Dodwell ſur l'exactitude de Spon: elle eſt confirmée dans cette occaſion par le témoignage de Wheler ſon compagnon de voyage *(c)*; & d'ailleurs, Spon inſtruit des différentes opinions des chronologiſtes ſur cette partie du calendrier des Athéniens, ne pouvoit manquer d'examiner avec ſoin les monumens propres à fixer nos doutes à cet égard.

Corſini a diſcuté la queſtion qui nous occupe, avec autant de ſavoir que de ſagacité. D'après ſes propres réflexions, appliquées aux preuves de Petau & de Dodwell, il préſente un moyen de conciliation, & ſoutient que dans les plus anciens temps, le mois boëdromion, troiſième mois de l'année Attique, étoit ſuivi du mœmactérion & du puanepſion; mais que vers le temps de l'empereur Hadrien, époque à laquelle ſe rapportent les inſcriptions de Spon, le puanepſion juſqu'alors relégué au cinquième rang, uſurpa le quatrième. Il ajoute que dans la ſuite, l'ancien ordre fut rétabli *(d)*.

(a) Spon, voyag. *tom. II;* liſte des peupl. de l'Att. *pag. 306 & 360.*

(b) Dod. de Cycl. *diſſ. 11, pag. 70.*

(c) Whel. A journ. into Greece. *pag. 403.*

(d) Corſin. faſt. Att. *t. I, diſſ. 11, p. 63 & 107; t. II, diſſ. 13, p. 404.*

Ce point de critique occaſionna des recherches profondes. La haine de Petau contre Scaliger, celle de Saumaiſe contre Petau, raſſemblèrent les plus fortes armes pour écraſer un adverſaire redoutable ; on rechercha tous les faits relatifs aux mois dont il falloit aſſigner la place, ainſi que les rapports de ces mois avec ceux des Égyptiens & des Romains. Comme les auteurs anciens appelés en témoignage, ne préſentoient pas toujours des dates bien exactes, il arriva quelquefois que le même auteur favoriſoit également les deux opinions: ſouvent on donna de ſimples probabilités pour des preuves ſans réplique ; j'en vais citer un exemple.

Petau *(a)*, d'après Gaza, rapporte ces deux paſſages d'Ariſtote: *Les cerfs ſont en amour après le lever d'arcturus, vers boëdromion & mæmactérion (b). Les oiſeaux de paſſage paroiſſent, les uns en boëdromion, les autres en mæmactérion (c).* Ces deux mois, diſoit Petau, ſe ſuivoient donc immédiament ; & puiſque boëdromion eſt le troiſième dans le calendrier Attique, il faut bien que mæmactérion ſoit le quatrième.

Quant au premier paſſage, Saumaiſe répondit *(d)* qu'Ariſtote déſignoit ſimplement le temps où commencent les amours du cerf, & celui où elles finiſſent. Cette ſolution peut ſe juſtifier par le calcul ſuivant. Je ſuppoſe qu'Ariſtote écrivoit dans la troiſième année de la cent dixième olympiade, l'an 338 avant J. C. : le boëdromion, troiſième mois, commença au 26 d'août de notre année Julienne ; le quatrième mois au 24 de ſeptembre ; le cinquième au 24 d'octobre ; enfin, le ſixième au 22 de novembre *(e)*. Le lever d'arcturus étant antérieur de pluſieurs jours à l'équinoxe d'automne, le rut dut commencer vers le 12 de ſeptembre ; & comme il eſt reconnu que ſuivant les différens âges, il dure deux mois, il a dû s'étendre juſque vers le 12 de novembre. Maintenant, ſi nous

---

(a) Pet. de doctr. temp. *lib. I, cap. 10, pag. 12.*
(b) Ariſt. hiſt. animal. *lib. VI, cap. 29, tom. I, pag 883.*
(c) Id. *ibid. lib. VIII, cap. 12, tom. I, pag. 908.*
(d) Salmas exercit in Plin. *pag. 753.*
(e) Dodw. tabul. Attic. *pag. 720.*

prenons le quatrième mois pour le puanepſion & le cinquième pour le mæmactérion, il eſt viſible que le 12 de novembre où finiront les amours du cerf, concourut avec le 20 de mæmactérion; & comme nous pouvons expliquer de la même manière, le ſecond paſſage d'Ariſtote, il eſt viſible encore qu'il n'eſt pas plus déciſif que le premier en faveur de l'opinion de Petau.

Dodwell ſe préſente avec un appareil plus impoſant. Ptolémée, dit-il, rapporte pluſieurs obſervations aſtronomiques, faites par Timocharis à Alexandrie. L'une de ces obſervations eſt de l'an 465 de l'ère de Nabonaſſar (284 ans avant J. C.), de la quarante-ſeptième année de la première période du cycle de Callippe, du 8 du mois antheſtérion, du 29 au 30 de notre mois de janvier, du 29 au 30 du mois Égyptien athyr *(a)*.

Autre obſervation faite l'année d'après, dans la quarante-huitième année du cycle de Callippe (283 avant J. C.), le 25 du mois puanepſion, du 8 au 9 de novembre, du 7 au 8 du mois Égyptien thoth *(b)*.

Suivant les tables de Dodwell *(c)*, dans la quarante-huitième année de la première période du cycle de Callippe, le quatrième mois Attique commençant au 15 de ſeptembre, & finiſſant au 15 d'octobre, il faut néceſſairement que la deuxième obſervation tombe au cinquième mois; & puiſqu'il eſt dit qu'elle fut faite au 25 de puanepſion, il s'enſuit que puanepſion étoit le cinquième mois de l'année Attique.

Préſentons l'objection ſous une autre forme *(d)*: du 29 janvier, époque de la première obſervation, juſqu'au 8 novembre, époque de la ſeconde, il s'eſt écoulé 283 jours; ce qui rejette néceſſairement le puanepſion au cinquième rang des mois Attiques.

(a) Ptolem. Almag. *lib VII, pag. 169, circ. fin. edit. Baſil. 1538.* Dodw. de Cycl. *pag. 67.*

(b) Ptolem. *ibid. pag. 170, lin. 35.* Dodw. *ibid. pag. 68.*

(c) *pag. 726.*

(d) Corſin. faſt. Att. *tom. II, pag. 406.*

Je n'attaque pas les calculs de Dodwell; mais enfin il reſte un doute. Hipparque & Ptolemée atteſtent que les obſervations de Timocharis n'étoient pas exactes, & furent faites légèrement *(a)*; par une ſuite de cette légèreté, n'auroit-il pas ſubſtitué le nom de puanepſion à celui de mæmactérion! S'il ne faut pas accuſer Timocharis de cette inadvertance, ne pourroit-on pas en ſoupçonner ſes copiſtes ou ceux de Ptolémée! Je n'aurois pas recours à cette ſolution, dont on peut ſans doute abuſer, ſi l'opinion de Scaliger qu'elle détruiroit ſans reſſource, n'étoit établie ſur des fondemens qui me paroiſſent hors d'atteinte.

Comme je n'ai rapporté que les principaux moyens des partiſans de Petau, je n'emploîrai de même qu'un petit nombre de preuves eſſentielles en faveur de l'opinion de Scaliger. Ainſi, je ne citerai point Arrien qui, en racontant les détails de la bataille d'Arbele, dit clairement qu'elle fut donnée au mois puanepſion, quelques jours après le mois boëdremion *(b)*, d'où il ſuit que le puanepſion étoit le quatrième mois de l'année. Je ne dirai point que ce rang lui étoit dû, puiſque faiſant dans le cycle de Méton, partie des mois d'octobre & de novembre, on le nommoit le mois des ſemailles. Je me borne à trois preuves inconteſtables, & dont la dernière n'avoit pas encore été employée.

1.° Harpocration dit poſitivement que mæmactérion étoit le cinquième mois de l'année Attique *(c)*, & par conſéquent puanepſion étoit le quatrième. Petau & Corſini ont tâché d'éluder ce témoignage : le premier prétend que l'auteur du Lexique a ſuivi l'année Julienne, de ſon temps en uſage parmi les Athéniens *(d)*; le ſecond, qu'Harpocration s'eſt aſſujetti à l'ordre des mois qui réſulta du déplacement des mois mæmactérion & puanepſion, déplacement

---

(a) Ptol. Almag. *lib. VII, pag. 164, lin. 17; pag. 168, lin. 7.*

(b) Arrian. de exped. Alex. *lib. III, pag. 112, 113, 126.*

(c) Harpocr. in Μαιμακ.

(d) Pet. de doctr. temp. *lib. I, cap. 10; lib. IV, cap. 8.*

qui s'opéra vers le temps d'Hadrien, & qui ſubſiſtoit en conſéquence vers la fin du ſecond ſiècle où vivoit Harpocration *(a)*.

Mais comment ſuppoſer que cet auteur qui ne compoſa ſon Lexique que pour faciliter la lecture des dix orateurs dont on trouve la vie dans les ouvrages de Plutarque, qu'un auteur, dis-je, ſi verſé dans la connoiſſance de l'hiſtoire & des uſages des Athéniens, au lieu de nous donner la ſuite des mois Attiques, telle qu'elle étoit anciennement, eût préféré d'en diſtribuer quelques-uns dans un ordre ſi propre à obſcurcir le texte qu'il vouloit éclaircir ! Ce n'eſt pas tout, Harpocration ne parle pas d'après lui-même ; il cite un auteur plus ancien, Lyſimachide, qui ayant fait un traité des mois & des fêtes des Athéniens *(b)*, devoit connoître la place qui convenoit à chaque mois dans l'ancien calendrier.

Les partiſans de l'opinion que je combats, diront-ils qu'il s'eſt gliſſé une faute de copiſte dans le Lexique d'Harpocration, & qu'au lieu du cinquième mois il faut lire quatrième mois ! il ſeroit facile de leur ôter cette reſſource. Suivant Lyſimachide, garant d'Harpocration, mæmactérion prend ſon nom de Jupiter Mæmactès, épithète qu'on peut rendre par turbulent, mais qui, ſous différens aſpects, déſigne l'auteur des tempêtes & de la ſérénité dont elles ſont ſuivies *(c)*; c'eſt dans ce mois, ajoute Lyſimachide, que, l'air ſujet à de grandes variations, eſt quelquefois agité par des vents impétueux, & que l'on commence à éprouver les rigueurs de l'hiver *(d)*. Ces traits ſi caractériſtiques ne peuvent convenir qu'au cinquième mois de l'année Attique qui, dans le cycle de Méton, comprend une partie de novembre, & ſouvent une partie de décembre.

Ce ſeroit vainement qu'on nous oppoſeroit avec Petau *(e)*, qu'Ariſtophane place en hiver les Theſmophories qui tomboient

---

(a) Corſin. faſt. Att. *tom. I, diſſ. 11; pag. 107.* Id. *tom. II, diſſ. XIV, pag. 407.*

(b) Lyſimach. ap. Harpocr. in Μιτραγ. in Μαιμακ. in Σκίρ.

(c) H. Steph. Theſaur. in Μαιμας. *tom. II,* col. 820.

(d) Lyſim. ap. Harpocr. in Μαιμακ.

(e) De doctr. temp. *lib. I, cap. 10.*

toujours au mois puanepſion. Le mot χειμών dont ſe ſert le poëte, déſigne en général l'hiver, en particulier la tempête ou le froid. « Agathon va paroître, dit un eſclave; comme il ne peut plier à ſon » gré ſes ſtrophes durcies par le froid, il viendra les expoſer aux » rayons du ſoleil *(a)* ». Au temps où Ariſtophane écrivoit, le puanepſion ou quatrième mois de l'année, ſe prolongeoit quelquefois juſqu'au 15 de novembre; les Theſmophories pouvoient concourir avec les premiers jours de ce mois : les matinées ſont alors aſſez froides pour autoriſer la plaiſanterie d'Ariſtophane.

Samuel Petit a donné une autre ſolution, que Kuſter a cru devoir attaquer *(b)*; on peut les conſulter.

Si l'autorité d'Harpocration avoit beſoin de ſoutien, nous ajouterions que puanepſion eſt fixé au quatrième rang des mois Attiques dans le Lexique de Suidas *(c)*, dans les notes de Tzetzès ſur Héſiode *(d)*, dans un ancien calendrier publié par Henry Étienne *(e)*, dans quelques autres calendriers cités par de ſavans critiques *(f)*.

2.° La ſeconde preuve que je rapporte, ou plutôt que je rappelle, eſt tirée des deux inſcriptions de Spon, où l'on voit puanepſion immédiatement ſuivre boëdromion & précéder mæmactérion. Ce témoignage que Petau ne connut pas, eſt ſi frappant, qu'il ébranla Dodwell, & força Corſini de ſuppoſer que dans le ſiècle où ces inſcriptions furent dreſſées, le puanepſion avoit avancé d'un degré, & pris la place de mæmactérion. Mais je vais montrer que ce changement n'a jamais eu lieu, & que pluſieurs ſiècles auparavant, le puanepſion occupoit dans le calendrier Attique le même rang que lui attribuent les inſcriptions de Spon.

(a) Ariſtoph. in Theſmoph. *v. 73.*

(b) Sam. Pet. Eclog. chronol. *lib. IV, cap. 1, pag. 189.* Kuſter in Ariſtoph. Theſmoph. *pag. 216.*

(c) Suid. in Μαιμακτ.

(d) Johan. Tzet. in oper. & dies. *pag. 125. edit. Heinſ. 1603.*

(e) H. Steph. Theſaur. *tom. IV, pag. 225.*

(f) Selden. in marmor. Arundell. *pag. 115. edit. Maitt.* Franc. Rouſ. Archæolog. Attic. *lib. II, cap. 10, pag. 60.*

3.° Pendant ſon ſéjour à Athènes, M. Chandler trouva dans la maiſon d'un Grec une grande table de marbre inſcrite de tous côtés, en lettres très-anciennes, mais fort dégradées *(a)*. Il n'en put copier qu'un fragment qu'il a inſéré dans ſon excellent recueil *(b)*, & qui contient quarante-quatre lignes, chacune de onze ou douze lettres. Les cinq premières lignes & les huit dernières, ne ſont pas entières. Les trente-une du milieu paroiſſoient diſtinctement ſur l'original, à l'exception de quelques lettres qui ſe trouvent heureuſement reſtituées dans la copie.

L'objet de l'inſcription totale étoit ſans doute ſpécifié ſur les autres faces du monument. M. Chandler, d'après quelques indices crut y reconnoître la loi de Solon, touchant les ſacrifices & les victimes. Tout ce que nous découvrons dans le fragment qu'il nous a tranſmis *(c)*, c'eſt un certain règlement qui obligeoit les Athéniens, ainſi que d'autres villes, & qu'on devoit obſerver pendant deux intervalles de temps égaux & circonſcrits. Le premier de ces intervalles commence à la néoménie de métagéitnion, comprend le boëdromion, & s'étend juſqu'au 10 de puanepſion, c'eſt-à-dire, juſqu'à la veille du jour où commençoient, à proprement parler, les fêtes de Cérès nommées *Theſmophories*. (ΑΠΟ) ΜΕΤΑΓΕΙΤΝΙΟΝΟΣ ΜΕΝΟΣ ΑΠΟ ΑΡΧΟΜΕΝΙΑΣ ΚΑΙ ΤΟΝ ΒΟΕΔΡΟΜΙΟΝΑ ΚΑΙ ΤΟ (pour ΤΟΥ) ΠΥΑΝΟΨΙΟΝΟΣ ΜΕΧΡΙ ΔΕΚΑΤΕΣ ΗΙΣΤΑΜΕΝΟ. Métageitnion étoit le ſecond mois de l'année Attique, boëdromion le troiſième, puanepſion étoit donc le quatrième; car ſi ce dernier n'avoit pas ſuivi immédiatement boëdromion, on n'auroit pas manqué de citer le mois qui les ſéparoit; cela ſe trouve confirmé par le ſecond intervalle de temps mentionné dans l'inſcription. Il commence à la néomenie de gamélion (7.e mois), comprend l'antheſtérion (8.° mois), & s'étend juſqu'au 10 d'élaphébolion (9.e mois), c'eſt-à-dire, juſqu'à la veille du jour où commençoient, à proprement parler, les Dionyſiaques de la ville. ΑΠΟ ΓΑΜΕΛΙΟΝΟΣ ΜΕΝΟΣ ΑΠΟ ΑΡΧΟΜΕΝΙΑΣ

(a) Chandl. inſcript. *pars I.* Syll. & not. *p. 25.*
(b) Id. *ibid.* p*ars II*, *pag. 54.*
(c) Id. *ibid.*

ΚΑΙ ΤΟΝ ΑΝΘΕΣΤΕΡΙΟΝΑ ΚΑΙ ΤΟ (pour ΤΟΥ) ΕΛΑΦΕΒΟΛΙΟΝΟΣ ΜΕΧΡΙ ΔΕΚΑΤΕΣ ΙΣΤΑΜΕΝΟ. Les deux intervalles de temps comprennent chacun deux mois & un tiers, & comme dans le ſecond on a ſuivi l'ordre du calendrier, il faut néceſſairement qu'on l'ait ſuivi dans le premier; & puiſqu'élaphébolion venoit après antheſtérion, puanepſion devoit venir après boëdromion.

Ce fragment d'inſcription, à en juger par la forme des lettres, paroît antérieur de quelques années au marbre de Choiſeul, & poſtérieur de quelques années auſſi au marbre de Nointel. On peut en fixer à peu-près l'époque au commencement de la guerre du Péloponèſe.

Ceux qui tiendroient encore à l'opinion conſacrée par les noms de Petau, Dodwell & Corſini, ſeroient forcés d'admettre pour deux mois de l'année Attique cette étrange ſuite de révolutions. Vers l'an 430 avant J. C. puanepſion eſt le quatrième mois, & mæmacterion le cinquième. Cent ans après, & du temps d'Ariſtote, mæmacterion devient le quatrième, & puanepſion le cinquième. Vers le temps de l'empereur Hadrien, puanepſion redevient le quatrième, & mæmacterion le cinquième. Enfin, deux ſiècles après, & du temps de S. Épiphane, ces deux mois, par une inconcevable fatalité, changent encore de place.

Diverſes raiſons ont quelquefois engagé une nation à tranſporter le commencement de ſon année d'une ſaiſon à une autre. Jamais rien n'a dû la contraindre à troubler l'ordre aſſigné à deux de ſes mois, car on ne m'oppoſera pas ſans doute un fait ſingulier rapporté par Plutarque *(a)*. Suivant les loix, l'initiation aux petits myſtères ne pouvoit ſe faire qu'au mois antheſtérion; l'initiation aux grands, qu'au mois boëdromion. Démétrius-Poliorcete étant arrivé à Athènes dans l'intervalle, au mois munychion, voulut recevoir la double initiation ſur le champ. Un décret du peuple ordonna que le mois Munychion porteroit, pendant quelques jours, le nom d'antheſtérion, & enſuite celui de boëdromion. Cette ridicule fiction ne dérangea point le calendrier.

Des témoignages poſitifs, des monumens inconteſtables, placent

(a) Plut. in Demetr. *tom. I, pag. 900.*

pour

pour tous les temps le puanepſion au quatrième rang des mois Attiques, & le mæmactérion au cinquième. On n'oppoſe à cela que des inductions tirées de quelques paſſages altérés par les copiſtes ou ſuſceptibles de différentes interprétations : il me ſemble que l'inſcription de M. Chandler ne permet plus d'héſiter ſur le choix. Je vais plus loin ; & j'oſe avancer que ſi les ſavans cités plus haut l'avoient connue, je n'aurois eu, ni la peine de combattre leur opinion, ni le plaiſir de renouveler l'hommage que je dois à la ſupériorité de leurs lumières.

NOTE CINQUIÈME

POUR LA PAGE 41.

Sur les Dionyſiaques ou fêtes de Bacchus célébrées au Pirée.

Je penſe qu'il ne faut pas les diſtinguer de celles que les Athéniens célébroient hors de la capitale, & qu'on appeloit *Dionyſiaques des champs.*

Rapprochons deux paſſages, l'un d'Héſychius & l'autre de Démoſthène ; tous deux font mention de trois principales fêtes de Bacchus. Suivant le premier *(a)*, les Dionyſiaques étoient fixées au mois poſidéon (troiſième mois d'automne) : les mots qui ſuivent dans le texte, ſont défigurés ; mais il eſt viſible qu'il y étoit queſtion des fêtes Lénéennes qui tomboient au mois antheſtérion (ſecond mois d'hiver). Enfin, Héſychius ajoute que les Dionyſiaques de la ville ſe célébroient au mois élaphébolion (troiſième mois d'hiver).

Démoſthène *(b)* ſuit le même ordre qui eſt celui des mois Attiques, en parlant des fêtes de Bacchus, où l'on voyoit des tragédies, des comédies, & une pompe ou proceſſion ſolennelle ; il cite les Dionyſiaques du Pirée, les Lénéennes, & les Dionyſiaques de la ville.

Comme Démoſthène eſt le ſeul auteur qui faſſe mention des

(a) Heſych. in Διονύσ.

(b) Dem. in Mid. *pag.* 604. F.

premières, Samuel Petit crut devoir corriger le texte *(a)*; & Spanheim ſuppoſa que les Dionyſiaques de la ville furent quelquefois célébrées dans ce bourg *(b)*. Des inſcriptions récemment découvertes confirment le témoignage de Démoſthène *(c)*, & détruiſent les conjectures de ces deux ſavans. Au lieu de recourir à de pareils moyens, je ne crains pas d'avancer que les Dionyſiaques du Pirée étoient les mêmes que celles des champs, & qu'on les chômoit à la vérité dans toutes les bourgades de l'Attique, mais avec beaucoup plus d'apparat au Pirée.

Il eſt certain que ce port ne tenant à la ville d'Athènes que depuis la conſtruction des longues murailles, fut toujours regardé comme un des bourgs *(d)* qui couvroient les champs de l'Attique; qu'à l'époque dont il s'agit ici, on y voyoit un théâtre ſur lequel Euripide donna quelques-unes de ſes pièces *(e)*; que ce théâtre ſubſiſta long-temps, & que l'on continua d'y repréſenter des tragédies en l'honneur de Bacchus *(f)*.

Examinons maintenant ſi les Dionyſiaques des champs offroient à peu-près les mêmes ſpectacles que celles du Pirée. Les premières tomboient au mois poſidéon, qui, dans le calendrier des Athéniens, étoit un mois d'automne, & qui répondant à nos mois de novembre & de décembre, faiſoit en effet partie de l'hiver. Or, nous voyons que les ſcholiaſtes d'Ariſtophane placent un concours de tragédies, les uns en automne *(g)*, les autres en hiver *(h)*; qu'Eſchine, jeune encore, s'étant enrôlé dans une troupe de comédiens pour jouer les troiſièmes rôles dans la tragédie, profitoit de cette occaſion pour voler des figues,

---

(a) Pet. leg. Att. *pag. 46.* Tayl. in Demoſth. Mid. *pag. 173.*

(b) Spanh. in argum. Ranar. Ariſtoph. *v. 298.*

(c) Chandl. inſcript. *pars II, pag. 72 & 74.*

(d) Strab. *lib. IX, pag. 395.* Pauſan. *lib. I, cap. 1, pag. 2.*

(e) Xenoph. Hiſt. Græc. *lib. II, pag. 477.* B. Ælian. var. hiſt. *lib. II, cap. 13.*

(f) Chandl. inſcr. *ibid.*

(g) Schol. in Acharn. *v. 377.*

(h) Ibid. *v. 201.*

des raiſins & des olives *(a)*, expéditions qui faites avant ou durant la récolte de ces fruits d'automne, ſuppoſent que ce fut aux Dionyſiaques des champs qu'Eſchine eſſaya ſes talens dans l'art dramatique. Nous voyons encore, dans une pièce d'Ariſtophane, qu'après une trève conclue entre les Athéniens & les Lacédémoniens, il eſt dit que l'automne va reparoître avec tous ſes attraits, & que les fêtes de Bacchus y ſeront célébrées dans leur ancienne ſplendeur; qu'on y entendra le ſon des flûtes, les beaux vers de Sophocle, & les petits vers d'Euripide *(b)*. Nous voyons enfin, dans une autre comédie d'Ariſtophane, un habitant du bourg d'Acharnes célébrer, avec les compagnons de ſes travaux, les Dionyſiaques des champs par une proceſſion particulière *(c)*, comme on en faiſoit une plus ſolennelle & plus générale au bourg du Pirée.

D'après ces traits de conformité entre les Dionyſiaques du Pirée & celles des champs, on ne doit pas être ſurpris de les voir déſigner, tantôt ſous leur ancien nom, tantôt ſous la dénomination d'un lieu où les citoyens d'Athènes ſe rendoient ſouvent, attirés tour-à-tour par des vues de commerce & par la magnificence des ſolennités publiques *(d)*.

(a) Demoſth. de Cor. *pag. 516.*

(b) Ariſtoph. in Pac. *v. 529.*

(c) Ariſtoph. in Acharn. *v. 246.* Schol. *ibid.*

(d) Plut. de Rep. *lib I, tom. II, pag. 327.*

AVERTISSEMENT.

Les tables ſuivantes, dreſſées d'après celles de Dodwell *(de Cycl. p. 717)*, contiennent la ſuite & la durée des prytanies, pour l'année Athénienne qui s'écoula depuis le 14 juillet de l'année 410 avant J. C., juſqu'au 1.er juillet incluſivement de l'année 409 avant la même ère. On y a joint la correſpondance des prytanies avec nos mois & avec ceux de l'année Attique.

On a tracé quatre colonnes pour chaque prytanie; la 1.ere contenant les jours de l'année Julienne; la 2.e ceux de l'année Attique; la 3.e ceux de la prytanie; la 4.e les noms des fêtes auxquelles on a cru devoir rapporter certaines dépenſes mentionnées dans l'inſcription. Ceux qui déſireront plus de détails à l'égard des fêtes des Athéniens, pourront conſulter les calendriers publiés par de ſavans critiques, & ſur-tout, celui du P. Corſini *(Faſt. Att. t. II, pag. 381)*.

Comme dans les cinq dernières prytanies, l'inſcription ſpécifie les jours où ſe ſont faits les payemens, on a eu l'attention de déſigner, dans les tables, ces mêmes jours par des étoiles.

On a pris la liberté d'intervertir l'ordre des mois mæmactérion & puanepſion : les raiſons de ce changement ſont développées dans la quatrième note.

1.re PRYTANIE. TRIBU AÏANTIDE.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Juillet. 14.	Hécatombeon. 1.	.... 1.	
15.	.... 2.	.... 2.	
16.	.... 3.	.... 3.	
17.	.... 4.	.... 4.	
18.	.... 5.	.... 5.	
19.	.... 6.	.... 6.	
20.	.... 7.	.... 7.	
21.	.... 8.	.... 8.	
22.	.... 9.	.... 9.	
23.	.... 10.	.... 10.	
24.	.... 11.	.... 11.	
25.	.... 12.	.... 12.	
26.	.... 13.	.... 13.	
27.	.... 14.	.... 14.	
28.	.... 15.	.... 15.	
29.	.... 16.	.... 16.	
30.	.... 17.	.... 17.	
31.	.... 18.	.... 18.	
Août. 1.	.... 19.	.... 19.	
2.	.... 20.	.... 20.	
3.	.... 21.	.... 21.	
4.	.... 22.	.... 22.	
5.	.... 23.	.... 23.	
6.	.... 24.	.... 24.	
7.	.... 25.	.... 25.	
8.	.... 26.	.... 26.	
9.	.... 27.	.... 27.	
10.	.... 28.	.... 28.	
11.	.... 29.	.... 29.	
12.	Métagéitnion. 1.	.... 30.	
13.	.... 2.	.... 31.	
14.	.... 3.	.... 32.	
15.	.... 4.	.... 33.	
16.	.... 5.	.... 34.	
17.	.... 6.	.... 35.	

2.e PRYTANIE. TRIBU EGÉIDE.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Août. 18.	Métagéitnion. 7.	.... 1.	
19.	.... 8.	.... 2.	
20.	.... 9.	.... 3.	
21.	.... 10.	.... 4.	
22.	.... 11.	.... 5.	
23.	.... 12.	.... 6.	
24.	.... 13.	.... 7.	
25.	.... 14.	.... 8.	
26.	.... 15.	.... 9.	
27.	.... 16.	.... 10.	
28.	.... 17.	.... 11.	
29.	.... 18.	.... 12.	
30.	.... 19.	.... 13.	
31.	.... 20.	.... 14.	
Septembre. 1.	.... 21.	.... 15.	
2.	.... 22.	.... 16.	
3.	.... 23.	.... 17.	
4.	.... 24.	.... 18.	
5.	.... 25.	.... 19.	
6.	.... 26.	.... 20.	
7.	.... 27.	.... 21.	
8.	.... 28.	.... 22.	
9.	.... 29.	.... 23.	
10.	.... 30.	.... 24.	
11.	Boédromion. 1.	.... 25.	
12.	.... 2.	.... 26.	
13.	.... 3.	.... 27.	
14.	.... 4.	.... 28.	
15.	.... 5.	.... 29.	
16.	.... 6.	.... 30.	
17.	.... 7.	.... 31.	
18.	.... 8.	.... 32.	
19.	.... 9.	.... 33.	
20.	.... 10.	.... 34.	
21.	.... 11.	.... 35.	

Je n'attaque pas les calculs de Dodwell; mais enfin il reſte un doute. Hipparque & Ptolemée atteſtent que les obſervations de Timocharis n'étoient pas exactes, & furent faites légèrement *(a)*; par une ſuite de cette légèreté, n'auroit-il pas ſubſtitué le nom de puanepſion à celui de mæmactérion! S'il ne faut pas accuſer Timocharis de cette inadvertance, ne pourroit-on pas en ſoupçonner ſes copiſtes ou ceux de Ptolémée! Je n'aurois pas recours à cette ſolution, dont on peut ſans doute abuſer, ſi l'opinion de Scaliger qu'elle détruiroit ſans reſſource, n'étoit établie ſur des fondemens qui me paroiſſent hors d'atteinte.

Comme je n'ai rapporté que les principaux moyens des partiſans de Petau, je n'emploîrai de même qu'un petit nombre de preuves eſſentielles en faveur de l'opinion de Scaliger. Ainſi, je ne citerai point Arrien qui, en racontant les détails de la bataille d'Arbele, dit clairement qu'elle fut donnée au mois puanepſion, quelques jours après le mois boëdremion *(b)*, d'où il ſuit que le puanepſion étoit le quatrième mois de l'année. Je ne dirai point que ce rang lui étoit dû, puiſque faiſant dans le cycle de Méton, partie des mois d'octobre & de novembre, on le nommoit le mois des ſemailles. Je me borne à trois preuves inconteſtables, & dont la dernière n'avoit pas encore été employée.

1.° Harpocration dit poſitivement que mæmactérion étoit le cinquième mois de l'année Attique *(c)*, & par conſéquent puanepſion étoit le quatrième. Petau & Corſini ont tâché d'éluder ce témoignage : le premier prétend que l'auteur du Lexique a ſuivi l'année Julienne, de ſon temps en uſage parmi les Athéniens *(d)*; le ſecond, qu'Harpocration s'eſt aſſujetti à l'ordre des mois qui réſulta du déplacement des mois mæmactérion & puanepſion, déplacement

---

(a) Ptol. Almag. *lib. VII, pag. 164, lin. 17; pag. 168, lin. 7.*

(b) Arrian. de exped. Alex. *lib. III, pag. 112, 113, 126.*

(c) Harpocr. in Μαιμακ.

(d) Pet. de doctr. temp. *lib. I, cap. 10; lib. IV, cap. 8.*

qui s'opéra vers le temps d'Hadrien, & qui ſubſiſtoit en conſéquence vers la fin du ſecond ſiècle où vivoit Harpocration *(a)*.

Mais comment ſuppoſer que cet auteur qui ne compoſa ſon Lexique que pour faciliter la lecture des dix orateurs dont on trouve la vie dans les ouvrages de Plutarque, qu'un auteur, dis-je, ſi verſé dans la connoiſſance de l'hiſtoire & des uſages des Athéniens, au lieu de nous donner la ſuite des mois Attiques, telle qu'elle étoit anciennement, eût préféré d'en diſtribuer quelques-uns dans un ordre ſi propre à obſcurcir le texte qu'il vouloit éclaircir ! Ce n'eſt pas tout, Harpocration ne parle pas d'après lui-même ; il cite un auteur plus ancien, Lyſimachide, qui ayant fait un traité des mois & des fêtes des Athéniens *(b)*, devoit connoître la place qui convenoit à chaque mois dans l'ancien calendrier.

Les partiſans de l'opinion que je combats, diront-ils qu'il s'eſt gliſſé une faute de copiſte dans le Lexique d'Harpocration, & qu'au lieu du cinquième mois il faut lire quatrième mois ! il ſeroit facile de leur ôter cette reſſource. Suivant Lyſimachide, garant d'Harpocration, mæmactérion prend ſon nom de Jupiter Mæmactès, épithète qu'on peut rendre par turbulent, mais qui, ſous différens aſpects, déſigne l'auteur des tempêtes & de la ſérénité dont elles ſont ſuivies *(c)*; c'eſt dans ce mois, ajoute Lyſimachide, que, l'air ſujet à de grandes variations, eſt quelquefois agité par des vents impétueux, & que l'on commence à éprouver les rigueurs de l'hiver *(d)*. Ces traits ſi caractériſtiques ne peuvent convenir qu'au cinquième mois de l'année Attique qui, dans le cycle de Méton, comprend une partie de novembre, & ſouvent une partie de décembre.

Ce ſeroit vainement qu'on nous oppoſeroit avec Petau *(e)*, qu'Ariſtophane place en hiver les Theſmophories qui tomboient

---

(a) Corſin. faſt. Att. *tom. I, diſſ. 11; pag. 107.* Id. *tom. II, diſſ. XIV, pag. 407.*

(b) Lyſimach. ap. Harpocr. in Μεταγ. in Μαιμακ. in Σκίρ.

(c) H. Steph. Theſaur. in Μαιμας. *tom. II*, col. 820.

(d) Lyſim. ap. Harpocr. in Μαιμακ.

(e) De doctr. temp. *lib. I, cap. 10.*

7.e PRYTANIE. TRIBU ANTIOCHIDE.

JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.		NOMS des FÊTES.
Février. 9.	Anthestérion. 4.	.... 1.		
10.	.... 5.	.... 2.		
11.	.... 6.	.... 3.		
12.	.... 7.	.... 4.		
13.	.... 8.	.... 5.	*	
14.	.... 9.	.... 6.		
15.	.... 10.	.... 7.	*	
16.	.... 11.	.... 8.		
17.	.... 12.	.... 9.		Anthestéries.
18.	.... 13.	.... 10.		
19.	.... 14.	.... 11.		
20.	.... 15.	.... 12.		
21.	.... 16.	.... 13.		
22.	.... 17.	.... 14.		
23.	.... 18.	.... 15.		
24.	 19	.... 16.	*	
25.	.... 20.	.... 17.		
26.	.... 21.	.... 18.	*	
27.	.... 22.	.... 19.		
28.	.... 23.	.... 20.		
29.	.... 24.	.... 21.		
Mars. 1.	.... 25.	.... 22.		
2.	.... 26.	.... 23.		
3.	.... 27.	.... 24.	*	
4.	.... 28.	.... 25.		
5.	.... 29.	.... 26.		
6.	Elaphébolion. 1.	.... 27.	*	
7.	.... 2.	.... 28.		
8.	.... 3.	.... 29.		
9.	.... 4.	.... 30.		
10.	.... 5.	.... 31.		
11.	.... 6.	.... 32.		
12.	.... 7.	.... 33.		
13.	.... 8.	.... 34.		
14.	.... 9.	.... 35.		
15.	.... 10.	.... 36.		
				Diasies en l'honneur de Jupiter Meilichius.

8.e PRYTANIE. TRIBU HIPPOTHOONTIDE.

JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.		NOMS des FÊTES.
Mars. 16.	Elaphébolion. 11.	.... 1.		
17.	.... 12.	.... 2.		
18.	.... 13.	 3		
19.	.... 14.	.... 4.		Grandes Dionysiaques ou Dionysiaques de la ville.
20.	.... 15.	 5		
21.	.... 16.	.... 6.		
22.	.... 17.	.... 7.		
23.	.... 18.	.... 8.		
24.	.... 19.	.... 9.		
25.	.... 20.	.... 10.		
26.	.... 21.	.... 11.		
27.	.... 22.	.... 12.	*	
28.	.... 23.	.... 13.		
29.	.... 24.	.... 14.		
30.	.... 25.	.... 15.		
31.	.... 26.	.... 16.		
Avril. 1.	.... 27.	.... 17.		
2.	.... 28.	.... 18.		
3.	.... 29.	.... 19.		
4.	.... 30.	.... 20.		
5.	Munychion. 1.	.... 21.		
6.	.... 2.	.... 22.		
7.	.... 3.	.... 23.		
8.	.... 4.	.... 24.	*	
9.	.... 5.	.... 25.		
10.	.... 6.	.... 26.		
11.	.... 7.	.... 27.		
12.	.... 8.	.... 28.		
13.	.... 9.	.... 29.		
14.	.... 10.	.... 30.		
15.	.... 11.	.... 31.		
16.	.... 12.	.... 32.		
17.	.... 13.	.... 33.		
18.	.... 14.	.... 34.		
19.	.... 15.	.... 35.		
20.	.... 16.	.... 36.	*	

9.e PRYTANIE.

9.e PRYTANIE. TRIBU ERECHTÉIDE.			
JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Avril. 21.	Munychion. 17.	.... 1.	
22.	.... 18.	.... 2.	
23.	.... 19.	.... 3.	
24.	.... 20.	.... 4.	
25.	.... 21.	.... 5.	
26.	.... 22.	.... 6.	
27.	.... 23.	.... 7.	
28.	.... 24.	.... 8.	
29.	.... 25.	.... 9.	
30.	.... 26.	.... 10.	
Mai. 1.	.... 27.	.... 11.	
2.	.... 28.	.... 12.	*
3.	.... 29.	.... 13.	
4.	Thargélion. 1.	.... 14.	
5.	.... 2.	.... 15.	
6.	.... 3.	.... 16.	
7.	.... 4.	.... 17.	
8.	.... 5.	.... 18.	
9.	.... 6.	.... 19.	Thargélies.
10.	.... 7.	.... 20.	
11.	.... 8.	.... 21.	
12.	.... 9.	.... 22.	
13.	.... 10.	.... 23.	*
14.	.... 11.	.... 24.	
15.	.... 12.	.... 25.	
16.	.... 13.	.... 26.	
17.	.... 14.	.... 27.	
18.	.... 15.	.... 28.	
19.	.... 16.	.... 29.	
20.	.... 17.	.... 30.	
21.	.... 18.	.... 31.	
22.	.... 19.	.... 32.	
23.	.... 20.	.... 33.	
24.	.... 21.	.... 34.	
25.	.... 22.	.... 35.	
26.	.... 23.	.... 36.	*

10.e PRYTANIE. TRIBU PANDIONIDE.			
JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Mai. 27.	Thargélion. 24.	.... 1.	
28.	.... 25.	.... 2.	Plyntéries.
29.	.... 26.	.... 3.	
30.	.... 27.	.... 4.	
31.	.... 28.	.... 5.	
Juin. 1.	.... 29.	.... 6.	
2.	.... 30.	.... 7.	
3.	Scirophorion. 1.	.... 8.	
4.	.... 2.	.... 9.	
5.	.... 3.	.... 10.	
6.	.... 4.	.... 11.	*
7.	.... 5.	.... 12.	
8.	.... 6.	.... 13.	
9.	.... 7.	.... 14.	
10.	.... 8.	.... 15.	
11.	.... 9.	.... 16.	
12.	.... 10.	.... 17.	
13.	.... 11.	.... 18.	
14.	.... 12.	.... 19.	
15.	.... 13.	.... 20.	
16.	.... 14.	.... 21.	Buphonies.
17.	.... 15.	.... 22.	
18.	.... 16.	.... 23.	*
19.	.... 17.	.... 24.	
20.	.... 18.	.... 25.	
21.	.... 19.	.... 26.	
22.	.... 20.	.... 27.	
23.	.... 21.	.... 28.	
24.	.... 22.	.... 29.	
25.	.... 23.	.... 30.	
26.	.... 24.	.... 31.	
27.	.... 25.	.... 32.	
28.	.... 26.	.... 33.	
29.	.... 27.	.... 34.	
30.	.... 28.	.... 35.	
Juillet. 1.	.... 29.	.... 36.	*
			Arrhéphories.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la Diſſertation & dans les Notes.

A

ANNÉE Attique, *pag. 5.*

Antheſtéries, fêtes, *pag. 49.*

Athéniens. Leur flotte détruit celle des Lacédémoniens, *pag. 60.*

——— Leur amour pour les ſpectacles, *pag. 64.*

Athlothètes, officiers qui préſidoient aux jeux qu'on donnoit en certaines fêtes, & ſur-tout à ceux des Panathénées, *pag. 8.*

Archinus, Athénien diſtingué par ſes talens & ſes ſervices, propoſe d'introduire l'alphabet Ionien ſur les monumens publics, *pag. 80.*

Argent théorique, deſtiné aux ſpectacles, *pag. 9.*

B

BAS-RELIEF du marbre de Choiſeul, *pag. 2.*

Bœuf pour les ſacrifices, ne coûtoit au temps de l'inſcription qu'environ 46 livres de notre monnoie; mais ce prix a varié ſuivant les temps, *pag. 30.*

C

CALLIAS, poëte de l'ancienne comédie; dans quel temps il vivoit, *pag. 76.*

Cavaliers qui figuroient dans les fêtes. Quelquefois leurs chevaux étoient nourris aux dépens du tréſor public, *pag. 22.*

Cléogène, greffier de la première prytanie, mentionné dans l'inſcription & dans un paſſage d'Andocide, *pag. 19.*

Contributions des alliés d'Athènes, *pag. 58.*

D

DÉCRETS de l'aſſemblée générale des Athéniens; comment on les datoit quelquefois, *pag. 19.* Époque d'un décret qui confirmoit une loi de Solon, *pag. 20.*

Denrées; leur prix à Athènes, ſous différentes époques, *pag. 31, 86.*

Diobélie, diſtribution des deux oboles qu'on donnoit au peuple, *pag. 36, 38, 39, 49, 50.*

Dionyſiaques de la ville, *pag. 53.*

Dionyſiaques du Pirée, les mêmes, ſuivant les apparences, que celles des champs, *pag. 40, 197.*

E

ELEUSIS; ſes fêtes, *pag. 37.*

Euclide. Sous ſon archontat, on introduiſit dans les monumens publics, l'alphabet Ionien, *pag. 77, &c.*

F

FÊTES des Athéniens; la plupart ne

peuvent être fixées dans le calendrier, *pag. 11.*

——— Elles ſe célébrèrent d'abord avec ſimplicité, enſuite avec un grand éclat, *pag. 63.*

——— Souvent accompagnées de ſpectacles, *pag. 11.*

——— Coûtoient encore plus aux particuliers qu'à l'état, *pag. 66.*

——— Total des ſommes qu'elles coûtèrent au gouvernement pendant une année entière, *pag. 65.*

G

Γ. Cette lettre ſouvent employée pour le N dans les plus anciennes inſcriptions Grecques, *pag. 20, 82.*

Glaucippe, archonte, ſous lequel fut gravé le marbre de Choiſeul, *pag. 4, 16.*

Greffier du ſénat ——— de la ville, *pag. 13.*

H

HETA & omega. Ces deux voyelles avoient été introduites, parmi les Athéniens, dans l'écriture courante, avant que de l'être ſur les monumens publics, *pag. 79.*

Hécatombe. Différentes eſpèces, *pag. 29.*

Hellénotames, tréſoriers d'une caiſſe particulière ou de l'extraordinaire, connus ſous le nom de gardes du tréſor commun des Grecs, *pag. 5.*

Hermon, chargé de ſecourir Pylos, *pag. 34.*

HIEPOΠOIOI, officiers chargés de régler les ſacrifices ſolennels, *p. 8.*

——— Quelques-uns étoient annuels, *pag. 27.*

I

INSCRIPTIONS très-communes parmi les Grecs, & ſur-tout parmi les Athéniens, *pag. 15.*

Inſcription concernant Ariſtide, *p. 77.*

L

LETTRES Grecques, forme de quelques-unes de ces lettres, *pag. 75, 81.*

M

MÆMACTÉRION étoit le 5.e mois de l'année Attique, *pag. 88.*

Magiſtrats chargés de diſtribuer l'argent théorique deſtiné aux ſpectacles, *pag. 8.*

Marbre de Choiſeul; ſa découverte, *pag. 1.*

Minerve. Revenus de ſon temple, ſitué ſur la citadelle, *pag. 7, 20.*

Minerve, ſurnommée Poliade, *p. 23.*

——— ſurnommée Victoire, *p. 24.*

P

Panathénées (Les grandes). Incertitude ſur le mois où on les célébroit, *pag. 32.*

Parèdres ou aſſeſſeurs, *pag. 14, 47.*

Périclès, fils du célèbre Périclès, *pag. 33.*

Poliade, ſurnom de Minerve, *p. 23.*

Prytanies; leur nombre, le temps de leur exercice, *pag. 5.*

——— Les quatre dernières préſidoient pendant 36 jours, *pag. 54.*

Dépenſes de la 1.re, *pag. 23.*

——— de la 2.e, *pag. 26.*

——— de la 3.e, *pag. 33.*
——— de la 4.e, *pag. 38.*
——— de la 5.e, *pag. 39.*
——— de la 6.e, *pag. 41.*
——— de la 7.e, *pag. 48.*
——— de la 8.e, *pag. 52.*
——— de la 9.e, *pag. 55.*
——— de la 10.e, *pag. 61.*
Pyanepſion étoit le 4.e mois de l'année Attique, *pag. 88.*
Pylos, ville de Meſſénie, priſe par les Athéniens, repriſe par les Lacédémoniens, *pag. 35.*

S

SAMOS, ſes contributions, *pag. 59.*
Spectacles dont les fêtes étoient accompagnées parmi les Athéniens, *p. 11.*
Stratèges; leurs fonctions, *pag. 14, 43, 57.*
Strattis, poëte de l'ancienne comédie; dans quel temps il vivoit, *p. 76.*

T

THARGÉLIES, fêtes, *pag. 56.*
Théorique. Argent théorique deſtiné aux ſpectacles, *pag. 9.*
Tréſor de Minerve, *pag. 15.*
Tréſoriers de l'extraordinaire, connus ſous le nom d'hellénotames, ou gardes du tréſor commun des Grecs, *pag. 6.*
Tréſoriers de la Déeſſe ou de Minerve, *pag. 6.*
Tréſoriers des autres Dieux, *pag. 7.*

V

VASES d'or & d'argent étalés dans les fêtes ſolennelles, *pag. 21.*
Victoire, ſurnom de Minerve, *p. 24.*

FIN de la Table des matières.

CORRECTIONS.

Pag. 10, lig. 5, diobolie, *liſez* diobélie.
..... lig. 17, Speudide, *liſez* Spoudidès.
..... lig. 27, Butade, *liſez* Buteïa.
Pag. 32, lig. 9, Schirhophorion, *liſez* Scirophorion.
Pag. 36, lig. 11, puanepſion, *liſez* pyanepſion, *& de même par-tout où ce nom ſe trouve.*
Pag. 50, lig. 18, HMEPAI, *liſez* EMEPAI.
Pag. 51, lig. 18, ΤΗΣ, *liſez* ΤΕΣ.
Pag. 60, lig. 11, Cyſique, *liſez* Cyzique.
Pag. 62, lig. 21, ΑΡΓΟΥΡΙΟ, *liſez* ΑΡΓΥΡΙΟ.
Pag. 74, lig. 1, dn; *liſez* du.
Pag. 80, not. *(d)*, Andocyd. *liſez* Andocid.
Pag. 92, lig. 16, Boëdremion, *liſez* Boëdromion.
Pag. 94, lig. 16, ctitiques, *liſez* critiques.

ADDITIONS.

Pag. 88, après la ligne 10, *ajoutez* Scaliger préſenta la ſuite des mois attiques dans l'ordre ſuivant :

Mois d'été, Hécatombéon, métageitnion, boëdromion.

Mois d'automne, Pyanepſion, mæmactérion, poſidéon.

Mois d'hiver, Gamélion, antheſtérion, élaphébolion.

Mois de printems, Munychion, thargélion, ſcirophorion.

Scaliger avoit relevé deux fautes dans le tableau de Gaza (*b*), il avoit montré, *&c.*

Pag. 89, lig. 21, ajoutons une autre inſcription à-peu-près du même tems, & propre à confirmer la leçon de Spon. Corſini qui en a rétabli pluſieurs mots, l'a publiée d'après une copie de Maffei, *Faſt. Att. tome* 4, *proleg. pag.* 11. Pyanepſion s'y trouve placé après Boëdromion.